



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 055 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 7 février 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 février 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

●(1005)

[Traduction]

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES POUR LE MANITOBA

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il est de mon devoir, conformément à l'article 21 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, de déposer une copie certifiée du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Manitoba.

[Français]

Ce rapport est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la motion qu'elle abordera lundi lors de la prise en considération des travaux des subsides:

Que cette Chambre ne considère l'envoi de troupes en Irak par le gouvernement, qu'à la suite d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies autorisant explicitement une intervention militaire en Irak.

Cette motion, inscrite au nom de l'honorable député de Saint-Jean, fait l'objet d'un vote. Des copies de la motion sont disponibles au Bureau.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) propose que le projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, d'innombrables raisons nous poussent à soutenir le projet de loi C-6. La plus importante est sans doute que la Loi sur le règlement des revendications particulières nous permettra

de régler, de manière juste et honorable, des griefs de longue date des autochtones. Et pourtant, de tous les arguments en faveur de ce projet de loi, peu sont aussi convaincants que les occasions de développement économique et social que suscitera la loi chez les premières nations.

Le projet de loi C-6 établira le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières et marquera ainsi le début d'une nouvelle ère de négociations impartiales et coopératives. Ces négociations nous permettront d'aborder plus efficacement les griefs du passé afin que nous puissions tourner nos efforts vers l'édification de collectivités des premières nations plus dynamiques et plus autosuffisantes.

Un des grands avantages du projet de loi est qu'il reflète les priorités cernées par les collectivités autochtones. En réaction aux recommandations du Groupe de travail conjoint Premières nations-Canada sur les revendications particulières, nous proposons d'établir un centre indépendant. Ce centre comprendra un premier dirigeant et deux divisions: la division de la commission, qui facilitera les négociations des revendications particulières des premières nations, et la division du tribunal, pour régler les désaccords découlant de ces revendications.

Le centre proposera un processus plus juste et plus transparent pour la recherche et l'évaluation des revendications particulières ainsi que les négociations ultérieures. De plus, il constituera un forum où les deux parties seront tenues responsables des actions qu'elles auront entreprises pour résoudre les revendications.

Je voudrais remonter dans un lointain passé pour réfléchir un moment et rappeler à la Chambre que c'est la troisième fois en 50 ans que nous essayons de créer un mécanisme indépendant de règlement des revendications particulières et autres afin de régler les griefs des autochtones. C'est avec fierté que je prends la parole aujourd'hui pour souligner le beau travail accompli grâce à une initiative commune qui a permis de conjuguer nos efforts et ceux des premières nations, plus particulièrement l'APN. Nous en sommes au point où nous discutons d'un projet de loi qui fera disparaître la formule du juge et du jury que nous avons employée pendant de longues années pour régler ce type de revendication. Nous aurons désormais, je crois, un organisme tout à fait indépendant pour régler ces questions fondamentales des griefs du passé.

Il s'agit d'une étape cruciale qui rehaussera la confiance des membres des premières nations à l'égard du processus et qui nous aidera à conclure plus rapidement des ententes à l'amiable. Nous aurons enfin une solution de rechange aux complications liées aux tribunaux. Nous pourrions enfin sortir des impasses devant un tribunal impartial.

Initiatives ministérielles

La Loi sur le règlement des revendications particulières établira un système plus juste et, qui plus est, un système plus efficace pour régler les revendications particulières. Le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières offrira une gamme complète de mécanismes modernes de règlement extrajudiciaire des différends pour accélérer le règlement des revendications particulières.

Toutes les parties aux revendications particulières auront accès aux outils modernes de négociation qu'offrira le centre, notamment la facilitation, la médiation, l'arbitrage non exécutoire et, avec le consentement de toutes les parties, l'arbitrage exécutoire. Ces mécanismes de remplacement mettront l'accent sur le fait que le gouvernement du Canada et les premières nations préfèrent négocier plutôt que de s'affronter devant les tribunaux, car les négociations évitent les retards inutiles et aident à réduire le coût des règlements.

En ma qualité d'ancien syndicaliste et négociateur, je peux dire que l'un des éléments les plus importants pour conclure des ententes est de pouvoir compter sur des outils modernes. Qu'il s'agisse de la médiation, des recherches communes ou de la possibilité de recourir à l'arbitrage au besoin, ce sont là des moyens que le centre mettra au premier plan, pour la première fois dans l'histoire de nos relations.

Cela sera possible grâce à l'indépendance d'une commission dont les membres seront nommés par décret, mais il s'agira de personnes compétentes, comme c'est le cas pour d'autres commissions partout au Canada. Les membres pourront également, grâce au budget qui leur sera accordé, utiliser ces outils de façon efficace pour parvenir aux arrangements souhaités et éviter le recours aux tribunaux, maintenant fréquent.

• (1010)

J'aimerais rappeler à mes distingués collègues que non seulement les résidents des premières nations mais aussi les entrepreneurs et les collectivités partout au Canada, tant autochtones que non autochtones, bénéficient du règlement de ces revendications. Le règlement des revendications particulières constitue une situation gagnante pour l'ensemble du Canada.

Les répercussions des règlements les plus évidentes, et celles qui viennent à l'esprit en premier, sont les avantages économiques qu'ils procurent. Un des principaux obstacles à l'établissement ou à l'expansion des entreprises autochtones est la difficulté d'attirer des investisseurs ou d'obtenir des prêts. Les certitudes offertes par le règlement des revendications particulières peuvent aider à cet égard.

Le règlement des revendications particulières ouvre la voie à l'édification de partenariats entre les premières nations et le secteur privé, les gouvernements et les autres collectivités canadiennes. Une fois qu'un règlement a été conclu, de nouvelles possibilités voient le jour, dont des entreprises conjointes avec des entreprises non autochtones. Les investisseurs peuvent aller de l'avant en toute confiance, et les premières nations sont en meilleure position pour négocier.

Les meilleurs arguments en faveur du règlement des revendications particulières sont les investissements que les collectivités autochtones font pour leur propre développement. Par exemple, grâce à l'indemnité reçue à la suite du règlement d'une revendication particulière, la première nation d'English River a acheté Tron Power, une entreprise de construction offrant des services spécialisés.

Autre avantage de taille, ces indemnités permettent d'offrir de la formation professionnelle aux autochtones, ce qui crée des possibilités de carrière pour les jeunes vivant dans les collectivités autochtones. La première nation de Kitigan Zibi a utilisé son

indemnité de 2,7 millions de dollars pour améliorer ses infrastructures et ses programmes sociaux.

Bien entendu, du point de vue des premières nations, l'aspect le plus important du règlement des revendications est l'accès aux terres et aux ressources naturelles. Avec les indemnités reçues, de nombreuses premières nations ont acheté des terres agricoles afin de les cultiver elles-mêmes ou de les louer à des fermiers non autochtones. Par exemple, la première nation d'Osoyoos a utilisé son indemnité pour acheter un grand verger et agrandir ses vignobles.

Certaines premières nations ont acheté des terres contenant des ressources pétrolières ou gazières qui génèrent des revenus, créent des emplois et mènent même parfois à des entreprises conjointes. Ces partenariats sont avantageux pour le Canada non seulement du point de vue économique, mais ils renforcent aussi la présence de la culture autochtone dans le pays et créent de nouvelles occasions pour les collectivités autochtones et non autochtones d'apprendre à mieux se connaître. À mesure que nous nous découvrons les uns les autres, nous apprenons à apprécier la valeur des différentes cultures et à respecter notre histoire commune. Je sais que les députés conviendront que cela n'a tout simplement pas de prix.

J'aimerais rappeler à la Chambre que ces progrès sont le fruit du règlement des revendications des premières nations. En adoptant ce projet de loi, nous pouvons créer un climat positif pour d'autres collectivités autochtones qui, à leur tour, pourront établir des partenariats et des entreprises et les voir prospérer.

Le discours du Trône a clairement démontré la détermination du gouvernement à faire progresser le règlement des revendications particulières des premières nations qui sont toujours en suspens. Nous savons que les revenus générés par le règlement des revendications ouvrent la voie à des partenariats dynamiques et à une plus grande autosuffisance. Nous savons aussi que le résultat ultime de ce succès économique est la capacité des premières nations à mieux répondre aux besoins de leurs collectivités. Cela mène à l'amélioration de la qualité de vie des autochtones, car, somme toute, c'est là notre objectif.

Pour toutes les bonnes raisons que j'ai mentionnées, la Chambre doit aller de l'avant et appuyer le projet de loi C-6. Cette nouvelle loi qui est à la fois nécessaire et avantageuse sur le plan économique aidera les premières nations à régler leurs griefs historiques et à se tourner vers l'avenir. Il ne fait aucun doute que nous serons tous enrichis par ces progrès, que ce soit en tant que pays ou en tant que peuple.

Je sais que, dans toutes les discussions que nous avons avec les premières nations, ces dernières veulent toujours d'autres choses relativement à une mesure législative.

• (1015)

Cependant, je crois que le projet de loi que nous avons présenté à la Chambre après 50 ans de travail dans ce sens représente un bon équilibre, un équilibre dont le gouvernement a besoin en ce qui a trait à la responsabilité financière ainsi qu'à l'indépendance nécessaire pour travailler en étroite collaboration avec les premières nations afin d'arriver à régler ces revendications particulières d'une manière qui soit juste et très acceptable pour tous.

Je remercie la Chambre de m'avoir permis d'exprimer clairement que, de l'avis de notre gouvernement, il s'agit ici d'une bonne mesure législative qui doit être appuyée par la Chambre. Je suis impatient de la voir entrer en vigueur afin que nous puissions progresser très rapidement vers le règlement des revendications particulières en suspens.

Initiatives ministérielles

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je voudrais parler aujourd'hui du projet de loi C-6, intitulé Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence.

Pour les profanes qui nous écoutent, le projet de loi vise à constituer un centre permanent chargé d'évaluer les revendications particulières présentées par les premières nations contre le gouvernement fédéral.

Il existe déjà une Commission sur les revendications particulières des Indiens, mais elle a été mise en place il y a 11 ans, en 1991, et devait constituer une mesure temporaire en attendant que les libéraux remplissent la promesse qu'ils avaient faite dans le livre rouge de 1993. Cette promesse remonte maintenant à neuf ans. À mon avis et de l'avis d'autres membres du comité, les libéraux ne tiennent toujours pas leur promesse en ce qui concerne le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

En substance, les revendications particulières concernent les griefs non encore réglés des premières nations contre le Canada, qui doit honorer son obligation aux termes de traités historiques ou assurer la gestion des terres ou d'autres biens des premières nations, en vertu de la Loi sur les Indiens. Bien sûr, cela contraste avec les revendications globales, qui sont des revendications territoriales importantes comme celles des Nisga'a et de Delgamuukw.

Autrement dit, à certains moments de l'histoire de notre pays, et peut-être jusqu'à il y a quelques décennies, des agents indiens rusés, beaucoup trop rusés, se sont emparés de terres autochtones, se sont enfuis et ont privé les premières nations de certaines parts sur ces terres. Quelques-unes de ces revendications ont déjà été validées, mais pour les autres, il a fallu créer ce centre.

Le projet de loi C-6 propose de constituer un centre de règlement des revendications composé d'une commission et d'un tribunal. Les premières nations déposeront une revendication auprès de la commission et, si elle répond aux critères d'admissibilité de la commission, elle sera alors soumise au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour étude. La commission tiendra ensuite des réunions préparatoires pour aider les demandeurs à présenter leur cause au ministre. Au terme de cette étape, la commission devra suspendre les délibérations jusqu'à ce qu'elle reçoive du ministre une réponse par écrit dans laquelle il dira s'il négociera ou non la revendication. C'est là où le bât blesse, et j'aborderai plus tard les tactiques dilatoires qui peuvent être déployées par la suite.

Autrement dit, le ministre n'a aucune date limite pour prendre sa décision. S'il décide de ne pas négocier la revendication, la commission rencontrera les deux parties pour tenter de les aider à résoudre la question de la validité de la revendication en recourant à d'autres mécanismes de règlement des différends.

Si ce processus ne fonctionne pas, le revendicateur peut ensuite demander que le cas soit transmis au tribunal, mais seulement si la somme totale de la revendication n'excède pas 7 millions de dollars. Si un tribunal décide qu'une revendication est valide ou si, au début du processus, le ministre décide de négocier la revendication, la Commission doit alors essayer d'aider les deux parties à s'entendre au sujet du montant de l'indemnisation.

Si la question de l'indemnisation ne peut être réglée par la Commission, le revendicateur peut demander à ce que le cas soit entendu par un tribunal, mais, encore une fois, seulement si

l'indemnisation demandée par le revendicateur n'excède pas 7 millions de dollars. Le tribunal a le pouvoir de rendre une décision exécutoire après qu'il ait entendu le cas.

L'objectif du projet de loi est d'accélérer le processus de règlement de revendications particulières. Entre 1970 et le mois de mars de l'année dernière, des bandes indiennes de partout au pays ont déposé 1 146 revendications, et seulement 232 ont été réglées, ce qui représente moins de 20 p. 100. Le retard est terrible. Les coûts en termes de vies humaines et de souffrance ne font que s'accroître, le gouvernement et les Premières nations devenant de plus en plus frustrés à l'égard du système actuel.

Malheureusement, le projet de loi C-6 n'est pas la mesure législative dont nous avons besoin, même si le ministre prétend le contraire. Je suis tout à fait d'avis que l'intention sur laquelle est fondé le projet de loi est bonne et que l'objectif est valable, mais le mécanisme proposé est terrible. Il ne fonctionnera pas. La mesure que nous avons en main aujourd'hui comporte malheureusement de nombreuses lacunes graves.

Lors de l'étude en comité, l'Alliance canadienne a présenté environ 40 amendements en vue d'améliorer le projet de loi, de le rendre juste et de faire en sorte qu'il fonctionne. Mais comme les députés de la Chambre des communes le savent, le gouvernement possède toujours la majorité au sein d'un comité. Les libéraux ont voté contre chacun des amendements que nous avons présentés. Si seulement il avait adopté un seul de ces amendements, je serais en mesure aujourd'hui de transmettre un message teinté d'un peu d'espoir et d'optimisme aux autochtones qui sont censés utiliser le centre proposé dans le projet de loi et aux contribuables de ce merveilleux pays qui devront financer cette institution.

• (1020)

Malheureusement, je ne peux faire cela, car je crois que le centre de règlement des revendications que le projet de loi C-6 propose ne fonctionnera pas. Il échouera car il n'a pas la confiance des membres des premières nations qui sont censés s'en servir. Il échouera parce que le plafond de 7 millions de dollars visant les revendications qui peuvent être entendues par le tribunal va limiter énormément le nombre de revendications que le nouveau centre pourra examiner. Enfin, il échouera parce qu'il manque de transparence et qu'on ne peut compter sur des mesures et des dispositions concrètes de reddition de comptes pour prévenir le népotisme.

Lorsqu'il échouera, cela ne fera qu'accroître le sentiment d'injustice et la grogne chez les Indiens du Canada. Les contribuables canadiens devront payer la note pour la mise sur pied et le fonctionnement de ce centre, mais sans obtenir rien en retour, ou un rendement fort négligeable sur leur investissement.

Les contribuables devront également continuer de payer les frais judiciaires du gouvernement pour les recours coûteux devant les tribunaux qui seront intentés à la place des audiences de médiation qui auraient lieu devant une commission et un tribunal efficaces. Les membres des premières nations continueront de lutter pour faire reconnaître leurs revendications légitimes, face aux injustices et aux mauvais traitements de la part du gouvernement fédéral et de ses agents, en violation des traités historiques.

Je voudrais discuter de certaines des raisons pour lesquelles le projet de loi C-6 est si imparfait. Je vais revenir sur certaines des préoccupations actuelles que nous avons soulevées sous forme d'amendements au comité et j'espère que cette fois-ci le gouvernement écoutera. Ainsi, même s'il se fait tard, le gouvernement sera peut-être prêt à retirer le projet de loi et à le renvoyer au Comité des affaires autochtones pour qu'il l'examine davantage.

Initiatives ministérielles

Un des pires aspects du projet de loi, qui est en contradiction avec les propositions et les recommandations formulées avant la présentation du projet de loi, réside dans le manque d'indépendance de ce centre. Le gouvernement a passé trois ans à négocier avec les premières nations pour élaborer un plan visant à régler des revendications particulières. C'est même plus longtemps que cela si on tient compte des négociations qui ont eu lieu avant ce processus et qui ont conduit au rapport de 1998 du Groupe de travail mixte Premières nations-Canada sur la réforme de la politique sur les revendications.

Ce rapport réitérait la recommandation de longue date de la création d'un centre indépendant de règlement des revendications. Le principal mécanisme permettant d'assurer son indépendance était un processus mixte gouvernement-premières nations pour la nomination des commissaires et des arbitres. Les deux parties devaient élaborer conjointement une liste de candidats approuvés. Le gouvernement était censé choisir les commissaires et les arbitres à partir de cette liste. Cependant, le gouvernement a complètement abandonné cette proposition essentielle.

Le projet de loi C-6 accorde au gouvernement la prérogative exclusive de nommer ces hauts fonctionnaires, de renouveler leur mandat et de décider d'accroître ou de réduire le nombre des membres de la commission ou du tribunal, bien entendu selon les paramètres du projet de loi.

En outre, l'examen prévu tous les trois à cinq ans, dans le projet de loi, ne peut être entrepris que par le gouvernement, et non par un groupe mixte de fonctionnaires et de représentants des premières nations ou d'autres parties ayant des intérêts acquis. Le gouvernement peut, et le mot « peut » nous entraîne sur un terrain glissant, inviter, sans y être tenu, d'autres parties à participer au processus d'examen.

Ces derniers temps, le gouvernement n'a guère fait preuve de transparence et d'ouverture au chapitre de la divulgation, en ce qui a trait à la violation de l'éthique. Je pense, par exemple, à l'absence de divulgation dans le cas du projet de loi sur les armes à feu et à l'information trompeuse qui a été communiquée à cet égard. Nous ne pensons pas que le projet de loi assurera la transparence et l'ouverture voulues, au chapitre de l'information, pour permettre au centre de fonctionner adéquatement. Par conséquent, le processus d'examen donne à penser que le gouvernement s'intéresse à l'efficacité du centre de son propre point de vue, sans tenir compte des répercussions sur toutes les parties impliquées et concernées.

Les chefs indiens de toutes les régions du pays, ainsi que l'Assemblée des Premières nations, ont clairement exposé leur position: le processus de nomination prévu dans le projet de loi C-6 empêchera le centre d'agir de façon indépendante et impartiale. Si les premières nations ont recours au centre, elles n'accepteront qu'à contrecœur, si toutefois elles les acceptent, les décisions prises à l'encontre de leurs revendications, car elles ne croient pas que le centre agira de façon impartiale. À moins qu'il n'ait déjà décidé de négocier toutes les revendications particulières, le gouvernement crée un processus qui ne permettra pas de régler définitivement les revendications particulières.

Le secrétaire parlementaire nous a dit, en comité, que le ministre consulterait les premières nations, mais il a été incapable d'expliquer pourquoi le ministre refusait d'inclure une disposition claire en ce sens dans le projet de loi. Il ne suffit pas, et il n'a jamais suffi de dire: «Faites-moi confiance, je fais partie du gouvernement». Si un député disait la même chose à ses électeurs, les gens seraient sceptiques, surtout dans le cas d'un gouvernement qui est responsable de fiascos

comme celui du registre des armes à feu, qui a coûté un milliard de dollars, sans parler des nombreux autres cas d'incompétence flagrante et d'éthique douteuse.

● (1025)

En inscrivant ses promesses dans un texte de loi, le gouvernement se plie aux exigences des Canadiens, qui veulent l'obliger à rendre des comptes et l'empêcher de faire volte-face ou de tourner autour du pot. Les garanties verbales ne suffisent pas surtout lorsque l'on songe à l'héritage que nous laisse ce gouvernement.

Il y a également lieu de s'inquiéter des nominations partisans au nouveau centre. Rien n'empêche le gouvernement de faire comme il l'a toujours fait et d'y nommer ses partisans, des nuls et des incompetents en réalité. Ils ont peut-être recueilli des fonds pour le parti ou fait autre chose et, qui sait, ils sont peut-être compétents à ce niveau ou dans ce domaine, mais non pour se prononcer sur des questions parfois très importantes, cruciales et complexes.

Le projet de loi n'est pas suffisamment détaillé quant aux titres et qualités que doivent posséder le commissaire ou les membres du tribunal afin de s'assurer qu'ils ont au moins une connaissance de base des revendications particulières. Aux termes du projet de loi C-6, la majorité des membres du tribunal, y compris le président ou le vice-président, doivent obligatoirement être des avocats inscrits au barreau d'une province ou des notaires membres de la Chambre des notaires du Québec. Le projet de loi est toutefois muet sur les titres et qualités des personnes admissibles à siéger à la commission sur les revendications.

À une époque où le monde était plus rationnel, nous aurions peut-être pu faire confiance à la compétence des personnes nommées sans exiger d'autres preuves, mais je me demande si cela a même déjà été possible au cours de notre histoire. Un comité parlementaire entend actuellement les témoignages de bureaucrates qui sont appelés à rendre compte du milliard de dollars dépensés pour le registre des armes à feu en vue de déterminer leur rôle dans ces dépenses effrénées et l'absence quasi totale de divulgation de renseignements. Naturellement, les nominations partisans sont pratique courante pour les gouvernements qui ont dirigé notre pays au cours de l'histoire, particulièrement le gouvernement libéral. Nous sommes donc entièrement justifiés d'exiger des éclaircissements quant aux titres et qualités des personnes envisagées pour diriger le centre des revendications.

Les premières nations se sont dites préoccupées que le mandat des présidents et des vice-présidents de la commission et du tribunal ne soit que de cinq ans. Le mandat des membres ordinaires de la commission et du tribunal est de trois ans. Tous peuvent être reconduits dans leur fonction. Les premières nations craignent que la brièveté du mandat de ces fonctionnaires ne les incite à se prononcer en faveur du gouvernement du jour pour être sûrs d'être nommés de nouveau. Je pense que c'est une préoccupation est légitime.

Initiatives ministérielles

J'ai fait partie, à titre de membre élu, d'un conseil de santé de district de ma province. Il comptait huit membres élus et six membres nommés. Je pense que les observateurs impartiaux de tout ce processus particulier à la Saskatchewan n'hésiteraient pas à dire que oui, en vérité, quand venait l'heure de la vérité, les membres nommés avaient tendance à regarder derrière eux, se demandant s'ils ne devraient pas se ranger du côté du gouvernement, pour des raisons d'argent. Parfois c'était une question de sous-financement, parfois c'était un autre problème, mais ils ne voulaient pas faire trop de vagues car ils devaient leur poste au gouvernement du jour, ce qui n'était pas mon cas puisque j'avais été élu. Je ne faisais pas les quatre volontés du gouvernement. Comme dit le vieux dicton, on ne mord pas la main qui vous nourrit.

Nous pensons donc que le mandat des fonctionnaires devrait être plus long afin qu'ils ne soient pas redevables au gouvernement du fait du processus de nomination.

Le gouvernement a abandonné la recommandation faite par le groupe de travail mixte dans son rapport. Plusieurs des choses dont je parle aujourd'hui se trouvent dans ce rapport. En dépit des déclarations faites ici par le ministre, les premières nations ne sont pas favorables à cette mesure. Notre parti ne l'est pas non plus; en effet, nous voulons un système de règlement des revendications rapide et équitable, et ce qu'on nous propose ne va que l'alourdir et le prolonger, pour la plus grande frustration de toutes les parties concernées.

Nous croyons que le gouvernement a choisi de faire preuve de mauvaise foi envers les Indiens en s'adjudant le contrôle exclusif du processus de nomination au centre du règlement des revendications. Ce faisant, il mine la légitimité et la crédibilité de ce dernier, garantissant son échec avant même qu'il ne soit mis en place. C'est une tragédie dont seront victimes les premières nations, qui comptent quelque 600 bandes dans tout le pays. Elles seront victimisées une fois de plus et les contribuables qui devront payer encore davantage seront aussi des victimes.

Le troisième aspect du projet de loi qui inquiète gravement est le manque total de transparence. Les dispositions de ce dernier permettent au gouvernement de bloquer, de faire traîner et d'entraver l'étude d'une revendication.

• (1030)

À titre d'exemple, si le ministre décidait de ne pas négocier la revendication, il ne serait pas tenu d'expliquer sa décision. Il va de soi que, si le revendicateur décidait de contester la décision du ministre, il devrait tout divulguer pour assurer sa défense. Le ministre fait de même beaucoup plus tard dans le processus, si même on se rend jusque-là. Le revendicateur doit cependant exposer intégralement sa position et les éléments sur lesquels il se fonde dès le début du processus.

Dans un contexte qui est censé être fondé sur la conciliation et orienté par de nouveaux mécanismes de résolution des différends plutôt que de reposer sur le contexte accusatoire propre aux tribunaux, on s'attendrait à ce que le projet de loi précise clairement que les deux parties sont tenues de tout divulguer. Devant un tribunal ou toute autre instance judiciaire ou quasi-judiciaire, il est inacceptable qu'une seule des parties soit tenue de divulguer intégralement sa position tandis que l'autre n'a aucune obligation à cet égard.

Le gouvernement a intégré dans le projet de loi des mécanismes facilitant les attermolements et l'obstruction dans le cadre du processus d'analyse d'une revendication. Contrairement à ce que recommandait le rapport présenté en 1988 par le groupe de travail

mixte, il n'a pas fixé de délai qui aurait contribué à assurer une résolution rapide et efficace des revendications, aspect sur lequel l'Alliance canadienne et son prédécesseur, le Parti réformiste, avaient insisté.

Le gouvernement a aussi rejeté les propositions qui figuraient dans le rapport du groupe de travail mixte et qui auraient accordé au revendicateur ou à la commission la capacité de faire bouger le processus au cas où le gouvernement aurait semblé consacrer trop de temps à l'étude d'une revendication. La première disposition dilatoire du projet de loi est celle qui a trait aux multiples réunions préparatoires. À l'occasion de la réunion préparatoire initiale, la commission est autorisée à tenir des réunions supplémentaires à la demande de l'une ou l'autre des parties. Le ministre pourrait vraisemblablement utiliser cette disposition pour retarder le processus.

Des représentants des Indiens nous ont dit que, en règle générale, une réunion préparatoire suffirait et que, partant, les réunions supplémentaires facultatives ne seraient fort probablement pas jugées utiles pour les premières nations. On a dit craindre que cette disposition ait été intégrée surtout pour le gouvernement afin qu'il l'utilise comme mécanisme dilatoire. Ces réunions n'ont pas nécessairement à être très rapprochées et elles peuvent effectivement être échelonnées sur une très longue période.

Le projet de loi n'oblige pas la commission à tenir des rencontres supplémentaires à la demande de l'une ou l'autre partie. On peut penser que le gouvernement pourrait invoquer cela à sa défense. Toutefois, si le projet de loi ne comprend pas de mesures visant à assurer la nomination de membres compétents en l'absence de tout favoritisme politique, cela a très peu d'importance.

Plus loin, là où le projet de loi explique que le ministre doit étudier le bien-fondé de la revendication et décider s'il en négociera le règlement ou non, le texte donne au ministre six mois pour faire rapport de sa décision à la commission. Cela semble assez adéquat pour les questions et les règlements plus complexes, mais, à l'article 30, le projet de loi dit que le ministre peut se présenter devant la commission dans les six mois et, au lieu de faire connaître sa décision, indiquer simplement qu'il a besoin de plus de temps. Six mois plus tard, il peut faire la même chose et demander un autre délai. Cette démarche peut se poursuivre à l'infini. À première vue, il semble raisonnable de demander une prolongation de six mois, mais si on le fait à répétition, et pour cela le ministre n'a aucune raison à donner outre le fait qu'il a besoin de plus de temps, alors il n'existe aucune limite, aucune date butoir. Théoriquement, le gouvernement pourrait demander des prolongations sans fin, de six mois en six mois.

L'un des amendements que nous avons proposés, qui était raisonnable et juste à notre avis, aurait fixé une limite d'un an à ce processus. Le gouvernement a rejeté cet amendement. Notre amendement aurait exigé que le ministre demande plus de temps à la commission et aurait donné à celle-ci le droit de refuser la demande. Il aurait aussi exigé que la commission entende l'opinion du revendicateur avant de trancher.

Sous sa forme actuelle, le projet de loi n'exige pas que le ministre demande la permission pour prolonger le temps prévu. Il peut prendre cette décision unilatéralement et la commission et le revendicateur doivent s'en accommoder. Le projet de loi n'exige même pas que le gouvernement expose ses motifs pour reporter la présentation de son rapport.

Initiatives ministérielles

Nous avons donc devant nous un gouvernement qui semble, pour le moment du moins, mépriser la reddition de comptes et la transparence. Le paragraphe 30(3) stipule que le gouvernement doit indiquer la date prévue de sa décision ainsi que les raisons justifiant la nécessité d'un délai supplémentaire «s'il y a lieu» et voilà l'expression très imprécise qui décuple le problème.

•(1035)

Dans son libellé actuel, cette disposition considère la pratique de ne pas donner les raisons comme normale en stipulant que le ministre ne produit les raisons que s'il le juge nécessaire. Je ne connais pas de situations où il ne serait pas nécessaire qu'il justifie le fait de retarder le processus et de faire attendre les parties.

Un de mes amendements visait à supprimer les mots «s'il y a lieu», mais, hélas, les députés ministériels l'ont rejeté.

Quoique je ne sache pas très bien pourquoi, le gouvernement semble tenir à cette politique du secret, mais il se garde bien de nous en donner la raison. C'est le manque de transparence dans le projet de loi qui soulève de sérieuses questions quant à l'efficacité avec laquelle il permettra de rattraper le terrible arriéré qui existe aujourd'hui relativement à des revendications particulières.

Le gouvernement a même ajouté un quatrième paragraphe à l'article 30 pour se protéger contre toute pénalité du fait de retarder le processus. Le paragraphe 30(4) prévoit en effet ceci:

Il ne peut être présumé, en raison de l'écoulement du temps, que le ministre a décidé de ne pas négocier le règlement de la revendication.

Le gouvernement couvre fort bien ses arrières.

Ce paragraphe renforce le fait que le projet de loi ne permet pas au revendicateur de contourner cette partie du processus. La commission ne peut pas considérer l'absence de décision de la part du gouvernement comme une décision dans un sens ou dans l'autre. La question reste en suspens jusqu'à ce que le ministre décide d'annoncer sa décision. La commission n'a pas la possibilité de faire autrement; elle n'a pas accès à une solution de rechange jusqu'à ce moment-là.

L'Alliance canadienne a proposé un amendement visant à supprimer le paragraphe, mais encore une fois les députés ministériels membres du comité l'ont rejeté.

Je voudrais prendre quelques instants pour citer l'analyse juridique du projet de loi C-6 qui a été produite par l'Assemblée des Premières Nations, compte tenu que le ministre a dit qu'elle était des plus favorables au projet de loi et qu'elle l'appuyait sans réserve. Ce qui suit est son analyse des questions de l'obligation de rendre compte et de transparence dans le processus de règlement des revendications proposé dans le projet de loi. L'Assemblée des Premières Nations écrit:

En vertu du projet de loi C-6, le gouvernement fédéral a la maîtrise unilatérale du rythme de traitement des revendications. Le projet de loi C-6 permet au ministre d'étudier une revendication de manière indéfinie au début du processus. Le ministre n'a à se conformer à aucune limite de temps. Aucun organisme indépendant ne pourra jamais dire que l'étude a assez duré et que l'on doit passer à l'étape suivante. Une revendication pourrait devoir franchir une multitude d'étapes avant qu'un seul cent d'indemnisation ne soit versé. Parmi ces étapes, il y aurait y avoir:

Et la liste qui suit a été dressée par l'APN:

une demande de financement; des séances préparatoires initiales; une étude ministérielle; la médiation; d'autres délais pendant que le ministre étudie la modification proposée par le revendicateur à sa revendication initiale; une demande d'audience et une audience visant à convaincre la commission que tous les moyens de médiation ont été épuisés;

Ils ont tout essayé et prévu à peu près tout. La liste se poursuit:

une audience devant le tribunal en vue de déterminer le montant de l'indemnité; la médiation quant à ce montant; une demande d'audience, puis une audience pour déterminer si les voies de médiation ont été épuisées;

La seule lecture de ce processus long, épuisant et frustrant me fatigue. Je continue:

des poursuites en justice; un délai de cinq années avant le versement du montant accordé; un recours en révision relativement à ce montant.

L'APN continue:

Nombre de ces étapes auraient pu être supprimées ou à tout le moins combinées. On aurait pu surveiller les retards si un organisme de surveillance indépendant avait été chargé de veiller au déroulement opportun du processus ou si un calendrier rigoureux avait été prévu aux termes de la mesure. Le modèle proposé par le Groupe de travail mixte prévoyait des accomplissements importants au plan des revendications non résolues. Il est à peu près certain que le projet de loi C-6 amplifiera les retards.

Dans une note en bas de page à ces commentaires, l'APN signale ceci:

Aux termes du rapport du Groupe de travail mixte, le ministre n'avait pas le pouvoir discrétionnaire de laisser une revendication en suspens indéfiniment.

C'était là un bon point du rapport du Groupe de travail mixte.

Après le dépôt d'une revendication, la commission et le tribunal, et non pas le gouvernement fédéral, étaient habilités à établir le rythme des délibérations. Une première nation n'était pas tenue de participer à plus d'une réunion préparatoire ou de prouver à une tierce partie que les pistes de règlement telles que la médiation ou un autre «mécanisme de résolution de différends» étaient épuisées [...]. Lorsque le tribunal était saisi d'une revendication, la validité de celle-ci et la compensation aurait pu être abordées parallèlement.

J'ai examiné le projet de loi et le processus de revendication en général, y compris les étapes qui nous ont menés jusqu'ici, et ces observations me paraissent somme toute raisonnables.

Lorsque le ministre prendra enfin une décision, s'il décidait de ne pas négocier la revendication, le requérant pourrait alors demander à la commission d'inviter le ministre à la table de négociation dans une tentative de régler les divergences de vues. C'est là que le bât blesse.

•(1040)

Aux termes du projet de loi, une revendication serait étudiée à la fois par la commission et par le tribunal si elle ne pouvait être réglée par la commission. Il y aurait tout d'abord une période d'évaluation permettant d'établir le bien-fondé de la revendication. Une fois le bien-fondé de la revendication établi, si le gouvernement acceptait de négocier ou si le tribunal jugeait que le gouvernement devait aller de l'avant et négocier, la revendication serait alors soumise à un processus similaire en vue de déterminer le niveau d'indemnisation.

Comme tout le monde le sait bien maintenant, le projet de loi C-6 prévoit un plafond au-delà duquel une revendication ne serait même pas soumise au tribunal. Le projet de loi établit ce plafond à 7 millions de dollars et, qu'un plafond doive être fixé ou non à l'étape de l'indemnisation, rien n'oblige à en tenir compte à l'étape de l'évaluation du bien-fondé.

Puisque ces deux étapes seraient clairement séparées aux termes du projet de loi, on pourrait s'attendre à ce qu'il soit relativement facile de faire disparaître l'exigence en matière de plafond à l'étape de l'évaluation du bien-fondé. L'Alliance canadienne a déposé un amendement en ce sens en comité. Cet amendement aurait fait disparaître l'alinéa 32(1)c) exigeant que le revendicateur renonce à toute indemnité excédant l'indemnité maximale applicable à la revendication. Nous voulions que cet alinéa soit radié.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement aime bien souligner que le plafond ne s'applique qu'à l'étape de l'étude par le tribunal et qu'aucun plafond ne s'applique aux revendications entendues par la commission. Toutefois, si les représentants du gouvernement savaient que toute revendication non résolue à l'étape de la commission devait être soumise au processus lent et coûteux de l'appareil judiciaire parce qu'il ne peut être transmis au tribunal, cela pourrait les inciter à retarder et à bloquer le processus dans les cas où le gouvernement n'est nullement intéressé à régler une revendication.

Autrement dit, même si le plafond ne s'appliquait pas directement au travail de la commission, il n'en resterait pas moins qu'il aurait des répercussions graves et importantes sur le travail qui y serait effectué.

La raison pour laquelle le bien-fondé des revendications n'est pas déterminé par le tribunal dans le cas des revendications coûteuses est peut-être strictement politique. Certaines premières nations m'ont fait savoir qu'une mesure semblable à celle que l'on retrouve dans le processus de la Commission sur les revendications particulières des Indiens pourrait constituer un compromis acceptable.

La commission actuelle ne peut pas rendre une décision officielle concernant une revendication, mais il lui est possible de préparer des rapports non exécutoires que les premières nations peuvent utiliser afin d'exercer des pressions politiques sur le gouvernement, si elles ont l'impression que ce dernier retarde injustement le processus de règlement. C'est sans doute la raison pour laquelle les libéraux ne veulent pas qu'une revendication coûteuse soit portée devant le tribunal, ne serait-ce que pour établir son bien-fondé. L'ennui, c'est que ce nouveau centre de règlement des revendications réglerait moins de revendications que ne l'espère le gouvernement.

L'article 32 pose un autre problème, soit celui du langage obstructionniste utilisé eu égard aux exigences que le revendicateur doit satisfaire avant que la commission ne soit autorisée à soumettre une revendication au tribunal. Une revendication peut être renvoyée au tribunal si le gouvernement refuse de négocier à la suite de discussions organisées par la commission en faisant intervenir des mécanismes de règlement des différends. Cependant, si le revendicateur maintient sa revendication, il pourrait demander à la commission de la renvoyer au tribunal pour qu'une décision officielle soit prise. Le problème dans ce cas-ci, c'est la quantité excessive de preuves que le projet de loi oblige le revendicateur à présenter pour que sa revendication soit soumise au tribunal.

L'alinéa 32(1)a) porte que:

le fondement de la revendication et les moyens de droits et de fait invoqués par le revendicateur à l'appui de sa revendication ont été clairement déterminés, ont fait l'objet de recherches adéquates et ont été considérés par le ministre;

L'alinéa 32(1)b) ajoute:

les mécanismes appropriés de règlement des différends ont été épuisés sans que la question ait été résolue;

Essentiellement, ces alinéas obligent le revendicateur à prouver à la commission qu'il a fait absolument tout ce qu'il pouvait faire, en ne ménageant aucun effort. C'est à lui qu'il appartiendra de fournir ces preuves dans le cadre du processus de règlement des différends, avant que la commission ne puisse renvoyer la revendication au tribunal afin que ce dernier en détermine le bien-fondé.

Les conditions absolues énoncées dans ces alinéas imposeront un niveau de preuves excessif, voire impossible à respecter par le revendicateur, s'il veut que sa revendication soit entendue par le tribunal. Si la commission était composée de personnes proches du gouvernement, et nous avons tout lieu de croire que ce sera le cas, ces personnes pourraient aider le gouvernement en recourant à ces

dispositions comme tactique dilatoire. Si le revendicateur était incapable de fournir toutes les preuves requises, cette étape du processus serait toute désignée pour retarder toute action visant à rendre justice aux autochtones. Nous croyons que ce genre de choses, qui se font malheureusement aux dépens des autochtones du Canada, ne devrait pas arriver.

• (1045)

Les premières nations font remarquer qu'elles appuient le recours à un mécanisme de rechange pour régler les différends et que si ce processus de rechange fonctionne pour une revendication particulière, il est vraiment dans leur intérêt d'y recourir. Les premières nations ne comprennent donc pas pourquoi le gouvernement utilise l'approche coercitive en ce qui concerne le recours à d'autres mécanismes de règlement des différends, à moins qu'il s'agisse d'une autre tactique dilatoire pour obliger le revendicateur à continuer de négocier encore avec le gouvernement fédéral, même longtemps après qu'une personne raisonnable, un observateur objectif de l'extérieur a déclaré que la poursuite des négociations ne mènerait à rien de plus.

Voici une des observations que nous avons reçue à ce sujet des premières nations:

Les mécanismes de rechange pour le règlement des différends, comme la médiation, ne fonctionnent que si les deux parties sont déterminées à faire en sorte qu'ils fonctionnent. Le meilleur juge de cela, ce sont les parties elles-mêmes. Un revendicateur ne devrait pas avoir à «prouver» à la commission, dans une autre procédure qui pourrait être une mesure dilatoire très coûteuse, que tous les autres mécanismes de règlement des différends ont été «épuisés». La disposition actuelle permet au gouvernement fédéral de retarder encore et d'entraver le processus en remettant toujours au lendemain sa participation au processus de rechange pour le règlement des différends.

Je veux maintenant passer à la partie du processus concernant l'indemnisation. À supposer que le tribunal ait rendu une décision exécutoire si la revendication est fondée, les deux parties doivent alors retourner devant la commission pour essayer de négocier l'indemnisation appropriée. C'est l'article 35 du projet de loi C-6 qui traite de cet aspect. Les alinéas (1)a) et (1)b) de cette disposition reprennent ce qui est prévu à l'article 32. Nous en avons déjà parlé, et les mêmes raisons pour lesquelles cet article laisse tant à désirer et fait problème s'appliquent en l'occurrence.

Nous avons proposé des amendements au comité afin d'améliorer ces dispositions, mais encore une fois, les députés du parti ministériel les ont rejetés sans explication. Nous avons eu droit à un silence glacial. Même lorsqu'un député du parti ministériel s'est enquis des raisons du rejet de certains de ces amendements, il y a eu un silence de mort. À d'autres occasions, certains ont fait des remarques désobligeantes, irrespectueuses du processus.

Des premières nations ont dit que si les mécanismes de rechange pour le règlement des différends ne mènent à rien au bout d'un an, il faudra prévoir une disposition permettant au revendicateur de demander le renvoi de la revendication au tribunal. Voici ce que mentionnait un mémoire que nous avons reçu:

Après avoir essayé pendant une année de négocier une résolution, le revendicateur devrait être libre de s'adresser au tribunal. Il ne devrait pas être obligé de déployer d'autres efforts, au prix de retards et de frais additionnels, pour montrer qu'il a essayé d'épuiser les autres mécanismes de règlement. Il est inutile et injuste d'exiger du revendicateur qu'il plaide sa cause exhaustivement et qu'il présente notamment toutes les preuves et tous les arguments juridiques avant l'audience du tribunal. Personne n'est tenu de faire cela dans aucun autre contexte de litige ou d'arbitrage comparable.

Le mémoire se poursuit ainsi:

Initiatives ministérielles

Le ministre ne devrait pas pouvoir retarder le règlement en entraînant une première nation dans une série de «négociations» longue ou interminable. Toute première nation qui peut en arriver à un règlement raisonnable par la négociation le fera. Pourquoi risquerait-elle de perdre sa cause au tribunal?

C'est là un point très valable.

Ces observations me semblent certes raisonnables. Je ne dis pas qu'aucun critère ne devrait présider à une partie du processus, mais nous croyons que le revendicateur devrait pouvoir aller de l'avant sans se heurter à ce genre de choses. Il faut que cela arrive avant que la commission ne renvoie l'affaire au tribunal. Il existe peut-être des moyens auxquels personne ni moi-même n'avons songé au comité, mais on pourrait peut-être en trouver si un revendicateur essayait effectivement de profiter indûment d'une situation où il n'y aurait aucun critère à respecter. À tout le moins, les critères devraient être modifiés, ne serait-ce que pour changer le libellé absolutiste du projet de loi.

Conformément à l'alinéa 35(1)d), le revendicateur doit renoncer à toute indemnité excédant l'indemnité maximale applicable à la revendication aux termes de l'article 56, qui est de 7 millions de dollars à l'heure actuelle. Nous avons proposé un amendement visant à porter cette indemnité maximale à 25 millions de dollars. J'y reviendrai dans un instant.

Conformément à la disposition dont nous sommes saisis, le revendicateur doit vraiment renoncer à son droit d'obtenir une indemnité supérieure à l'indemnité maximale avant même de savoir quelle pourrait être la valeur définitive de cette revendication. Cela me semble plutôt absurde. Plus une revendication est longue à régler, plus elle prend de la valeur en termes d'intérêt et d'appréciation. Si le gouvernement fait traîner sur de nombreuses années le règlement d'une revendication dont la valeur approche de l'indemnité maximale, la valeur de cette revendication finit par excéder l'indemnité maximale. Le revendicateur qui aura signé une renonciation devra finalement absorber une perte au niveau de l'indemnité maximale qu'il peut recevoir du gouvernement fédéral pour sa revendication.

● (1050)

Si la revendication est jugée authentique, cela soulève des questions relativement à la légitimité des tentatives faites afin que le revendicateur accepte le compromis. Nous comprenons fort bien que le gouvernement n'a pas accès à des fonds illimités. Toutefois, le fait de laisser des contraintes financières guider, dans ce cas-ci, les décisions du gouvernement relativement à la question de savoir s'il va honorer des obligations contractuelles et des obligations issues de traités soulève de sérieuses questions philosophiques et pratiques. D'autres doivent déclarer faillite pour échapper à leurs obligations fiscales. Le fait d'imposer au gouvernement une obligation contractuelle moins sévère équivaut à lui conférer le droit d'exercer un pouvoir arbitraire.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, il y aurait peut-être lieu de consulter la jurisprudence, mais pour assurer le respect de la primauté du droit, le gouvernement devrait être tenu de respecter toute jurisprudence qu'il a choisi d'accepter.

Le revendicateur a déjà eu à renoncer à un montant d'indemnisation excédant la valeur du plafond, avant même que la revendication ne puisse être étudiée par le tribunal à l'étape de la validation. La revendication peut dépasser de beaucoup le montant de 7 millions de dollars, et c'est la raison même de l'existence du processus. Toutefois, les revendicateurs doivent renoncer à cela; ils doivent en quelque sorte s'en remettre totalement à quelqu'un d'autre dès le début du processus, ce qui ne semble pas du tout juste. On ne sait même pas trop pourquoi ils doivent signer des abandons de

recours une deuxième fois, avant que le tribunal n'accepte la revendication aux fins d'établir le montant d'indemnisation.

D'autres dispositions de l'article ont peut-être du mérite, bien que je pense que cela est plutôt discutable. Quoi qu'il en soit, par suite du refus du gouvernement d'apporter les amendements importants proposés en comité par l'Alliance canadienne, j'ai présenté un amendement visant à éliminer tout l'article en question du projet de loi.

Le gouvernement ne nous a pas dit pourquoi il craint de devoir assumer le même niveau de responsabilisation que les Premières nations. Pourtant, les amendements proposés à l'étape de l'étude en comité, tant de la part de l'Alliance canadienne que d'autres partis, qui auraient incorporé dans le projet de loi des mesures de responsabilisation et de transparence plus fermes ont été rejetés. Cela montre à quel point un gouvernement peut devenir suffisant, voire arrogant.

La plupart des amendements qui ont été proposés étaient sincères et raisonnables, mais ils ont été rejetés sans explication. Les membres du comité appartenant aux divers partis de l'opposition n'ont cessé de demander des explications aux députés du gouvernement. De temps à autre, des tordeurs de bras étaient présents en comité. Je suis certain que nous connaissons tous bien ce terme. Ils se présentaient à la séance du comité sans être au courant de la discussion en cours. Nous comprenions alors ce qui justifiait l'absence d'explications. Cependant, les autres membres du comité à qui on avait supposé ordonné de voter d'une certaine façon n'ont même pas essayé de fournir des explications.

Je dois avouer qu'un député libéral a voté comme nous sur un certain nombre des amendements. Il a donc demandé à ses propres collègues d'expliquer pourquoi ils rejetaient le caractère raisonnable de certains de nos amendements. Mais nous avons eu droit à des regards impassibles et à des silences en guise de réponses à la plupart de nos questions. Je suppose que lorsqu'un gouvernement est majoritaire, il n'a pas à expliquer ses gestes ou à défendre ses décisions. Il peut faire ce qu'il veut dans l'espoir que les électeurs auront oublié lors des prochaines élections.

Je veux aborder un instant l'article 56 qui énonce les critères servant à déterminer l'indemnisation, dont le plafond de 7 millions de dollars. Je crois que ce plafond est très injuste. Nous avons proposé une limite de 25 millions de dollars. Je laisse aux prochains intervenants le soin de débattre de cette question. Cependant, je propose:

Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivants le mot «Que», de ce qui suit:

Le projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles afin que les articles 30, 32 et 35 soient révisés en vue d'accélérer le processus de négociation des revendications, notamment par l'établissement de délais pour chaque étape du processus.

● (1055)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): L'amendement est recevable.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1100)

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Madame la Présidente, l'accord sur la santé intervenu mercredi est une première initiative louable visant à améliorer la situation des soins de santé au Canada. Une certaine confusion règne cependant à propos des fonds qui seront accordés, car le premier ministre excelle à gonfler les chiffres. Il n'en demeure pas moins que ses homologues provinciaux se sont dits d'accord avec ce qui leur a été proposé.

Il appartient à présent à toutes les parties en cause d'honorer leurs engagements, de conjuguer leurs efforts et d'améliorer les soins de santé offerts aux Canadiens. Il est temps d'oublier les vieilles querelles et de nous pencher sur les besoins de nos concitoyens.

Cet accord renferme de nombreuses dispositions que l'Alliance canadienne avait réclamées. Nous avons demandé que soit prévue une certaine souplesse dans la mise en oeuvre des nouveaux programmes. Nous avons demandé le rétablissement du financement des services de santé primordiaux. Nous avons souhaité la levée des restrictions sur la prestation de services privés dans le cadre du système public. Nous avons demandé que des transferts soient consacrés exclusivement à la santé pour une meilleure transparence et une meilleure reddition de comptes. Nous comptons maintenant demander au gouvernement de nous rendre compte de l'accord qu'il a signé.

Les Canadiens souhaitent que l'on apporte des améliorations concrètes aux services de santé de première ligne, notamment l'augmentation du nombre des médecins, des personnels infirmiers, des lits d'hôpital, le raccourcissement des délais d'attente, et une plus grande gamme de possibilités pour la prestation des services.

Il est temps de mieux ancrer les soins de santé dans le XXI^e siècle et de faire primer les intérêts des patients.

* * *

LE NOUVEL AN CHINOIS

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Madame la Présidente, au cours des deux semaines écoulées, j'ai assisté à de nombreuses célébrations du nouvel an chinois en Colombie-Britannique et en Alberta. Les Canadiens d'origine chinoise constituant le troisième groupe ethnique en importance au Canada, le nouvel an chinois est devenu une grande fête que beaucoup de Canadiens célèbrent.

Je voudrais féliciter des groupes comme l'Association des bénévoles chinois de Vancouver, le Centre culturel chinois de Vancouver, l'Association des commerçants du Chinatown de Vancouver, l'association S.U.C.C.E.S.S., et la Chambre de commerce taiwanaise de la Colombie-Britannique, pour ne nommer que ceux-là, et les remercier d'avoir aidé les Canadiens à célébrer cette importante manifestation de la culture chinoise.

Je voudrais également souhaiter à tous les Canadiens santé et prospérité pendant l'année de la chèvre.

* * *

LE LOGEMENT

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Madame la Présidente, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont annoncé l'allocation de 3 200 unités pour des personnes à faible ou moyen revenu dans

Article 31 du Règlement

12 municipalités aux termes du programme communautaire de logements locatifs. Les unités ont été attribuées aux municipalités ayant le plus grand besoin de logements abordables selon la première phase de l'entente conclue entre le Canada et l'Ontario dans le cadre du Programme de logement abordable.

L'entente prévoit l'apport de 489,42 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin d'accroître l'offre de logements abordables dans la province. Les fonds fournis par le gouvernement fédéral, soit 244,72 millions de dollars, et les contributions équivalentes versées par la province d'Ontario, les municipalités et d'autres partenaires des secteurs privé et sans but lucratif, contribueront à la production de quelque 10 500 logements abordables en Ontario. Les gouvernements fédéral, provincial et municipaux doivent collaborer afin d'encourager la construction de logements abordables.

J'exhorte fortement le ministre des Finances et le Cabinet à appuyer l'élargissement du Programme d'aide à la remise en état des logements, le PAREL, et l'Initiative de partenariats en action communautaire, l'IPAC, ainsi qu'à respecter les engagements à l'égard du financement de logements abordables.

* * *

DOROTHY RUNGELING

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour féliciter une résidente de ma circonscription, Mme Dorothy Wetherald Runge-ling, pour son accession à l'Ordre du Canada.

Surnommée «Canada's Flying Housewife», Dorothy a osé aller à l'encontre des conventions sociales pour s'assurer une place dans l'histoire de l'aviation. C'est à l'aéroport de Welland qu'elle a suivi ses cours de pilotage. Elle a obtenu sa licence en 1949, suivie de la licence de pilote professionnel en 1951, du certificat d'instructeur en 1953 et de la licence de pilote professionnel de première classe en 1954.

Elle est l'une des trois femmes à jamais avoir accompli cet exploit au Canada. Elle a également été la première femme canadienne à voler en solo en hélicoptère. Elle a nourri sa passion en participant à des courses aériennes nationales et internationales qui lui ont attiré l'attention du monde entier.

Âgée de plus de 90 ans, elle demeure active comme auteure, et elle enseigne aussi l'informatique aux personnes âgées. Je la félicite.

* * *

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Madame la Présidente, un livre est le refuge de l'âme du lecteur, une bibliothèque, le refuge de l'âme de tout un pays. La Bibliothèque nationale du Canada, l'âme de notre pays, célèbre son 50^e anniversaire de fondation cette année.

Depuis 1953, elle est le reflet des besoins et des intérêts des Canadiens, de leur culture, de leur patrimoine et de leur compréhension de la place que le Canada occupe dans le monde.

Cinquante ans après sa fondation, le gouvernement a annoncé son intention de fournir aux Canadiens un meilleur accès à leur histoire. La Bibliothèque et les Archives nationales du Canada combineront leurs efforts pour nous doter d'un organisme de renommée mondiale consacré à la préservation de notre culture.

*Article 31 du Règlement***LA MÉDAILLE DU JUBILÉ DE LA REINE**

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter toutes les personnes au Canada, et particulièrement dans ma circonscription, Calgary-Est, qui ont été décorées de la Médaille du jubilé de la reine.

À l'occasion d'une cérémonie organisée avec quatre autres circonscriptions, l'honorable lieutenant-gouverneur Lois E. Hole a remis des médailles à des Canadiens extraordinaires qui, chacun à sa façon, ont apporté une contribution utile et exceptionnelle à leur collectivité et à leur pays.

Ces personnes, que je félicite, sont les suivantes: Ragbir Basati, Surendra Bhandari, Fariborz Birjandian, Chuck Blanchard, Gita Boyd, Pradeep Charan, Ray Clark, Dinesh Dattani, Michael Detheridge, Vinay Dey, Titus Matthews, Ed McNally, Krishna Naicker, Michael Pearson, Prabhudas Ruparell, Ian Seright, Kumar Sharma, Abbimanyu Singh, Ajit Singh, Gabrielle Stapleton, Tishma Taneja, Rufo «Tigs» Tidalgo, Anil Tiwari, Manhar Verma et Neville Wells.

* * *

• (1105)

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, le Mois de l'histoire des Noirs sert à faire reconnaître, apprendre et célébrer l'histoire des Noirs en Amérique du Nord.

En 1995, le gouvernement du Canada a déclaré que février serait le Mois de l'histoire des Noirs. Cela nous donne l'occasion de célébrer la contribution culturelle, sociale, économique et politique des Noirs en Amérique du Nord. Je suis heureux de mentionner que, dans ma circonscription, Bramalea—Gore—Malton—Springdale, la Malton Black Development Association tiendra son dîner annuel en l'honneur de nombreux jeunes qui recevront des bourses pour leur excellence dans les études et l'athlétisme.

Je tiens à souligner tout particulièrement les efforts soutenus des organisateurs de cet événement annuel qui en font une réussite éclatante depuis plus de vingt ans.

* * *

[Français]

LA CIRCONSCRIPTION DE JONQUIÈRE

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, vendredi dernier, la compagnie Alumiform, dans ma circonscription de Jonquière, a annoncé une nouvelle expansion qui créera 50 nouveaux emplois.

Développement économique du Canada pour les régions du Québec a investi 2,9 millions de dollars pour ce projet. Toutefois, encore une fois, ce prêt fut annoncé par le secrétaire d'État au Développement économique du Canada et par le député de Chicoutimi—Le Fjord.

Puisque je suis députée d'une circonscription aussi florissante où les subventions pleuvent, je ne peux que m'en réjouir. Je remercie le député de Chicoutimi—Le Fjord d'annoncer à ma place les subventions pour mon comté, même si tout le monde sait qu'il n'a rien à voir avec le cheminement de ces dossiers.

De cette façon, je peux aller sur le terrain pour écouter les préoccupations de mes électeurs, pour les servir au Parlement et pour défendre leurs intérêts, leurs dossiers et leurs idées, notamment à l'égard de la guerre contre l'Irak.

Merci au député de Chicoutimi—Le Fjord. Toute députée rêve d'avoir un tel attaché de presse à son service.

* * *

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, dans le cadre des activités de la Semaine du développement international 2003, la ministre de la Coopération internationale lançait hier un concours national pour les jeunes de 14 à 18 ans intitulé Papillon 208, parrainé par l'ACDI.

Ce concours offre aux jeunes l'occasion de réfléchir aux moyens de s'attaquer à la pauvreté et à l'injustice dans certains des pays les plus pauvres du monde.

Hier, une centaine d'écoliers d'Ottawa ont participé à un forum pour marquer le lancement du concours auquel tous les jeunes sont vivement invités à participer. Ils peuvent présenter une composition ou une oeuvre artistique sur un thème comme la protection des enfants, la sensibilisation au sida ou l'éducation, par exemple.

J'invite donc les Canadiens et Canadiennes à encourager les jeunes de leur entourage à participer à Papillon 208 et ainsi contribuer à changer la vie des autres pour le mieux.

* * *

[Traduction]

LES ESPÈCES EN PÉRIL

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la nouvelle loi sur les espèces en péril condamne des Britannos-Colombiens au chômage avant même d'être édictée.

Les hardes de caribous florissantes et pas du tout menacées des chaînes Itcha Ilgatchuz dans l'ouest de la Colombie-Britannique ont été classées dans la même écoprovince que la vulnérable harde de caribous des chaînes Cariboo, à 500 km vers l'est, et une autre harde de l'Alberta. Les guides pourvoyeurs se sont fait dire qu'il n'y avait plus de travail pour eux et l'établissement planifié de nouvelles hardes dans les Kootenays Est, à partir des hardes en pleine santé, a été arrêté.

On a employé cette approche brutale malgré des années d'effort de la part des biologistes de la faune, des sociétés forestières, des guides pourvoyeurs et des citoyens pour assurer le développement de cette harde de l'ouest. Cette nouvelle loi entrera en vigueur au mois de juin. Il faut donc accorder les exemptions dès maintenant, même si les lettres ont été adressées aux guides pourvoyeurs pour les aviser qu'il n'y aurait pas de travail l'automne prochain.

Cette façon de faire est typique du gouvernement. Il s'y perd déjà dans sa propre liste des espèces menacées et il ne sait absolument pas comment appliquer efficacement la loi qu'il a rédigée.

LA GARDE CÔTIÈRE

M. Joe Peschisolido (Richmond, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour féliciter le ministre des Pêches et des Océans d'avoir annoncé la mise en oeuvre d'un service à plein temps et complet, à savoir un programme de plongée de sauvetage à la base Sea Island de la Garde côtière dans ma circonscription, celle de Richmond.

Par service de plongée de sauvetage complet, on entend la mise en fonction d'une équipe de plongeurs de sauvetage appuyée par une équipe de relève 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour réagir aux urgences maritimes au large des basses terres du Fraser, en Colombie-Britannique.

La Garde côtière a affecté, initialement, 300 000 \$ au recrutement et à la formation de nouveaux plongeurs ainsi qu'à une mise à niveau du matériel et des installations. L'équipe de plongeurs qui sera formée se composera d'au moins quatre unités de six plongeurs. Une somme d'un million de dollars sera versée tous les ans pour assurer le maintien de ce service.

Ce programme sera tout à fait conforme à toute la réglementation pertinente et assurera la sûreté de nos plongeurs tout en fournissant aux Britanno-Colombiens le service complet de plongeurs à temps plein auquel ils tiennent.

* * *

• (1110)

L'ALLIANCE CANADIENNE

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui en ma qualité de porte-parole néo-démocrate chargé de critiquer l'opposition officielle.

C'est peut-être le premier ministre qui rédige le discours du Trône, mais il semble bien que ce soit l'Alliance canadienne qui lui dicte ses politiques. En voici d'ailleurs un exemple patent.

Hier, dans une bizarre manifestation de solidarité, les députés alliés et libéraux ont, deux fois plutôt qu'une, bruyamment claironné leur rejet du rapport Romanow et célébré l'accroissement de la privatisation de la santé. C'est sûrement une alliance contre-nature qui devrait inquiéter les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Autre fait troublant: le député de Saskatoon—Humboldt est tellement extrémiste qu'il est devenu un paria à la Chambre des communes. Cependant, qui pensez-vous souscrit à ses points de vue tordus sur le monde? Ses motions obtiennent l'appui du député allié de Calgary-Ouest, qui a déjà travaillé comme antisindicaliste professionnel pour le chef de l'opposition officielle quand il était à la tête de la National Citizens' Coalition.

Les Canadiens doivent savoir quelles idées défend vraiment l'Alliance canadienne, et mon grand plaisir est de leur rendre service en soulignant et en leur signalant...

Le vice-président: Le député de Joliette a la parole.

* * *

[Français]

LE FORUM SOCIAL MONDIAL DE PÔRTO ALEGRE

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le 3^e Forum social mondial de Pôrto Alegre, auquel un seul parti de la Chambre des communes assistait, soit le Bloc québécois, a prôné une mondialisation dans le respect de la souveraineté des nations, de l'environnement et du partage des richesses.

Article 31 du Règlement

Au Forum des parlementaires, des alternatives à la mondialisation néo-libérale ont été mises de l'avant: protection de la diversité culturelle, établissement d'une taxe sur les transactions financières, respect des droits fondamentaux du travail et de l'environnement dans les ententes commerciales et élimination des paradis fiscaux.

Le Bloc québécois est intervenu pour que la déclaration finale du Forum des parlementaires inscrive notre opposition à la négociation, au sein de l'OMC et de la ZLEA, d'un accord multilatéral sur l'investissement au profit des transnationales.

Les parlementaires ont également convenu de demander à leur gouvernement de faire pression sur les responsables du FMI pour que sa charte soit modifiée afin de prendre dorénavant en compte les droits humains dans leur plan de refinancement.

Enfin, si le gouvernement fédéral brillait par son absence, le gouvernement du Québec était représenté par la ministre Louise Beaudoin, qui a publiquement souhaité que le Québec accède à sa pleine souveraineté pour ajouter sa voix aux pays qui travaillent à une mondialisation au service des peuples.

* * *

[Traduction]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, pour commémorer le Mois de l'histoire des Noirs, le gouvernement du Canada commandite le Défi Mathieu Da Costa. Les élèves de l'élémentaire et du secondaire sont invités à étudier, découvrir et célébrer les contributions de Canadiens de toutes les origines ethniques et raciales à l'édification du Canada.

C'est avec plaisir que je signale la présence à Ottawa aujourd'hui des lauréats de 2003. Hier, l'honorable secrétaire d'État au Multiculturalisme a eu le plaisir de remettre des certificats de mérite aux élèves suivants. Meilleurs essais en anglais: Alana Poon, de Winnipeg; Hannah Crump, de Toronto; Chloe Hamilton, d'Elmira, en Ontario. Meilleurs discours en français: Gérard De Francesco, Kanata, en Ontario; Danny St-Jacques et Sarah Beaupré, d'Ottawa. Meilleures présentations artistiques: Kara Chan, d'Abbotsford, en Colombie-Britannique; Kristin Blackmore, de Fredericton; Kylene Cachelin, de Kamloops, en Colombie-Britannique.

Nous les félicitons tous de l'excellence de leur travail.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le Président, je voudrais aborder aujourd'hui une question très importante qui doit tenir à coeur à tous les Canadiens. Nous avons la responsabilité de veiller sur tous les anciens combattants canadiens et leurs conjoints.

Du vivant des anciens combattants, leurs conjoints reçoivent les avantages qui leur reviennent de droit. Toutefois, lorsqu'un ancien combattant décède, les prestations de retraite de son conjoint sont interrompues. C'est honteux. J'exhorte le ministre à apporter les modifications nécessaires.

Plus honteux encore, on a promis aux conjoints des membres de l'Unité forestière terre-neuvienne d'outre-mer qu'ils recevraient des prestations, mais ils n'ont jamais rien obtenu.

Questions orales

J'exhorte le ministre des Anciens combattants à faire ce qui s'impose. Il devrait subvenir aux besoins financiers de tous les conjoints des anciens combattants décédés. Le ministre doit veiller à apporter des modifications pour que ceux qui ont payé si cher pour défendre notre liberté reçoivent les prestations et avantages qui leur reviennent.

* * *

• (1115)

LES PÊCHES

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans les années 1990, le ministère des Pêches et des Océans a pris l'initiative de racheter tous les permis de pêche commerciale au saumon sauvage de l'Atlantique, à Terre-Neuve-et-Labrador, pour des motifs de conservation. Cette initiative était la bienvenue et s'imposait.

Nous avons maintenant une situation semblable sur la côte ouest. Il y a environ 70 bateaux de pêche au bar noir pour les eaux intérieures de la côte de la Colombie-Britannique. Leurs prises autorisées actuelles et prévues sont trop minimes pour être rentables en raison de sérieuses préoccupations au sujet de la conservation.

Les titulaires de permis m'ont demandé d'informer le ministre des avantages d'un rachat des permis. Cette proposition réglerait le problème de la conservation et aplanirait d'énormes difficultés économiques. Elle serait dans l'intérêt public et supprimerait également un important obstacle de gestion à long terme pour les employés du ministère, à un coût raisonnable. J'encourage le ministre à adopter rapidement cette proposition.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'IRAK

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, deux ans après le début de son mandat, le président Bush prévoit faire sa première visite officielle dans le pays qui devrait être son plus proche allié, le Canada.

Bien des pays ont énoncé clairement leur position sur la situation en Irak, mais celle du Canada demeure quelque peu embrouillée. Lorsque le président Bush arrivera ici, au Canada, y trouvera-t-il un allié qui a une position claire sur la situation en Irak ou un gouvernement qui n'ose pas prendre parti?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement pourquoi le député voit de l'incertitude dans le fait de se tourner vers les Nations Unies pour établir le fondement juridique d'une intervention militaire très sérieuse dans une autre région du monde.

Nous avons demandé une résolution. La résolution 1441 a été prise. Elle prévoit un processus d'inspections intrusives sur place. Ce processus est en cours. Nous verrons ce que M. Blix aura à dire au Conseil de sécurité le 14 février.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la position de l'Australie sur la situation en Irak est claire, de même que celle de l'Espagne et celle de la Grande-Bretagne.

La meilleure façon d'éviter la guerre est de faire savoir à Saddam Hussein qu'il existe une forte coalition d'alliés. C'est la seule chose qu'il comprendra parfaitement bien.

Voici ma question: quand la position du Canada sur la situation en Irak sera-t-elle claire comme celle de nos plus proches alliés?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la position du Canada sur la situation en Irak est claire, et elle est exprimée dans la résolution 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Si l'Alliance canadienne préfère suivre des règles d'engagement autres que celles établies par la communauté internationale, qu'elle nous explique ce que seraient ces règles.

* * *

LA SÉCURITÉ À LA FRONTIÈRE

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement est vague à propos de l'Irak et également vague au sujet de la sécurité à la frontière.

Depuis le 11 septembre 2001, l'Alliance canadienne réclame une politique de sécurité de la frontière continentale, qui permettrait la libre circulation des personnes et des marchandises à notre frontière.

Pourquoi le gouvernement libéral n'a-t-il pas garanti une exemption à la proposition d'un préavis de 24 heures qui nuira au Canada?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je serai heureux d'informer le député, à sa convenance, du travail qui a été accompli aux termes du plan d'action pour une frontière intelligente, un plan en trente points que nous appliquons essentiellement depuis le 11 septembre, mais qui a été signé en décembre 2001, et de la création des programmes NEXUS et EXPRES pour assurer que les expéditeurs et les personnes qui voyagent fréquemment traversent rapidement la frontière. Il s'agit là de nouvelles mesures novatrices qui font de la frontière canado-américaine une des frontières les plus intelligentes au monde.

* * *

LA JUSTICE

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en janvier 2002, un homme d'Edmonton a été condamné à la détention à domicile pour avoir agressé sexuellement ses nièces pendant 15 ans.

L'Association canadienne des policiers et policières a exhorté le ministre à défendre les victimes et à faire abroger les dispositions du Code criminel concernant la détention à domicile. Pourtant, le ministre continue de défendre ces peines outrageantes.

Pourquoi le ministre continue-t-il de défendre les droits des prédateurs sexuels et ne trouve-t-il pas le courage de protéger les victimes?

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement prend très au sérieux les infractions criminelles, et la détention à domicile fait partie des peines prévues. Le tribunal ou la commission des libérations conditionnelles qui impose la détention à domicile agit de façon indépendante, mais toujours en pensant à la sécurité publique, ce qui est d'ailleurs la raison d'être et l'objectif premier du système de justice.

• (1120)

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la députée ne sait même pas quel tribunal prononce les peines, mais parlons plutôt d'équilibre.

Questions orales

En juillet 2002, un homme d'affaires d'Edmonton a été condamné à la détention à domicile après avoir attaqué son ex-conjointe avec un couteau. En octobre 2002, un homme de Calgary a, lui aussi, été condamné à la détention à domicile après avoir plié en deux sa fillette de neuf mois, ce qui a provoqué une fracture de la colonne vertébrale et la rupture de l'aorte.

Le ministre peut-il expliquer aux Canadiens pourquoi il continue de défendre la détention à domicile dans le cas de ceux qui estropient les enfants et attaquent les femmes?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député fait mention d'événements très tristes et tragiques, mais sa question porte essentiellement sur le système de détermination de la peine en vigueur au Canada...

Une voix: Oui, tout un système.

L'hon. Martin Cauchon: ...le régime de détermination de la peine en vigueur. Je le répète, nous avons discuté de la détermination de la peine avec nos collègues fédéraux et provinciaux à la dernière rencontre que nous avons eue avant Noël, et le Comité de la justice se penche actuellement sur la question.

Comme on parle de la protection de nos concitoyens canadiens, notamment de la protection de nos enfants, je rappelle que la Chambre a été saisie d'un projet de loi. J'espère seulement qu'ils...

Le vice-président: La députée de Longueuil a la parole.

* * *

[Français]

L'IRAK

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, nous sommes plusieurs à croire, tout comme le secrétaire général des Nations Unies, que la guerre peut être évitée. Il existe encore un espace pour l'espoir et pour la paix. Il est impérieux de mettre tous les moyens possibles à la disposition des inspecteurs, afin que l'Irak soit désarmé de manière pacifique.

Est-ce que le ministre des Affaires étrangères admettra que ce sont ces deux objectifs fondamentaux que son gouvernement se doit de poursuivre?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons certainement le même objectif, soit le désarmement de l'Irak. Je crois qu'il est nécessaire que la résolution qui a été adoptée par le Conseil de sécurité soit respectée par le gouvernement de l'Irak. C'est la meilleure façon d'éviter le conflit en Irak.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le président Bush a déclaré hier: «The game is over.»

Devant l'impatience manifeste du président américain de partir en guerre, est-ce que le rôle du gouvernement ne devrait pas être d'appuyer la seule autre avenue qui reste à la paix, soit celle de favoriser au maximum le processus d'inspections en cours?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, on peut favoriser le processus d'inspections, mais la résolution du Conseil de sécurité devrait être respectée en Irak. Si les inspecteurs n'ont pas accès aux endroits où l'armement peut être caché, ils ne peuvent pas faire une inspection telle qu'elle est prévue par le Conseil de sécurité. C'est pour cette raison que la décision est vraiment la décision de Saddam Hussein.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, plusieurs pays sont hésitants à suivre aveuglément

les autorités américaines dans leur approche belliqueuse contre l'Irak et continuent de faire des propositions concrètes pour mettre à la disposition des inspecteurs plus de ressources matérielles, comme l'a récemment fait la France.

Est-ce que le gouvernement peut nous faire connaître les ressources matérielles et financières supplémentaires qu'il entend destiner aux inspecteurs de l'ONU dans le cadre du processus de désarmement de l'Irak?

[Traduction]

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme le ministre l'a déclaré hier, les autres pays comme le Royaume-Uni et la France sont libres de prendre les initiatives qu'ils jugent appropriées.

Nous appuyons fortement le Conseil de sécurité. Nous sommes entièrement satisfaits des efforts qu'il déploie. Pour notre part, nous représentons le Canada et c'est exactement ce que nous faisons.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, comment le gouvernement peut-il concilier sa politique face à l'Irak, qui, jusqu'ici, a consisté à attendre et à laisser faire, avec sa rhétorique qui cherche à présenter le Canada comme un acteur important sur la scène internationale?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le rôle du Canada en est un qui est basé sur notre histoire, soit d'appuyer le processus de l'ONU. Je crois qu'en demandant que le Conseil de sécurité adopte une résolution très forte, nous avons suivi l'instinct du Canada qui est d'aider le monde à trouver des solutions pacifiques. Cependant, il faut aussi savoir qu'il y a des problèmes qui devront être résolus selon le processus adopté par le Conseil de sécurité.

● (1125)

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, hier George Bush a déclaré que «la partie est terminée». La guerre en Irak n'est pas un sport. Des centaines de milliers de vies sont en jeu et le Canada n'a pas de position.

Qu'en est-il des prétendues preuves présentées par Colin Powell, preuves sur lesquelles l'Alliance se fonde pour vouloir se lancer en guerre? Les libéraux n'ont pas encore exprimé leur désaccord.

Le premier ministre sait-il que le dossier des services de renseignement du Royaume-Uni, que M. Powell a vantés, ne fait que reprendre trois articles, y compris celui d'un étudiant de troisième cycle? S'agit-il de preuves? Nous n'allons sûrement pas aller en guerre en nous basant là-dessus.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il est toujours intéressant d'être à la Chambre lorsqu'un des partis d'en face pense que nous devrions être d'accord avec les États-Unis même quand ils ont tort, alors qu'un autre pense que nous devrions être en désaccord avec les Américains même quand ils ont raison.

Dans ce dossier, nous avons fait valoir une position très claire fondée sur des principes, et qui repose sur le rôle essentiel des Nations Unies. Ces dernières ont adopté une résolution ferme, la 1441. Les inspecteurs ont présenté un rapport sur l'Irak et même la députée doit reconnaître qu'ils ont formulé des critiques à ce moment-là. Il reste du travail à faire.

Questions orales

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, s'il y a une position fondée sur des principes, nous ne l'avons pas encore entendue.

Les Canadiens ne veulent pas de cette guerre. Le monde ne veut pas de cette guerre. Le gouvernement ne va-t-il rien dire pour empêcher George Bush de battre le tambour sans avoir de preuves, sans écouter et sans écarter la possibilité de recourir aux armes nucléaires? Même des sénateurs américains se disent inquiets.

Si les libéraux ne veulent pas dire à Bush qu'il se trompe en prônant la guerre, vont-ils au moins lui dire qu'il a tort de refuser d'écarter la possibilité de recourir aux armes nucléaires? Le gouvernement va-t-il au moins aller jusque-là?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le seul principe que les néo-démocrates semblent suivre dans cette affaire, c'est qu'ils n'aiment pas les États-Unis.

Je pense qu'il est très important d'examiner les paroles mêmes des inspecteurs, M. Blix et son groupe, relativement à leurs visites en Irak. Il faut examiner les faits, et pas simplement les faits récents, mais la preuve d'un comportement répréhensible sur une longue durée de la part du dictateur au pouvoir en Irak.

Les Canadiens ne veulent pas la guerre. Le monde ne veut pas la guerre, mais l'absence de conflit ne signifie pas nécessairement la paix. La responsabilité qu'a le gouvernement irakien de répondre...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Calgary-Centre a la parole.

* * *

LA SANTÉ

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a reconnu que l'entente sur les soins de santé conclue mercredi est injuste pour les trois territoires, la formule de financement fondée exclusivement sur le nombre d'habitants étant tout simplement insensée dans leur cas. Le premier ministre a promis de régler le problème de manière bilatérale.

Les territoires ont besoin de plus qu'une autre promesse. Ils ont besoin immédiatement d'un accord concret, non assujéti à la disposition de récupération et tenant compte des distances et des défis inhabituels dans le Nord.

Le gouvernement va-t-il s'engager aujourd'hui à conclure un accord équitable avec les trois territoires, et le vice-premier ministre va-t-il s'engager à faire rapport de cette question à la Chambre avant la fin de février?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député est sûrement au courant des dispositions prises pour le financement des territoires, dispositions aux termes desquelles les gouvernements des territoires reçoivent des transferts par habitant beaucoup plus élevés que ceux accordés aux provinces.

En fait, avec l'augmentation prévue des transferts aux provinces, chaque dollar d'augmentation du transfert par habitant consenti aux provinces se traduira par une augmentation de 3,60 \$ du transfert par habitant consenti au Nunavut, de 2,88 \$, dans les Territoires du Nord-Ouest, et de 2,60 \$, au Yukon. La formule de financement des territoires tient compte de ces coûts additionnels.

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, je regrette beaucoup que l'on ait adopté cette position et j'espère qu'on l'examinera de nouveau lorsque le premier ministre sera de retour.

Plus tôt cette semaine, des documents justificatifs concernant le long rapport sur le registre des armes à feu ont été publiés en anglais seulement. Selon le leader du gouvernement à l'autre endroit, on a le droit de demander que des documents officiels soient publiés dans les deux langues officielles. C'est non seulement un droit, mais c'est une obligation conformément à la Loi sur les langues officielles.

Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il abandonné l'esprit sinon la lettre de la Loi sur les langues officielles dans ce cas? Peut-on nous garantir que le gouvernement recommencera à respecter l'esprit et la lettre de la Loi sur les langues officielles?

• (1130)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le très honorable député est mal renseigné. Ce qui est arrivé, en fait, c'est que tous les documents alors disponibles ont été déposés à la Chambre des communes. Un document explicatif à l'intention des gens qui travaillaient sur l'information n'avait pas encore été traduit et n'a donc pas été déposé. On me dit qu'il pourrait être déposé dès lundi.

* * *

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, une information communiquée par les autorités américaines a permis à la police d'arrêter un résident de Markham, en Ontario, qui a été condamné pour possession et distribution de pornographie juvénile. Les photos saisies montraient, entre autres, l'agression sexuelle de bébés en larmes. Le 5 février, l'individu a été condamné à 14 mois de détention à domicile et à trois ans de probation.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi les auteurs de crimes aussi horribles sont toujours condamnés à des peines aussi négligeables?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que le gouvernement a présenté, récemment, un projet de loi sur la protection des enfants et des personnes les plus vulnérables. Le projet de loi vise notamment à remplacer la défense fondée sur la valeur artistique par la défense fondée sur le bien public. Le député sait aussi, s'il a lu le projet de loi, qu'il propose des peines plus lourdes.

J'invite le député à lire le projet de loi. S'il croit vraiment dans la sécurité publique, il appuiera cette remarquable mesure législative, dans l'intérêt de la société canadienne et de la protection de nos enfants.

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la section des crimes sexuels de la police de Toronto a annoncé, ce matin, une autre arrestation liée à la pornographie juvénile. La police a saisi, dans cette affaire, plus de 50 000 photos et 2 000 films amateurs appartenant à un homme de 57 ans. Nous posons de nouveau la question: le ministre de la Justice va-t-il s'engager à limiter, dans ce cas-ci, l'utilisation de la condamnation avec sursis, afin que cet homme, s'il est reconnu coupable, ne soit pas tout simplement renvoyé chez lui, comme bien d'autres avant lui?

Questions orales

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la protection des enfants constitue, bien entendu, la grande priorité de mon parti, et la sécurité publique est aussi une grande priorité du gouvernement.

Si les députés s'intéressent à cette question, je les invite à lire le projet de loi C-20 que nous avons présenté, qui vise à assurer la protection des enfants et des personnes les plus vulnérables de notre société. Nous proposons, dans ce projet de loi, de remplacer, suite à l'affaire Sharpe survenue en Colombie-Britannique, la défense fondée sur la valeur artistique. Nous proposons également un régime de peines plus sévères. Ils devraient appuyer...

Le vice-président: À l'ordre. Le député de Champlain a la parole.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, hier, des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture sont venus dire en comité que le Québec avait trois ans pour s'ajuster à la baisse au programme du ministère fédéral, pénalisant ainsi les agriculteurs et le Québec qui sont en avance en matière d'assurance-stabilisation.

Comment le ministre peut-il justifier une telle approche qui fera reculer les agriculteurs et qui nie la spécificité agricole du Québec?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je veux que ce soit très clair. Comme nous le savons, la contribution du gouvernement fédéral à l'agriculture dans les provinces se fait sur la base de 60/40. Le Québec accorde à ses agriculteurs 1,60 \$ en plus de cette contribution et, pour la majorité, les provinces contribuent à raison d'un peu plus de 40 p. 100.

Le travail qui se fait avec le Québec vise à apporter un changement modeste non pas au montant, mais à la manière dont 24¢ de cette somme de 1,60 \$ sont dépensés par la province. Elle continue à dépenser le reste, soit 1,36 \$, comme elle l'entend et comme elle l'a fait par le passé.

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, le Québec jouit de solides outils financiers qu'il a développés dans le cadre d'une refonte complète de ses programmes d'assurance-stabilisation.

Le ministre comprendra-t-il enfin qu'il n'est pas question de mettre en péril l'excellence des programmes québécois pour un objectif de visibilité fédérale?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, si le Québec le veut, il peut continuer à bonifier la contribution du gouvernement fédéral. Pour des raisons commerciales et par souci d'équité, nous veillons à ce que tous les agriculteurs de toutes les provinces, se trouvant dans des circonstances similaires, soient traités de la même manière par le gouvernement fédéral. Le Québec est libre de continuer à faire ce qu'il a fait jusqu'à maintenant en accordant une aide supplémentaire à ses agriculteurs. Le gouvernement fédéral, pour des raisons commerciales et par souci d'équité, va continuer à traiter tous les agriculteurs de la même manière.

• (1135)

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a récemment interdit à des agriculteurs de cultiver leurs terres, sous prétexte qu'elles risquaient de transmettre la maladie débilante chronique. Le gouvernement a négligé de réfléchir à la manière dont ces agriculteurs sont censés gagner leur vie s'ils ne peuvent exploiter leurs terres.

Le ministre va-t-il déposer à la Chambre la preuve scientifique que la MDC se trouve dans le sol et qu'elle est transmissible sous cette forme?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, nous coopérons avec l'industrie afin d'éradiquer la maladie débilante chronique des hardes de wapitis du Canada. Les recherches continuent pour savoir combien de temps dure la contamination après qu'une harde a contaminé le sol et qu'elle a été déplacée, et quand les animaux peuvent revenir sans être réinfectés. Les recherches ne sont pas terminées, il reste du travail à faire. Nous travaillons en coopération avec l'industrie afin d'assurer la sécurité et...

Le vice-président: À l'ordre. La députée de Blackstrap a la parole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement nous dit que son plan de restructuration du personnel de la station météorologique vise l'efficacité. En fait, ce qui l'intéresse vraiment, c'est plutôt la centralisation et les fermetures. Rien ne peut remplacer les données locales dans les prévisions météorologiques. Nous l'avons bien vu après les dernières compressions effectuées à Saskatoon.

Pourquoi le gouvernement s'acharne-t-il à centraliser les opérations de prévisions météorologiques alors que l'expérience démontre que cela réduit les services offerts aux Canadiens?

M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le Bureau météorologique canadien constitue une partie importante de tous les programmes mis sur pied au pays dans le but d'informer les Canadiens et de maintenir les services spécialisés. Rien n'indique que l'on cherche à abandonner cette responsabilité ou à réduire les services offerts à ce niveau. Comme nous l'avons souligné l'autre jour, le Centre canadien des avalanches transmet tous les jours le genre de renseignements qui, nous l'espérons, pourront permettre d'éviter que des accidents comme celui de la semaine dernière ne se reproduisent.

* * *

[Français]

LA CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a récemment engagé un débat qui risque fort de déboucher sur la mise en place d'une carte d'identité nationale obligatoire. Pourtant, dans son dernier rapport annuel, le commissaire à la protection de la vie privée déclarait ne trouver «aucune justification pour l'établissement d'une carte d'identité nationale».

Comment le ministre peut-il concilier son projet avec l'avis du commissaire, qui y voit une entrave de plus au droit à la protection de la vie privée?

Questions orales

[Traduction]

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, l'opposition voulait que nous consultations. Or, tout cela s'inscrit dans le cadre du processus de consultation du ministre auprès des Canadiens. La semaine prochaine, les membres du comité parcourront le pays pour entendre ce que les Canadiens ont à dire à ce sujet. Ils rédigeront des propositions si cela s'impose, mais il ne s'agit que d'un processus de consultation, rien de plus, rien de moins. Le ministre n'a aucune proposition à transmettre à l'heure actuelle.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au secrétaire parlementaire que le comité sera effectivement à l'extérieur d'Ottawa, mais que ce sera pour étudier le projet de loi C-18 qui traite de la citoyenneté. À mon humble avis, il n'y a rien là-dedans qui parle d'une carte d'identité nationale.

Au sein du Cabinet, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a de la difficulté à trouver des appuis. Sa collègue, la ministre du Revenu, estime que cette mesure constituerait une énorme intrusion dans la vie privée.

Le ministre va-t-il renoncer à son projet de carte puisqu'il est, d'une part, fortement dénoncé par ses propres collègues?

[Traduction]

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le ministre a fait une présentation à ce sujet au comité hier, la députée elle-même a affirmé que la carte était une excellente idée et que son mari en avait une. Pourquoi se plaint-elle de nouveau à la Chambre?

* * *

● (1140)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous savons que la ministre du Revenu national a camouflé la fraude colossale sur la TPS commise par des membres du crime organisé. Toutefois, nous ne savons pas pourquoi elle refuse de dire aux Canadiens quelles sommes représente cette fraude. La perte d'un milliard de dollars est devenue chose tellement courante sous ce gouvernement que le vol d'un milliard de dollars par des criminels ne semble pas compter pour grand-chose.

Combien de dollars les Canadiens devront-ils encore se faire voler avant que la ministre n'ordonne la tenue d'une enquête adéquate?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, cette affaire est très sérieuse et je trouve indécent que le député pose une question aussi frivole alors que le chiffre qu'il ne cesse de répéter ne repose sur aucune preuve. Il n'y a absolument aucune preuve à cet effet. Je lui ai répété cela plusieurs fois à la Chambre.

Je répète que nous avons un service chargé de la répression des fraudes. Ce service compte 1 000 employés. Nous avons 5 000 vérificateurs. Nous faisons notre travail.

LE BOIS D'OEUVRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un milliard de dollars est loin d'être une frivolité.

Hier, on a demandé à deux reprises au ministre du Commerce international s'il laisserait tomber les recours juridiques auprès de l'ALENA et de l'OMC. Le ministre a donné deux réponses évasives.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre que le Canada ne laissera pas tomber ses recours juridiques à moins que les provinces et l'industrie n'y consentent?

M. Murray Calder (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face sait parfaitement bien que nous menons actuellement des négociations avec les États-Unis au sujet d'une stratégie à long terme pour le bois d'oeuvre et, en fait, le recours à l'OMC est une option dont nous pouvons nous prévaloir.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, un peu plus tôt cette semaine, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a indiqué qu'il serait bientôt en mesure de nous fournir des informations au sujet de l'examen administratif interne du dossier des commandites.

Avant que la Chambre n'ajourne pour le week-end, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il en est?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, la première partie de l'examen administratif a été achevée, tel que promis. Le travail a été effectué entre la fin d'octobre et la fin de janvier par un juricomptable-conseil professionnel et totalement indépendant. Certains individus sont cités dans le rapport, qui donne également des détails sur un certain nombre d'infractions apparentes aux règles régissant la passation de marchés.

Le rapport a maintenant, dans un premier temps, été remis à la GRC, comme il se doit. Nous attendrons le feu vert de la GRC pour procéder, avec diligence raisonnable, aux étapes administratives suivantes.

* * *

LA SANTÉ

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, nous avons été témoins du spectacle affligeant des députés libéraux et alliancistes qui se sont levés ensemble à la Chambre pour applaudir le rejet de la recommandation clé de Roy Romanow, selon laquelle les soins de santé ne devraient pas être confiés à des entreprises privées à but lucratif.

Si le gouvernement ne veut pas tenir tête à des partisans de la privatisation comme les Klein, Campbell, Eves et Lord, et s'il ne veut pas respecter la promesse faite aux Canadiens à l'occasion des élections de l'an 2000, va-t-il au moins fournir l'assurance qu'il justifiera intégralement et en temps opportun aux Canadiens les montants versés à des entreprises privées à but lucratif pour dispenser des soins de santé ?

Questions orales

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous avons assisté mercredi au renouvellement de l'engagement d'assurer des soins de santé financés par l'État de la part de tous les premiers ministres.

Selon moi, la question du député porte directement sur l'imputabilité et la justification de l'utilisation de l'argent des contribuables. Le député doit savoir que le projet de loi renferme de très importantes dispositions à cet égard, dont celle prévoyant la création d'un nouveau conseil de la santé.

Le conseil sera formé d'ici trois mois. Il rendra régulièrement des comptes aux Canadiens au sujet de la mise en oeuvre de l'accord. Il aura la possibilité de faire rapport de l'utilisation de l'argent de nos impôts dans le système de santé.

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, s'agit-il du conseil dont le premier ministre a voulu confier la présidence à Don Mazankowski? C'est vraiment rassurant.

Roy Romanow a souligné dans son rapport que les services diagnostiques tels que l'IRM et le tomogramme constituent une partie essentielle des soins médicaux et ne devraient pas être utilisés pour faire du resquillage dans le système public.

Quand le gouvernement interviendra-t-il afin d'inclure les services diagnostiques au nombre des services de santé assurés en vertu de la Loi canadienne sur la santé? Qui décide au nom du gouvernement? Est-ce Don Mazankowski et le sénateur Kirby, ou alors est-ce Roy Romanow qui se prononce contre la privatisation des soins de santé?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il est très clair que tous les services nécessaires sur le plan médical sont couverts dans le cadre des régimes d'assurance médicale ou d'assurance-maladie.

Nous collaborons avec les provinces. Comme n'importe qui d'autre, nous sommes préoccupés par le resquillage. Nous avons établi qu'il s'agit d'un important sujet de préoccupation. Chaque fois que ce problème est porté à notre attention ou que nous le décelons, nous collaborons avec les fonctionnaires provinciaux afin de le résoudre.

Si l'on continue de contrevenir à la Loi canadienne sur la santé à la suite des discussions avec les représentants provinciaux, nous sommes en mesure de retenir des fonds concernant la violation.

• (1145)

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, la ministre de la Santé ne semble pas sûre du montant qui sera attribué en vertu de ce nouvel accord. Selon moi, il se peut que cela vienne du fait que le premier ministre lui-même a confondu argent frais avec argent prévu et nouvel argent frais avec argent frais prévu.

La ministre peut-elle dire aujourd'hui à la Chambre le montant exact qui sera versé en vertu du nouvel accord?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a répété hier pendant la période des questions, sur une période de trois ans prenant fin avec l'exercice 2005-2006, l'injection d'argent frais sera de 17 milliards de dollars et sur une période de cinq ans se terminant avec l'exercice 2007-2008, l'injection d'argent supplémentaire atteindra 34 milliards de dollars.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le Président, les États-Unis viennent d'annoncer qu'ils vont verser une

indemnité aux soldats soumis aux expériences faites avec le gaz moutarde au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Quand le gouvernement canadien suivra-t-il cet exemple et indemnisera-t-il nos anciens combattants qui avaient été soumis aux tests faits avec le gaz moutarde, et dont un grand nombre sont malades, souffrent et meurent parce qu'ils ont été exposés à ce produit?

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier le député de me donner l'occasion de répondre à la première question qui m'est posée à la Chambre à titre de secrétaire parlementaire.

Le ministre de la Défense nationale est en train d'étudier la décision prise par les Américains de verser une indemnité. Les ministres des Anciens combattants et de la Défense nationale feront leur possible pour que les anciens combattants canadiens soient indemnisés et reçoivent l'appui qu'ils méritent.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en présentant la Loi sur la gouvernance des premières nations, le gouvernement fédéral avait l'occasion d'améliorer vraiment la vie quotidienne des Canadiens autochtones. Cependant, il a raté la cible. Le gouvernement ne s'est pas arrêté aux questions considérées comme prioritaires par les Canadiens autochtones. Le modèle de gouvernance du ministre ne tient pas compte des droits des femmes, des droits matrimoniaux et des droits de la personne.

Pourquoi le gouvernement fédéral continue-t-il de refuser aux Canadiens autochtones la protection pleine et entière assurée par la Loi canadienne sur les droits de la personne?

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, si le député se préoccupe vraiment des peuples autochtones, il devrait cesser de ralentir le travail sur tous les projets de loi à la Chambre et accepter que certains soient adoptés pour que nous puissions continuer à améliorer les éléments fondamentaux de la gouvernance des peuples des premières nations.

Deuxièmement, il devrait lire le projet de loi C-7. Je ne crois pas qu'il l'ait lu car, autrement, il ne ferait pas un tel commentaire; le projet de loi dit clairement que le code des droits de la personne s'appliquera pour la première fois aux premières nations.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, seul ce gouvernement est capable de considérer que les débats sur les projet de loi sont des tactiques dilatoires.

L'Alliance canadienne n'acceptera jamais un régime à deux vitesses pour les droits des Canadiens. C'est pourtant exactement ce que fait le ministre au moyen de cette proposition. Sa Loi sur la gouvernance des premières nations prouve qu'il croit encore au droit divin des rois car elle perpétue l'autorité héréditaire des chefs non élus.

Le ministre va-t-il avoir la décence de me fournir une réponse respectueuse pour une fois? Pourquoi le gouvernement viole-t-il les droits démocratiques des Canadiens autochtones en appuyant des chefs héréditaires non élus?

Questions orales

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, les codes des us et coutumes des premières nations existent depuis près de 100 ans. Je suis surpris de voir que le député vient de découvrir qu'il existe des systèmes de gouvernance différents chez les peuples des premières nations.

La Loi sur la gouvernance des premières nations permettra à celles-ci de se donner les structures de gouvernance dont elles ont besoin, dans le cadre des principes démocratiques que notre société accepte.

Voici la réponse respectueuse que le député demande. Il est membre du comité. S'il voulait bien se présenter aux séances de travail à l'occasion, il pourrait faire valoir ces arguments auprès du comité.

* * *

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, nous apprenions, la semaine dernière, que les grandes pétrolières faisaient des profits faramineux. Pour couronner le tout, le litre d'essence se vend aujourd'hui à un prix astronomique. Les automobilistes se sentent égoûlés.

Le ministre de l'Industrie va-t-il enfin se réveiller et mettre au pas ces grandes pétrolières qui tiennent en otage les automobilistes, les chauffeurs de taxi, les camionneurs et les agriculteurs?

• (1150)

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, les prix sont influencés par tout un éventail de facteurs. De toutes façons, la juridiction à cet effet est provinciale.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, depuis plusieurs années, le Bloc québécois dénonce cette situation, comme le font les détaillants indépendants et tous ceux qui sont concernés par cette situation.

Un des problèmes majeurs de cette industrie est l'intégration verticale, qui permet aux compagnies de contrôler l'extraction, la production, le raffinage, la distribution et la vente à la pompe.

Le gouvernement va-t-il enfin prendre le parti de la population, agir et interdire l'intégration verticale dans le domaine pétrolier, ou va-t-il encore s'écraser devant les centaines de milliers de dollars que ces grandes compagnies pétrolières versent à leur caisse électorale?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'insiste sur le fait qu'il faut respecter les juridictions provinciales et j'invite le député à communiquer avec le gouvernement du Québec à ce sujet.

* * *

[Traduction]

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons présenté des milliers de pétitions, contenant des milliers de signatures, dans lesquelles les Canadiens demandent qu'on mette fin à la pornographie juvénile.

Le projet de loi C-20 présenté par le gouvernement ne fait rien pour durcir la loi. Il se contente de reformuler la loi actuelle, qui ne fonctionne pas. Voilà pourquoi nous recevons toutes ces pétitions.

Pourquoi le gouvernement libéral continue-t-il de présenter des demi-mesures inefficaces qui n'offrent tout simplement aucune protection à nos enfants?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre n'est pas sans savoir que nous avons déposé le projet de loi C-20, qui vise à protéger nos enfants. Nous savons tous que c'est notre plus grande priorité.

Il est question dans ce projet de loi des moyens de défense, compte tenu de la décision Sharpe. On y crée également une nouvelle infraction afin d'offrir une protection accrue à nos enfants, c'est-à-dire les jeunes âgés de 14 à 18 ans. On a aussi raffermi les peines.

Je recommande au député de lire le projet de loi.

* * *

L'ITINÉRANCE

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un homme est mort à Red Deer à cause d'une mauvaise politique fédérale sur les sans-abri. Cette politique s'applique depuis trois ans et il n'y a à peu près aucune nouvelle place dans les refuges, pas un seul nouveau logement à prix abordable pour les célibataires, et où sont passés les 753 millions de dollars dépensés? Le nombre des sans-abri est à la hausse au Canada. À Edmonton, on a logé des sans-abri dans des gares de transports en commun.

Le premier ministre va-t-il mettre fin au massacre, faire enquête sur le gaspillage et réorienter les ressources de façon à construire des logements sûrs et sécuritaires pour les célibataires sans-abri?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la description que fait le député ne correspond pas à la réalité. Ma collègue, la ministre du Travail, a présidé un effort très fructueux de lutte contre cette tragédie nationale, et elle mérite des félicitations.

Dans des villes des quatre coins du Canada, l'argent qui a été affecté par le gouvernement fédéral donne des résultats positifs, car des sans-abri trouvent maintenant à se loger convenablement.

Le député ne devrait pas se servir de certains faits de façon à donner une impression fautive aux Canadiens. Notre politique donne des résultats.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, en octobre 2002, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et son homologue du Québec ont annoncé l'adoption de mesures spéciales dans le dossier algérien.

J'aimerais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre. Puisque le ministre est rentré d'une visite en Algérie il y a trois semaines, pourrait-il faire un rapport sur ce voyage?

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député d'Ottawa-Centre de sa question et de son intérêt pour ce dossier.

Au cours de sa visite en Algérie, le ministre a rencontré le ministre responsable des ressortissants établis à l'étranger, les ministres des Affaires étrangères, de la Justice et de l'Intérieur, ainsi que le premier ministre et le président de l'Algérie.

Le ministre a également exprimé le désir de mettre sur pied, en collaboration avec ces ministres, un groupe de travail qui serait chargé d'étudier la question du déplacement des personnes. De plus, le ministre a rencontré les rédacteurs en chef des principaux journaux pour discuter de la situation actuelle en Algérie. Il a aussi rencontré les responsables des ONG chargées des droits de la personne en Algérie pour discuter de cette question. Dans l'ensemble, ce fut une visite couronnée de succès.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le chef d'état-major de la Défense a confirmé que l'expansion de la FOI2 se fait au niveau des capacités et non de l'effectif comme tel. Le degré élevé de stress et d'épuisement professionnel au sein de l'unité a entraîné un manque de personnel et une baisse des critères de recrutement. Le recrutement actuel ne permet même pas de combler les départs. Il n'y a tout simplement pas assez de membres des forces régulières pour faire du recrutement à ce niveau.

Pourquoi le ministre engage-t-il la FOI2 lorsqu'il n'a même pas l'effectif nécessaire pour satisfaire aux exigences auxquelles cette unité doit répondre?

• (1155)

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le ministre a dit clairement que la FOI2 est un atout stratégique très important des Forces canadiennes, tant pour appuyer nos alliés dans le cadre de missions à l'étranger que pour protéger les Canadiens sur notre territoire. C'est pourquoi nous avons annoncé une augmentation importante du budget de la FOI2.

Je peux dire à la députée que, lorsque je me suis rendu en Afghanistan avec le ministre l'été dernier, nous avons rencontré des membres de la FOI2, et ceux-ci accomplissaient un travail phénoménal. Ils ne nous ont pas dit que leur situation budgétaire était aussi critique que la députée le laisse entendre.

* * *

LA SANTÉ

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'ex-ministre de la Justice a mis sur pied un registre des armes à feu qui s'est traduit par un fiasco d'un milliard de dollars. Alors qu'il était ministre de la Santé, un autre projet qui lui était cher prévoyait la culture de marijuana dans une mine de Flin Flon, au Manitoba, au coût de six millions de dollars.

Voilà maintenant deux ans que la marijuana a été plantée. Selon certaines informations, il y aurait eu deux récoltes et des centaines de livres de marijuana produites. Apparemment, la marijuana était inutilisable à des fins de recherche, la première récolte du moins.

Les Canadiens voudraient savoir ce qu'il est advenu de la marijuana produite dans la «rocaille», et de quelle manière ce projet conjoint bénéficiera aux Canadiens.

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous travaillons avec Prairie Plant Systems pour produire de la marijuana d'une qualité pouvant servir à la recherche, afin de procéder aux essais cliniques qui, comme chacun le sait, sont importants pour permettre de déterminer les bienfaits et les effets préjudiciables possibles de l'utilisation de la marijuana à des fins thérapeutiques.

Questions orales

Le député devrait féliciter le gouvernement de veiller à faire des essais cliniques pour déterminer s'il y a des vertus thérapeutiques...

Le vice-président: La députée de Rimouski—Neigette-et-la Mitis a la parole.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, selon les plus récentes données du ministère du Développement des ressources humaines, près de 35 p. 100 des prestataires d'assurance-emploi se prévalent de l'ensemble des prestations auxquelles ils ont droit. Une majorité d'entre eux sont des travailleuses et des travailleurs saisonniers qui risquent de se retrouver sans aucun revenu pour une période pouvant aller jusqu'à 10 semaines par année.

Quand la ministre du Développement des ressources humaines entend-elle donner suite à la demande du Bloc québécois d'établir un seuil unique d'admissibilité à l'assurance-emploi de 420 heures, pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs de l'industrie saisonnière?

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à la députée que, dans l'ensemble, le système d'assurance-emploi fonctionne bien et il aide les personnes à qui il s'adresse.

Le Rapport de contrôle et d'évaluation 2001 a indiqué que 88 p. 100 des travailleurs salariés seraient admissibles aux prestations d'assurance-emploi, s'ils avaient perdu leur emploi.

Le régime est donc conçu pour s'ajuster automatiquement aux fluctuations des marchés du travail local, et à mesure que le taux de chômage augmente, les normes d'admissibilité s'assouplissent.

* * *

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, Statistique Canada vient de publier les résultats de l'Enquête sur la population active pour le mois de janvier.

La secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines pourrait-elle dire à la Chambre ce que les dernières statistiques signifient pour les Canadiens et pour la population active en général?

[Français]

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, après avoir connu une année exceptionnelle en 2002, le nombre d'emplois ayant augmenté de 560 000, les résultats de Statistique Canada publiés aujourd'hui démontrent que le taux de chômage continue une tendance à la baisse pour se situer maintenant à 7,4 p. 100 pour le mois de janvier.

Cela est d'autant plus positif si on considère que depuis octobre 1993, 2,8 millions d'emplois ont été créés, 365 000 Canadiens de moins sont en chômage et le taux de chômage a chuté de 3,8 p. 100.

C'est un exemple d'optimisme à l'égard des perspectives d'emplois pour l'avenir, et ce gouvernement continuera à encourager une forte participation dans le marché du travail canadien.

Privilège

● (1200)

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

La nouvelle loi non encore édictée sur les espèces en péril fait déjà des chômeurs parmi les guides pourvoyeurs de ma circonscription. En effet, elle ne fait aucune différence entre la robuste harde de caribous des monts Itcha Igachuz, dans l'ouest de la Colombie-Britannique, et la harde en péril de la chaîne Cariboo, et cela, même si 500 kilomètres séparent les deux hardes et qu'il n'existe aucune migration croisée entre elles.

Le gouvernement interdit cette année la chasse de ces caribous de l'Ouest, même si leur harde est robuste et en croissance.

Pourquoi cette harde robuste est-elle associée à une harde faible tellement éloignée et pourquoi le ministère de l'Environnement ne collabore-t-il pas avec la Colombie-Britannique à une nouvelle classification de cette harde robuste de caribous de l'ouest de la Colombie-Britannique?

M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la mesure législative sur les espèces en péril est une mesure proactive qui prévoit des modèles d'intendance pour les gens qui ont les hardes et, si ces hardes ont été infectées, une collaboration avec les autorités sanitaires provinciales. Toute incidence néfaste sera prise en considération. Telle est l'approche que nous avons adoptée.

Le député devrait poursuivre ses instances auprès des autorités sanitaires et agricoles provinciales.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, pour éviter une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée, le Québec s'est doté d'importants outils d'intervention en matière de formation. Mais il lui manque toujours un montant de 200 millions de dollars que le gouvernement fédéral refuse de faire transiter par l'Entente Canada-Québec.

Alors que la Loi sur l'assurance-emploi prévoit une marge de manoeuvre importante permettant de réinvestir dans la main-d'oeuvre, la ministre du Développement des ressources humaines compte-t-elle entamer des négociations avec le gouvernement du Québec pour le transfert de la totalité des fonds alloués à la formation de la main-d'oeuvre?

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le gouvernement canadien fait tout en son pouvoir pour aider la formation. Il est très sensible à ce problème. L'argent est déjà transféré à Québec et environ 600 millions de dollars par année pourraient justement pallier ce problème.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, la saison des déclarations de revenus est de retour et le

gouvernement n'a encore rien fait pour supprimer l'échappatoire fiscale qui permet aux entreprises de déduire les contraventions au titre de leurs frais généraux.

La ministre a dit que la plupart des réclamations étaient refusées, mais elle sait parfaitement bien que les contribuables visés ont gain de cause en appel. C'est pourquoi la Cour suprême a déclaré que le Parlement devait modifier la loi afin de combler cette lacune.

Pourquoi le gouvernement ne modifie-t-il pas la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à assurer qu'aucun Canadien ne puisse obtenir une déduction d'impôt pour avoir enfreint la loi?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le reconnaît, les tribunaux ont abordé cette question d'une manière qui reflète le fait que certaines circonstances justifient parfois la déduction de frais de cette nature. C'est ainsi que les tribunaux en ont décidé.

Nous examinerons d'autres aspects de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le député aura des éclaircissements à ce sujet le 18 février, lorsque je déposerai le budget.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le vice-président: Je voudrais souligner aux honorables députés la présence à la tribune des dames les lauréats du prix Mathieu Da Costa de cette année: Alana Poon, Hanna Crump, Chloe Hamilton, Gerard De Fancesco, Danny St. Jacques, Sarah Beaupré, Kara Chan, Kristin Blackmore et Kylee Cachelin.

Des voix: Bravo!

Le vice-président: J'ai reçu un avis de question de privilège du député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA MINISTRE DE LA SANTÉ

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, pour bien faire leur travail, les députés doivent compter sur de bons renseignements. Ces renseignements nous sont souvent fournis par le ministre responsable du domaine pour lequel nous sommes les porte-parole de notre parti, dans le cas qui nous intéresse, la ministre de la Santé.

Nous reconnaissons tout d'abord que la ministre et son ministère nous transmettent quotidiennement les coupures de presse et les articles publiés dans tout le pays.

Si je soulève la question de privilège aujourd'hui, c'est que je crois que la ministre et son ministère se sont délibérément abstenus de transmettre des renseignements aux députés, et je pense en particulier à certaines coupures de presse.

Comme vous le savez, monsieur le Président, nous discutons ces temps-ci de l'entente sur les soins de santé conclue par les premiers ministres. Il s'agit d'un sujet important, en fait de la préoccupation première de la plupart des Canadiens.

Aujourd'hui, lorsque j'ai reçu les coupures de presse, je me suis aperçu que le document était plutôt mince et contenait moins de pages que d'habitude. Sur la première page du document fourni par le ministère, on peut lire que toutes les coupures de presse relatives aux rencontres des premiers ministres se retrouvent dans un document à diffusion restreinte.

Priviège

Cela signifie que le document n'a été remis qu'aux ministériels. Aucun des porte-parole en matière de santé de ce côté-ci de la Chambre n'a reçu ces coupures de presse, bien que nous ayons besoin de ces renseignements pour pouvoir poser des questions à la ministre.

Monsieur le Président, vous savez très bien que la ministre s'est montrée très imprécise au sujet des sommes qui seront allouées aux provinces et aux autochtones en vertu du nouvel accord. Elle patauge depuis quelques jours; il y a donc tentative délibérée.

Permettez-moi de citer brièvement, à l'intention de la présidence, du public et de la Chambre, ce que dit Marleau et Montpetit au sujet de la responsabilité ministérielle:

En termes de responsabilité ministérielle, les ministres ont des responsabilités à la fois individuelles et collectives devant le Parlement.

Plus loin, on peut lire ce qui suit:

Le principe de la responsabilité individuelle veut que les ministres soient comptables non seulement de leurs décisions comme chefs de ministère, mais également des actes de leurs subordonnés. C'est cette responsabilité individuelle qui est à la base de notre système de reddition de comptes. Virtuellement toutes les activités d'un ministère se font au nom du ministre, qui, de son côté, est responsable de ces activités devant le Parlement.

C'est-à-dire nous, monsieur le Président.

Je crois que le personnel de la ministre a délibérément retenu ces coupures de journaux dont les députés de ce côté-ci ont besoin pour faire leur travail efficacement, et la raison en est que cet accord couvre de ridicule et le premier ministre et la ministre.

En outre, je crois que vous constaterez, monsieur le Président, à la lumière des preuves que j'avance, qu'il y a à première vue matière à question de privilège.

Permettez-moi de citer encore une fois Marleau et Montpetit qui, au sujet des privilèges et immunités, prévoit à la page 52, chapitre 3:

Le trait distinctif du privilège est son caractère accessoire. Les privilèges du Parlement sont des droits (absolument indispensables à l'exercice de ses pouvoirs). Les députés en sont bénéficiaires à titre individuel car la Chambre...

Monsieur le Président, le passage qui suit est très important,

(...) serait incapable de s'acquitter de ses fonctions sans disposer librement des services de ses membres. Mais chaque Chambre en est également bénéficiaire pour la protection de ses membres et l'affirmation de son autorité et de sa dignité.

Cette Chambre ne peut faire du bon travail que si l'opposition y est efficace. Sans opposition, les gouvernements se relâchent. L'information, c'est le pouvoir. Nous avons besoin de cette information pour faire notre travail. Nous ne pouvons pas être privés d'information sur la question la plus importante pour tous les Canadiens. Or, la chose se produit régulièrement, et je ne l'affirme pas uniquement en mon nom. J'ai consulté tous les autres porte-parole en matière de santé, à l'exception d'un qui, je crois, est absent aujourd'hui, et aucun d'entre nous n'a reçu ces coupures de journaux.

• (1205)

Les députés d'en face les ont obtenues, bénéficiant ainsi d'un avantage sur nous.

Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a une question de privilège fondée de prime abord et c'est pourquoi je vous demande de soumettre l'affaire au comité compétent pour qu'il fasse enquête.

• (1210)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'est vraiment pousser que de prétendre que la question de privilège est fondée en l'occurrence. Parler des droits et des choses dont le Parlement a absolument besoin pour fonctionner et considérer que

quelques coupures de presse font partie de cela, c'est aller un peu loin.

Si le député a le sentiment qu'il n'a pas reçu toute la documentation qu'il obtient normalement, je tiens à lui dire que je n'ai aucune idée de la taille du dossier des coupures de presse au sein de ce ministère. Il y a de nombreuses personnes qui se chargent de cela ici. Je sais que je suis intervenu en tant que ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes dans le passé, avec mes collègues et leaders parlementaires d'autres partis, lorsqu'un porte-parole n'obtenait pas de tels renseignements. Je serais certes prêt à le faire à nouveau si cela s'impose.

Je pense que le député voudra porter cette question à l'attention de son leader parlementaire et je serai heureux de l'examiner, mais cela ne justifie certes pas la question de privilège. Puisqu'on parle de la question de privilège, la sonnerie qui se fait entendre maintenant justifierait probablement une intervention de cet ordre.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je tiens à dire que nous, au NPD, sommes d'accord avec les observations faites par notre collègue progressiste-conservateur. J'ai vérifié auprès de notre porte-parole en matière de santé. Il n'a pas reçu la trousse d'information complète.

Je voudrais dire ceci. Ce n'est pas comme si l'information n'était pas disponible. Sur le dessus du document, il y avait effectivement certaines coupures de presse faisant clairement allusion à un document d'information supplémentaire à diffusion restreinte qui était disponible pour certains députés, les ministériels vraisemblablement, mais pas pour tous les députés, notamment pas pour les porte-parole des partis en matière de santé.

Croyez-moi, il est déjà assez difficile de s'acquitter de notre travail en tant que porte-parole dans cette enceinte, d'être toujours au courant de ce qui se passe et des nouvelles qui sortent. Le fait de savoir que des renseignements ont été assemblés, mais qu'ils n'ont tout simplement pas été distribués à certains députés est vraiment une atteinte aux droits des députés d'être en mesure de faire leur travail d'une façon appropriée, juste et équitable. Je vous exhorte à étudier les arguments présentés par notre collègue.

Le vice-président: Permettez-moi de remercier le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest qui a soulevé la question, puis évidemment, le leader du gouvernement à la Chambre des communes pour son intervention et, la dernière mais non la moindre, la députée de Vancouver-Est.

Je signale que les renseignements dont il est question ici ne sont pas, évidemment, des renseignements gouvernementaux comme tels. Il s'agit de renseignements du domaine public qui sont accessibles à tous et diffusés par les médias sous plusieurs formes, dans ce cas-ci sous forme de coupures de presse. Il est important de faire la distinction entre les renseignements gouvernementaux et les renseignements publics. Je sais pertinemment qu'il existe une tradition, une pratique pour ainsi dire, entre les ministères, les ministres et les députés de l'opposition, particulièrement leurs porte-parole, selon laquelle les coupures de presse sont transmises à tous.

Recours au Règlement

Je suis content de voir que le leader du gouvernement à la Chambre examinera la question. J'espère que les partis pourront régler cette question entre eux. Si cela ne se fait pas à la satisfaction des députés de l'opposition qui soulèvent la question, je serai disposé à réexaminer l'affaire au besoin.

La députée de Laval-Centre invoque le Règlement.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, je voudrais soulever un recours au Règlement. Il est dommage qu'on ne puisse avoir que deux questions à la période des questions orales.

Dans le but de rétablir les faits, suite à la réponse de mon collègue, le député de Brampton-Centre, au sujet de ma prise de position d'hier devant le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, je tiens à dire trois choses pour le bénéfice de la Chambre et aussi pour le bénéfice de la population.

Il est très clair qu'un débat, quel que soit l'objet de celui-ci, est toujours une chose essentielle en démocratie. C'est ce qui enrichit la vie démocratique. Un débat sur la carte d'identité est certainement nécessaire.

La deuxième chose que j'ai dite, c'est qu'en ce qui me concerne, une carte d'identité facultative ne me rendait pas malade. Par contre, sur cette carte d'identité, il y a des éléments très clairs et je les ai indiqués au ministre, notamment qu'il n'était pas question d'avoir par exemple le lieu de naissance, et ainsi de suite. Autrement dit, je ne veux pas une carte fourre-tout. Je veux qu'elle soit facultative. Je suis heureuse d'avoir pu préciser ma pensée.

• (1215)

Le vice-président: Avec tout le respect que j'ai pour l'honorable députée de Laval-Centre, il n'y avait pas là matière à un rappel au Règlement. Elle a certainement eu l'occasion de clarifier les choses. C'est bien, mais en bout de ligne, ce n'est pas un rappel au Règlement.

[Traduction]

Au sujet d'un autre rappel au Règlement, le député de Portage—Lisgar a la parole.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pendant la période des questions, j'ai adressé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien une question particulièrement bien conçue et pertinente qui a semblé froisser sa susceptibilité. Dans sa réponse ampoulée, où il a tenu des propos vitrioliques à mon égard, il a malheureusement fourni des informations erronées.

Cela n'a peut-être pas d'importance pour lui, mais c'en est certainement pour moi, en raison de ce qu'il a laissé entendre. Je ne me souviens plus des mots exacts qu'il a employés, mais j'ai essayé de noter l'essence de ses propos. Il a dit en gros que je devrais me donner la peine de me présenter de temps en temps au comité.

Monsieur le Président, il n'est pas juste qu'il me reproche mes absences du comité. Je suis fier du travail que j'ai accompli pour mes électeurs et tous les Canadiens et je déteste qu'un député parle des fois où je me suis absenté du comité, surtout quand j'ai assisté à plus de 90 p. 100 des réunions de ce dernier au cours de la dernière

session. Le ministre n'a qu'à demander à n'importe quel autre membre du comité pour s'en assurer.

Je ne trouve pas juste ni correct qu'il s'attaque ainsi à moi et je pense que nous méritons tous d'être traités avec respect, comme le prévoit le Règlement.

J'ajoute que ce genre de réponse arrogante est la raison pour laquelle pratiquement toutes les présentations faites à notre comité par des gens venus de partout au Canada s'opposent au projet de loi du ministre. Ce dernier est tellement susceptible. Il a froissé pratiquement tous les gens qui ont lu et qui comprennent le projet de loi, ce qui, je le crains, n'est pas le cas du ministre.

Le vice-président: Avec tout le respect que je lui dois, je dois répondre au député de Portage—Lisgar qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement, mais d'une prolongation du débat. Prenons quand même un instant pour traiter de la question de l'allusion à l'absence d'une certaine personne; la règle est claire en ce qui concerne la Chambre. Je ne suis pas certain, et on me corrigera peut-être, mais je ne crois pas qu'elle s'applique aussi aux comités.

La justice règne-t-elle ici? Je laisse aux députés le soin d'en juger, mais clairement, à ce moment précis, je dois dire qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

Je le fais à contrecœur, mais je donne la parole au député de Portage—Lisgar pour un très bref instant.

M. Brian Pallister: Je me permets humblement d'avoir recours à vous, monsieur le Président; vous avez répondu que vous n'étiez pas entièrement sûr qu'il soit permis à un député de laisser entendre qu'un de ses collègues était absent d'un comité. Je ne veux pas que cela figure au compte rendu. Clairement, que ce soit ou non contraire au Règlement de la Chambre des communes, je ne veux pas qu'il figure au compte rendu que je ne fais pas mon travail.

Je demande au ministre de retirer ses propos. Je vous demande, monsieur le Président, de lui ordonner de les retirer et de s'excuser de sa réponse, sans quoi une désinformation sera consignée au compte rendu. Clairement, ce n'est pas correct, ce n'est pas bien, ce n'est pas juste, et le ministre ne devrait pas avoir la latitude de faire une telle chose.

Le vice-président: J'ai vérifié, en fait, car comme je l'ai dit plus tôt je n'étais pas certain. J'ai consulté brièvement mes collaborateurs, étant donné la disponibilité de nos bonnes gens, y compris le greffier au Bureau; la règle qui interdit de faire allusion à la présence d'un député à la Chambre et aux comités ne s'applique pas de la même manière. La raison étant qu'aux comités, bien entendu, la participation des députés est consignée au procès-verbal. La présence ou l'absence des députés constitue une information publique.

Cette information, comme je l'ai dit, est publique tandis que la présence ou l'absence de quiconque à la Chambre n'est pas consignée de la même façon. C'est ce qui explique que la norme ayant trait à la présence ou à la participation d'un député à la Chambre, à quelque moment que ce soit, diffère de celle qui s'applique aux comités. Je regrette, mais l'affaire est close.

AFFAIRES COURANTES

•(1220)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Madame la Présidente, j'ai une pétition en faveur des facteurs des routes rurales. Les signataires demandent au gouvernement de révoquer le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

LE MARIAGE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai une pétition de plusieurs centaines de signatures. Ces citoyens du Canada désirent attirer l'attention du gouvernement sur le fait que le mariage est la meilleure base possible pour une famille et pour élever des enfants. La définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme est actuellement contestée et ils demandent à la Chambre de maintenir la définition classique du mariage énoncée en juin 1999.

Les pétitionnaires veulent faire savoir au Parlement du Canada qu'ils croient que le mariage devrait continuer d'être défini comme l'union entre un homme et une femme à l'exclusion de toute autre personne.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition dont les signataires se disent en faveur d'une recherche éthique sur les cellules souches. Ils reconnaissent que beaucoup de Canadiens sont atteints de maladies débilitantes comme la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, le diabète, ainsi de suite, et que les cellules souches adultes ont un potentiel de recherche intéressant.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'interdire la recherche sur les cellules souches embryonnaires et d'axer son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de ces maladies.

[Français]

LE MARIAGE

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais présenter une pétition signée par plus de 500 commentants de mon comté, concernant la définition du mariage.

[Traduction]

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter des mesures législatives reconnaissant l'institution du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme pour la vie à l'exclusion de toute autre personne.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Nous voilà encore une fois exclus, madame la Présidente. J'ai néanmoins

Affaires courantes

l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui. La première, signée par quelque 52 personnes de la circonscription de Burnaby—Douglas, concerne la pornographie juvénile. Les pétitionnaires signalent à la Chambre qu'une nette majorité de Canadiens condamnent la création et l'utilisation de pornographie juvénile. Ils soulignent que les tribunaux n'ont pas appliqué la loi actuelle en la matière de façon à clairement faire savoir qu'une telle exploitation des enfants sera promptement réprimée.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à prendre les mesures nécessaires pour protéger nos enfants en déclarant illégal tout matériel faisant la promotion et la glorification de la pédophilie et d'activités sadomasochistes mettant en cause des enfants. Cette pétition est signée notamment par Jenivere Peters, Helen Dirksen, Alex Robertson, Nola Robinson, Ying Wang et bien d'autres personnes de Burnaby.

•(1225)

LA PAIX

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Madame la Présidente, la seconde pétition que j'ai l'honneur de présenter porte la signature de plus de 500 habitants de la Colombie-Britannique, essentiellement de la Sunshine Coast. Elle est parrainée notamment par le groupe pacifiste de la Sunshine Coast, et Roger et Denise Lagassé-Birklein de Half Moon Bay. Les pétitionnaires rappellent que la tragédie du 11 septembre 2001 a montré à quel point il était urgent de trouver une solution aux causes sous-jacentes de la violence et du terrorisme.

Les pétitionnaires traitent de ces causes dans leur pétition et demandent la création d'un ministère de la paix pour faire comprendre au monde entier que, en ce troisième millénaire, notre engagement à l'égard de la paix demeure et demeurera une grande priorité pour notre gouvernement, une priorité à laquelle nous accordons beaucoup de sérieux.

POSTES CANADA

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la Présidente, je suis ravie de présenter à la Chambre une pétition signée par des habitants de Vancouver, de Victoria et de la vallée du bas Fraser. Les pétitionnaires affirment que les facteurs ruraux gagnent moins que le salaire minimum et qu'ils ont des conditions de travail dignes d'une autre époque. Ils ajoutent qu'on n'a pas permis à ces facteurs de négocier collectivement pour améliorer leur rémunération et leurs conditions et que cette violation de leurs droits fondamentaux est véritablement injuste et discriminatoire à l'égard de ces travailleurs.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes pour donner aux facteurs ruraux l'accès à la négociation collective et leur permettre de bénéficier des mêmes droits que les autres travailleurs.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions. Les trois premières, signées par environ 792 personnes de ma circonscription et des environs, concernent la question de la pornographie juvénile.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que tout le matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sadomasochistes pratiquées avec des enfants soit déclaré illégal.

Initiatives ministérielles

LE MARIAGE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, la quatrième pétition, signée par 131 personnes de ma circonscription et des environs, concerne le mariage. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger l'institution du mariage en tant qu'union entre un homme et une femme.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, une réponse sera donnée aujourd'hui à la question n° 100.

[Texte]

Question n° 100—**M. Greg Thompson:**

Le gouvernement possède-t-il un programme visant à promouvoir la reconnaissance du 25 décembre comme journée commémorant la naissance de Jésus-Christ?

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Le ministère du Patrimoine canadien n'a aucun programme visant à promouvoir la reconnaissance du 25 décembre comme journée commémorant la naissance de Jésus-Christ. Le Programme du multiculturalisme n'est pas responsable des fêtes religieuses, comme le 25 décembre. Ces questions peuvent être soulevées par les députés à la Chambre des communes par l'entremise de l'article 31 du Règlement.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, si la question n° 48 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, le document en question pourrait être déposé immédiatement.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 48—**M. Joe Comartin:**

Concernant le parc gouvernemental de plus de vingt-trois mille véhicules, globalement et pour chaque ministère et organisme respectivement: a) combien de véhicules utilisent un carburant de remplacement, sont techniquement capables d'utiliser un carburant de remplacement, fonctionnent à la fois à l'essence et à l'électricité ou à l'électricité seulement; b) combien de véhicules au service de ministres et de secrétaires répondent aux conditions énumérées en a) ci-dessus; c) combien de véhicules au service de sous-ministres, de sous-ministres adjoints, du Bureau du premier ministre ou du Bureau du Conseil privé répondent aux conditions énumérées en a) ci-dessus; d) le véhicule du premier ministre répond-il à l'une ou l'autre des conditions énumérées en a) ci-dessus et, sinon, pourquoi pas?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Rodger Cuzner: Madame la Présidente, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté; ainsi que de l'amendement.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir sur ce projet de loi. Ce qui me fait moins plaisir, c'est de réaliser que depuis son dépôt en première lecture et au cours de tout le processus législatif qui a suivi, nous étudions ce projet de loi en troisième lecture sans qu'aucun amendement de l'opposition n'ait été adopté.

Durant les travaux du comité, plusieurs critiques ont été formulées à l'encontre du projet de loi C-6. La plupart de ces critiques visaient la totalité du projet de loi. On s'est aperçu qu'il y a tellement de lacunes à ce projet de loi que du côté des nations autochtones et des partis de l'opposition, il y a eu unanimité pour que ce projet de loi soit mis de côté puisqu'il ne convient pas du tout à ce que les autochtones ont besoin comme processus accéléré des revendications particulières.

Il y a eu différents comités, souvent des comités mixtes rassemblant les premières nations et des représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ils ont formulé d'innombrables recommandations pour pouvoir accélérer le traitement des revendications particulières des premières nations pour faire en sorte que le processus soit le plus impartial possible, qu'il soit efficace et objectif.

Compte tenu des expériences des 30 dernières années et compte tenu aussi des différents comités, il est assez étonnant que malgré toutes ces recommandations, on se retrouve encore une fois avec un projet de loi qui, s'il est adopté, ne changera absolument rien à la situation au chapitre de la rapidité des règlements des revendications particulières, ne réglera en rien la question de l'impartialité qui fait défaut depuis toujours quant au traitement de ces revendications particulières.

Nous allons nous retrouver avec un régime qui va être tout à fait efficace compte tenu des objectifs qu'on poursuivait, un processus qui ne sera pas sérieux et qui donne lieu, pratiquement, à une espèce de stratégie d'évitement de la part du gouvernement fédéral à régler, une fois pour toutes, les centaines de revendications particulières des nations autochtones du Canada.

Au cours des prochaines minutes, je m'emploierais à vous démontrer que ce projet de loi est une véritable farce, contrairement à ce que le ministre nous a déclaré ce matin avec hauteur, arrogance et cynisme.

Tout d'abord, je voudrais vous entretenir au sujet de l'impartialité supposée du nouveau processus et des nouvelles institutions proposées par le ministre. Le ministre propose, par l'entremise de son projet de loi, la création d'un centre des revendications particulières qui lui, est constitué de deux organismes.

Initiatives ministérielles

Le premier organisme est une Commission sur les revendications particulières qui fera en sorte de recevoir ces revendications particulières des premières nations, les analyser et proposer au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et au ministre lui-même le fait de la recevabilité ou non de ces revendications.

Suite à la recevabilité, la Commission peut aussi aider à déterminer les indemnités qui sont liées à chaque revendication particulière.

Il y a aussi un Tribunal qui, lorsque la Commission aura statué, fait ses recommandations au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui fait ses recommandations au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Si le ministre décide que ça fonctionne, que c'est recevable, le Tribunal va recevoir cette revendication particulière. Ce sera ce nouveau Tribunal spécial des revendications particulières qui analysera tout le dossier et déterminera avec les parties—comme dans un procès régulier—quelles sont les indemnités liées à ces revendications particulières.

Or, ce qu'on a toujours reproché aux institutions et aux processus de négociation entre le gouvernement fédéral et les nations autochtones, c'est le fait que cela manquait d'impartialité, que le ministre et le gouvernement nommaient des gens qui étaient à la fois juge et partie, puisque représentant le gouvernement fédéral qui reçoit la plainte, qui traite la plainte et qui paye au bout du compte.

Ici, il n'y a rien de plus clair. Le gouvernement fédéral a toujours été juge et partie. Le ministre prétendait ce matin corriger cette situation. Or, tous les membres de la Commission et tous les membres du Tribunal des revendications particulières que prévoit le projet de loi C-6 seront nommés par le gouverneur en conseil sur la suggestion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

● (1230)

Cela veut dire que c'est le Conseil des ministres du gouvernement qui, sur recommandation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, va recevoir les candidatures et déterminer les membres de la Commission et du Tribunal des revendications particulières.

Où est l'impartialité quand le ministre est à la fois juge et partie et nomme justement ceux et celles qui feront partie de la Commission et du Tribunal des revendications particulières, lesquels doivent régler les questions des revendications particulières? C'est une vraie farce. On ne peut pas être à la fois juge et partie et prétendre à l'impartialité.

Dans ce projet de loi, contrairement à ce que le ministre prétend, on n'a pas corrigé ce que le groupe mixte, c'est-à-dire composé des premières nations et du ministère des Affaires indiennes, suggérait depuis longtemps dans le but d'avoir justement un processus impartial et des membres qui auraient pu être nommés à la fois par le gouvernement et l'Assemblée des premières nations.

À cet égard, dans la nomination des membres de la commission ou du tribunal des revendications particulières, l'Assemblée des premières nations de même que les nations autochtones en général n'ont pas un mot à dire à ce chapitre.

C'est quand même assez grave puisque toutes les recommandations des 30 dernières années allaient dans le sens d'une collaboration, d'un partenariat et surtout de l'impartialité.

Non seulement cette nouvelle structure et ces nouvelles institutions ne sont pas impartiales, mais de plus, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien se réserve un pouvoir discrétionnaire incroyable. Il a le pouvoir, par l'entremise de son

ministère et aussi ultimement par son entremise, de traiter au moment opportun de la recevabilité d'une revendication particulière.

Autrement dit, il peut se passer plusieurs années avant que le ministre décide qu'une revendication particulière sur le plan territorial soit recevable et acceptable et qu'elle soit acheminée, par la suite, au tribunal des revendications particulières.

Ce que cela veut dire, c'est que le ministre, qui est à la fois juge et partie dans cette histoire, pourrait bloquer pendant des années et des années non seulement le règlement, mais aussi la recevabilité d'une demande de revendication particulière de la part d'une première nation autochtone.

Est-ce normal? Cela va-t-il dans le sens de l'efficacité? Auparavant, tout le monde et tous les intervenants sérieux et apolitiques nous disaient que la seule façon réaliste, convenable et efficace de traiter les revendications particulières des autochtones était de leur donner accès directement au tribunal spécial des revendications particulières sans qu'il y ait un intermédiaire qui soit à la fois juge et partie, qui arrête le processus et qui ralentit la justice.

C'est uniquement ce qu'on fait, soit de ralentir le cours normal des choses susceptible de rendre justice à ceux et celles qui, depuis 130 ans, sont assujettis à la pire loi, à pratiquement l'apartheid, qui découle de la loi fédérale sur les Indiens.

De plus, lorsque le ministre dit que cela accélérera le cours des choses, je pense que cela fera plutôt le contraire, c'est-à-dire de ralentir le cours des choses qui déjà, depuis 30 ans, n'est pas un exemple au niveau du règlement des différends et des revendications particulières des peuples autochtones.

Il n'y a également aucune ressource supplémentaire prévue au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour accélérer la recevabilité des revendications particulières, le traitement et, le cas échéant, les décisions rendues par le tribunal.

Comment le ministre peut-il prétendre, sans aucune ressource supplémentaire ajoutée pour traiter administrativement les revendications particulières, qu'on arrivera à un traitement accéléré et qu'on rendra justice aux nations autochtones du Canada?

De plus, je parlais de l'expérience des 30 dernières années, et ce n'est pas pour rien. Au cours des 30 dernières années, on a tenté par tous les moyens d'accélérer le règlement des revendications particulières des peuples autochtones. On s'aperçoit qu'en 30 ans, on n'a réglé que 230 cas. Il en reste encore 1 154 et il s'en ajoutera d'autres au cours des prochaines années.

● (1235)

Au fur et à mesure qu'on fouille l'histoire, qu'on retrouve des traités écrits, qu'on fait aussi appel à la tradition orale des anciens et des autres pour analyser ces traités, on s'aperçoit de plus en plus que les nations autochtones ont des droits qui étaient insoupçonnés. Des revendications particulières vont donc s'ajouter aux 1 154 qu'il y a actuellement.

On en a réglé 230 au cours des 30 dernières années. Combien d'années faudra-t-il pour régler les 1 154 revendications litigieuses particulières et peut-être les centaines, voire les milliers d'autres qui surviendront au cours des prochaines années? C'est une vraie farce.

Initiatives ministérielles

Si le ministre avait vraiment eu la volonté d'accélérer les choses, il aurait mis des ressources supplémentaires, il aurait mis un droit d'accès direct au nouveau Tribunal des revendications particulières pour les revendicateurs d'une compensation. Il n'aurait pas été à la fois juge et partie tout en mettant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien entre les processus pour brouiller les cartes et pour étirer impunément le règlement des revendications des peuples autochtones.

Le projet de loi C-6 commet ce que j'appellerais un acte tout à fait inhabituel. Il exclut des revendications particulières qui pourraient dépasser les sept millions de dollars. Depuis quand, dans une cause de droit, avant même d'avoir analysé un préjudice, d'avoir calculé une compensation, d'avoir estimé ce que valait cette cause, limite-t-on la compensation à un montant fixe qui, dans ce cas, est de sept millions de dollars? Depuis quand une loi traduit-elle le fait qu'on rende une justice partielle dans un cas?

Cela ne se fait pas. Ou on rend justice, ou on ne rend pas justice, mais on ne peut pas rendre justice de façon partielle et exclure toute revendication particulière des nations autochtones qui dépasse les sept millions; cela n'a aucun sens.

Admettons qu'on se limite à celles de sept millions aujourd'hui. Avec les années, les intérêts peuvent courir sur cette cause, ainsi que les frais l'entourant. Normalement, à la fin du processus et lorsqu'on a rendu jugement, un juge tient compte des préjudices additionnels liés par exemple à l'inflation, aux pertes de revenus d'intérêts dus au paiement de la compensation, uniquement cinq ans après qu'elle a été inscrite à la cour. Il y a donc tout un tas de considérations.

Cela veut dire que si une cause vaut sept millions au départ, qu'elle est retardée pendant cinq ans avant que le Tribunal des revendications particulières ait rendu une décision, en tenant compte des intérêts, des pertes de revenus, des coûts afférents à cette cause, elle va toujours se limiter à sept millions, elle ne pourra jamais dépasser ce montant.

Depuis quand limite-t-on cette capacité à rendre justice à un individu ou à un groupe d'individus? Cela n'a aucun sens.

Si l'on regarde l'histoire des dernières années, depuis 1985 en particulier, dans une région comme la Saskatchewan où beaucoup de revendications particulières ont été présentées et dont certaines ont été réglées, la moyenne des montants impliqués dans ces revendications particulières était de 18,5 millions de dollars. Est-ce que cela voudrait dire que si on reprenait les mêmes causes aujourd'hui, qui représentaient un montant de 18,5 millions à la fin du processus, une nation autochtone qui se sentirait lésée dans ses droits depuis des temps immémoriaux n'aurait pas le droit de réclamer plus qu'environ le tiers de ce que ce préjudice valait?

C'est tout à fait incroyable qu'on nous présente sans sourire un projet de loi comme celui-là, et qu'on nous dise que maintenant on va rendre justice aux peuples autochtones. Si on faisait cela avec nous, par exemple, je peux vous dire que le Barreau canadien serait le premier à monter aux barricades pour dénoncer ce déni de justice. Je me demande d'ailleurs si je n'irai pas les voir pour avoir leur avis. Il serait intéressant de voir si le gouvernement canadien est hors-la-loi et commet des dénis de justice lui-même avec ses propres projets de loi, s'il brise toutes les conventions en droit. C'est présenté par un ministre d'une arrogance et d'un cynisme indescriptibles.

• (1240)

Dans les revendications qui dépassent les sept millions de dollars, c'est le processus habituel, sauf qu'on vient d'ajouter une autre contrainte aux nations autochtones.

Pour les revendications particulières qui totalisent plus de sept millions de dollars, on aura recours aux tribunaux réguliers. Ce ne sera pas le nouveau tribunal quant aux revendications particulières, mais on utilisera les tribunaux réguliers. La nouveauté du siècle, présentée un ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien cynique et arrogant, est la suivante: ce sera à lui de déterminer si oui ou non cette cause est acceptable, si elle peut être présentée au ministère de la Justice. C'est assez incroyable! C'est lui qui déterminera, quand cela dépassera sept millions de dollars, si la cause est recevable ou non. Il va déterminer le délai, la procédure, la détermination de la validation des revendications plus importantes. Cela relèvera entièrement de son ministère et du ministère de la Justice.

C'est quand même assez grave. Si jamais on peut passer ce cap, soit cinq, six ou sept années plus tard, les revendicateurs des nations autochtones se retrouveront entre les mains d'un autre ministre qui sera le ministre de la Justice. Celui-ci déterminera d'une part si c'est recevable et, d'autre part, le temps et le délai de prescription et de traitement de cette revendication. On se retrouvera encore avec la possibilité, si souvent vue dans d'autres cas—on pense à des cas du ministère du Revenu ou d'ailleurs—, que le gouvernement fédéral et ses avocats présenteront des défenses techniques, des limitations et une défense liée à la procédure ou liée aux vices de présentation de la revendication particulière.

Bref, tous les délais et toutes les défenses techniques auxquels on nous a habitués dans les tribunaux réguliers pourront faire en sorte qu'avant qu'on règle une cause de huit millions de dollars, on sera passés par 10, 12 et peut-être 15 années de procédures, de remises de procédures, de problèmes techniques et de nouvelles présentations de preuves. Je n'ai pas besoin de faire un dessin à cet égard.

On se retrouve dans une situation où on entend le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien nous dire: «On a amélioré les choses et on s'est rendus aux revendications de ceux qui demandaient des améliorations.» C'est tout à fait aberrant d'entendre des choses comme celles-là. C'est tout le contraire qui arrive.

C'est comme si on avait mis tout en place, d'un point de vue stratégique, pour prendre une voie d'évitement. Au lieu d'analyser les revendications particulières et de les régler, on a tout fait pour retarder le règlement de ces revendications particulières. Si cela dépasse sept millions de dollars, oublions cela, parce que cela prendra un bon bout de temps avant que l'on puisse voir l'ombre d'une solution et d'une compensation offerte aux nations autochtones.

Je peux comprendre que l'Assemblée des premières nations et tous les groupes qui ont comparu devant nous aient dénoncé de façon très majoritaire ce projet de loi comme étant une fumisterie, comme étant un projet de loi qui ne règle rien, qui n'est pas efficace, qui évite justement de régler des problèmes et qui reporte aux générations futures le fait de régler et de prendre aujourd'hui nos responsabilités.

Imaginez la situation. Les communautés autochtones du Canada attendent depuis des années. Il y a plus de 1 152 causes pendantes depuis 30 ans. Ce sont des gens auxquels on n'a pas rendu justice. Ce sont des jeunes qui, aujourd'hui, s'impatientent de plus en plus. Je rencontre de jeunes autochtones. Ils commencent à dire: «Là, on en a marre! Nos aïeux ont été un peu plus patients que nous le serons. On veut qu'on nous rende justice.»

Je les comprends de s'impatienter à un moment donné et de recourir à des tribunes internationales pour dire que le Canada n'est pas un exemple en matière de respect des droits des nations autochtones, que le Canada n'est pas un exemple en ce qui a trait à sa capacité de régler le problème des revendications particulières et que le Canada n'est pas non plus un exemple au chapitre du respect des nations autochtones du Canada.

Initiatives ministérielles

Je siège depuis le mois de septembre dernier au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles. Je ne pensais pas qu'on pouvait entendre encore aujourd'hui des remarques désobligeantes envers les nations autochtones. Je croyais qu'on était à une autre époque.

●(1245)

Je ne pensais pas qu'on pouvait avoir des analyses aussi paternalistes qui infantilisent les nations autochtones. Je pensais qu'on était à un autre siècle et qu'on avait dépassé ce genre de préjugés et de blocages intellectuels qu'on puisse avoir à reconnaître les nations autochtones, à leur rendre justice et à faire en sorte qu'il y ait un respect mutuel entre nos nations et leurs nations.

J'ai pratiquement développé une certaine honte, aussi, lorsque j'entends quelques compatriotes parler du fait qu'on ne peut pas tout régler, qu'on peut régler partiellement une question de justice. Si on nous offrait un tel traitement avec une justice rendue à moitié, ce ne serait pas drôle. Beaucoup de gens dans nos communautés, au Québec comme au Canada, crieraient à un déni de justice, mais en ce qui concerne les nations autochtones, ce n'est pas grave.

Pour conclure, le ministre nous dit: «Nous allons accélérer les choses et nous allons faire en sorte d'avoir les montants nécessaires pour faire face aux besoins des nations autochtones.»

Lorsqu'on regarde le budget qui a été réservé par le ministre justement pour régler les problèmes des revendications particulières, on s'aperçoit qu'il n'a pas bougé. Il est à 75 millions de dollars, alors que les causes pendantes en souffrance sont évaluées à environ 1,5 milliard de dollars. Comment peut-on accélérer le règlement et l'octroi de compensations, alors que les montants ne suivent pas? Il y a 75 millions de dollars et une valeur de 1,5 milliard de dollars pour les causes pendantes en ce qui concerne les revendications particulières.

M. Marcel Gagnon: Ça va prendre 141 ans.

M. Yvan Loubier: Mon collègue de Champlain me dit qu'à ce rythme, cela prendra 141 ans avant de pouvoir régler les revendications particulières. Si on prend le rythme moyen des 30 dernières années, à 8 p. 100 par année, en tenant compte de ce qui pourrait s'ajouter, les nations autochtones, avec un processus tel que proposé par le ministre, devront attendre 141 ans avant de pouvoir avoir un espoir de règlement équitable quant à leurs revendications particulières.

Quand je disais que c'était une vraie farce, déjà là, cela nous donne un indice du sérieux que le ministre met dans son travail. Ce matin, il me disait qu'il avait l'appui des nations autochtones. Je me demande à quel endroit il y a eu des appuis, parce que j'ai assisté à tous les travaux du comité sur ce projet de loi C-6 et je n'ai pas entendu beaucoup de gens, sauf ses fonctionnaires, être d'accord avec ce nouveau processus qui nous est présenté.

En résumé, on a tenté en vain d'amender ce projet de loi. On a présenté tellement d'amendements qu'à un certain moment, il aurait fallu pratiquement récrire le projet de loi. La majorité libérale a repoussé tous les amendements qu'on présentait pour que le projet de loi soit convenable et qu'on puisse enfin penser à régler de façon rapide et durable les revendications particulières. Ces amendements ont tous été rejetés.

On considère que dans l'état actuel des choses, ce projet de loi limite le droit à la justice, à l'impartialité et à l'équité pour les nations autochtones. C'est un projet de loi qui est cynique et qui est un peu à l'image du ministre qui l'a présenté. Ce projet de loi n'a pas l'appui

des premières nations et est une insulte à l'intelligence des nations autochtones et à la nôtre.

Pour cette raison particulière et par souci de justice, d'équité, d'efficacité et d'intelligence, le Bloc québécois rejettera ce projet de loi, qui n'est pas valable. Celui-ci devrait inspirer tous les collègues de la Chambre pour qu'il y ait un vote massif à l'encontre de ce projet de loi qui n'apporte rien de favorable aux nations autochtones. Au contraire, ce projet de loi mettra des embûches supplémentaires au processus qui n'était déjà vraiment pas un exemple à suivre et qui a conduit à régler 230 revendications particulières en 30 ans.

Comme le disais si bien mon collègue de Champlain, 141 ans pour régler les revendications particulières actuelles, cela devrait faire réfléchir beaucoup de gens.

●(1250)

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, je suis ravi de prendre part au débat sur le projet de loi C-6 à l'étape de la troisième lecture au nom du Nouveau Parti démocratique.

Je voudrais féliciter mon collègue du Bloc québécois, qui est membre du Comité des affaires autochtones, pour son exposé. Il a présenté des observations très avisées et une analyse bien fouillée à propos de ce projet de loi très imparfait.

Nous avons l'intention de mettre l'accent sur un grand nombre des mêmes points qu'a fait valoir l'Alliance canadienne lorsqu'elle s'est opposée au projet de loi et que le député du Bloc québécois qui vient de prendre la parole. Pratiquement toutes les personnes touchées par la question des revendications des autochtones s'opposent au projet de loi, comme le député du Bloc l'a fait remarquer, à l'exception peut-être du ministre et de ses collaborateurs.

Je vais mentionner le nom d'organismes et de collectivités ayant communiqué avec le NPD pour lui faire part de leur très grande insatisfaction à l'égard du projet de loi. Il y a notamment l'Assemblée des Premières Nations, comme on l'a souligné auparavant; l'Alliance des nations tribales de New Westminster, en Colombie-Britannique; la première nation de Saddle Lake, en Alberta; la Bande indienne d'Adams Lake de Chase, en Colombie-Britannique; la nation crie Lucky Man de Saskatoon, en Saskatchewan; la Réserve n° 58 de Long Lake, de Longlac en Ontario; la première nation d'Eagle Lake, en Ontario; la Société des peuples menacés d'Autriche; la première nation Tlowitsis de Campbell River, en Colombie-Britannique; le conseil tribal Battlefords de Saskatoon, en Saskatchewan; la première nation Blueberry River de Buick, en Colombie-Britannique; la première nation de Boston Bar, en Colombie-Britannique; et le conseil tribal Carrier-Sekani de Prince-George, en Colombie-Britannique.

Il y a aussi la Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc. qui, je crois, représente environ 50 collectivités du nord du Manitoba. On compte également la nation crie Opaskwayak de The Pas, au Manitoba, dont le chef Oscar Lathlin est actuellement le ministre des Affaires autochtones au Manitoba.

La liste comprend aussi le Treaty and Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc., de Winnipeg; le conseil tribal North Shore de Cutler, en Ontario; les Six nations de la rivière Grand, en Ontario; et la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, un groupe de coordination de la Saskatchewan.

Initiatives ministérielles

La liste comprend également les Mohawks de la Bay de Quinte dans le territoire mohawk, en Ontario; la première nation Pasqua de Fort Qu'Appelle, en Saskatchewan; la Bande indienne d'Okanagan de Vernon, en Colombie-Britannique; la première nation Nanoose de Lantzville, en Colombie-Britannique; la nation Tsuu T'ina, en Alberta; la première nation Halfway River de Wonawon, en Colombie-Britannique; les nations issues du traité tribal du nord-ouest de Terrace, en Colombie-Britannique; la première nation Nipissing de Garden Village, en Ontario; L'Union des indiens du Nouveau-Brunswick de Fredericton, au Nouveau-Brunswick; la Bande Seabird Island d'Agassiz, en Colombie-Britannique; la Première nation algonquine de Témiscamingue, à Notre-Dame-du-Nord, au Québec; la Première nation de Wolf Lake, au Québec; la première nation de Buffalo Point et le chef John Thunder, de Buffalo Point, au Manitoba; l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, à Kamloops, en Colombie-Britannique; et la Première nation algonquine de Lac Barrière au Québec, tout près d'Ottawa.

Il s'agit d'une liste partielle des groupes qui se sont adressés à nous. Certains ont présenté des instances au comité et d'autres ont tout simplement communiqué avec nos bureaux, en priant les partis d'opposition de faire tout leur possible pour stopper le projet de loi C-6, car il ne répond pas à leurs besoins. Ce n'est pas ce qu'ils recherchent. Ce n'est pas ce qu'ils désirent en fait de commission vraiment indépendante, comme le prétend le ministre.

L'argument le plus convaincant que je présente à la Chambre aujourd'hui est une pétition qu'on a apportée à mon bureau. Malheureusement, elle vient sous une forme qui ne me permet pas de la présenter à la Chambre des communes. Je ne déposerai pas officiellement la pétition, car, malheureusement, on n'a pas communiqué d'abord à mon bureau pour savoir comment procéder.

Ces gens se sont donné beaucoup de mal. Ces feuilles de papier, qui sont actuellement dans des boîtes, dans mon bureau, renferment plus de 50 000 signatures. Je voudrais lire au moins le préambule de cette pétition, même si je sais pertinemment qu'elle ne peut pas être présentée officiellement.

● (1255)

La Jubilee Petition on Aboriginal Land Rights présente une pétition intitulée «Land Rights, Right Relations».

Monsieur le premier ministre,

Conformément au thème Renouveau de la Terre, nous, soussignés, réclamons des relations renouvelées entre les peuples autochtones et non autochtones, fondées sur le respect mutuel, la responsabilité et le partage.

Dans le cadre de ce processus permanent pour établir de nouvelles relations, nous demandons justice pour les peuples autochtones.

Nous nous joignons à la Commission royale sur les peuples autochtones et au Comité des droits de l'homme des Nations Unies pour demander au gouvernement fédéral d'agir immédiatement en vue de créer une commission vraiment indépendante, ayant pour mandat de respecter les droits fonciers inhérents des autochtones et les droits issus de traités.

Les signataires viennent des quatre coins du Canada. Je dois souligner qu'il ne s'agit pas principalement d'autochtones. La vaste majorité des 50 000 signataires de cette pétition ne sont pas des autochtones. En fait, l'échantillon que j'ai en main porte les signatures de gens du centre-ville de Guelph, en Ontario: Debbie Armstrong, Cindy Donafeld, Erin Stather et Mike Elrick; ces gens s'identifient comme des habitants des banlieues des grandes villes du Canada.

Ce fut peut-être un peu long, mais je voulais partager avec chacun ce que nous apprenons au sujet de l'ampleur de l'opposition au projet de loi C-6. Il y a des Canadiens ordinaires de même que des collectivités des premières nations qui ne voient pas le projet de loi

C-6 comme la mesure législative qu'on attendait depuis longtemps avec beaucoup d'optimisme.

J'ai rencontré beaucoup d'autochtones, que ce soient des chefs à l'Assemblée des Premières Nations ou des spécialistes dans le domaine des revendications territoriales, qui ont participé pendant des années au groupe de travail mixte qui a conduit à la formation d'un organe indépendant de règlement des revendications. Bon nombre d'entre eux ont exprimé leur mécontentement dès que le ministre des Affaires indiennes a mentionné, il y a deux ans, qu'il proposerait une mesure visant à créer cette nouvelle commission sur les revendications et a fait circuler des ébauches de ce à quoi pourrait ressembler le projet de loi.

L'Assemblée des Premières nations a affirmé clairement à ce moment-là que le gouvernement avait raté la cible, qu'il n'avait pas tenu compte des recommandations clés du groupe de travail mixte. Cette table ronde avait duré 18 mois, si je ne m'abuse, et avait mené à l'élaboration d'un exposé de position qui réclamait l'établissement d'une commission sur les revendications des Indiens qui soit vraiment indépendante.

Le ministre a été prévenu. Il ne peut pas prétendre qu'il a été pris par surprise. On l'a informé dès le départ que le projet de loi proposé n'était pas satisfaisant puisqu'il ne prévoyait pas l'établissement d'une commission sur les revendications qui soit vraiment indépendante, comme le réclamaient les chefs des premières nations.

Après cette préface, je suppose que je vais énoncer encore une fois certaines de nos objections au projet de loi C-6 et présenter un aperçu ainsi qu'une analyse juridique de cette mesure législative. Je ne crois pas que nous devions nous arrêter à des détails d'ordre technique, comme l'a fait le Nouveau Parti démocratique lorsqu'il a présenté des tas d'amendements à l'étape de l'étude en comité. Ils ont tous été rejetés. Nous sommes maintenant d'avis que le projet de loi ne peut pas être sauvé.

Le projet de loi, sous sa forme actuelle non modifiée, ne mérite pas notre appui et, par conséquent, nous ne l'appuierons pas. Je ne vais pas ennuyer la Chambre des communes ou ceux qui nous regardent à la maison en m'attardant aux menus détails. L'Alliance canadienne a fait cela pendant 40 minutes il y a une demi-heure.

Un premier examen du projet de loi C-6 nous a permis de relever un certain nombre d'écarts par rapport à ce qui avait été convenu dans le rapport du groupe de travail mixte en 1998. Ces écarts, selon nous, remettent en question la capacité du nouvel organisme à contribuer au règlement rapide, équitable et impartial des revendications, comme l'avait envisagé le groupe de travail. Le projet de loi C-6 ne permet pas de mettre en place une commission qui soit véritablement équitable, impartiale et rapide.

● (1300)

Comme nous l'avons indiqué dès le départ, le rôle du ministre dans la gestion de la commission indépendante le place en conflit d'intérêts, et cela nous inquiète au plus haut point. Cette question a été soulevée maintes et maintes fois, et non seulement par les porte-parole de l'opposition à la Chambre des communes, mais également par des spécialistes autochtones et non autochtones de la société civile qui étudient cette question depuis des décennies.

Initiatives ministérielles

Comment la commission peut-elle être véritablement indépendante lorsque le pouvoir discrétionnaire du ministre est accru plutôt que réduit et que la nomination de ses membres est de son ressort? Nous croyons que l'indépendance de la commission et du tribunal est minée si l'on accorde au fédéral un droit de regard exclusif sur les nominations et le traitement des revendications. Le projet de loi C-6 contient une erreur fondamentale du fait qu'il ne prévoit pas la création d'une commission de règlement des revendications des autochtones qui soit véritablement indépendante.

À l'instar de bon nombre de personnes, nous avons été atterrés et déçus de voir que les nominations seraient faites sur la recommandation du ministre même qui est chargé de défendre la position de la Couronne dans les négociations. Comment peut-on ne pas voir ce conflit d'intérêts flagrant? Le ministre est à la fois chargé de nommer les commissaires et de défendre la Couronne. N'y a-t-il pas quelque chose de fondamentalement incorrect dans ce tableau?

Nous avons essayé de présenter cet argument aussi clairement que possible et, malgré cela, nous n'obtenons aucune réaction favorable du ministre ou de la majorité libérale au comité permanent. Nos représentants à ce comité ont légitimement essayé de faire modifier et corriger cette disposition en respectant les règles de la Chambre des communes. Si nous avons obtenu que le projet de loi soit modifié en ce sens, nous pourrions maintenant l'appuyer. Tout comme il serait impossible qu'une personne sensée ne voie pas qu'il existe un conflit d'intérêt flagrant, il serait impossible que les gens n'espèrent pas voir une partie des 550 revendications en souffrance se régler assez rapidement, du moins durant notre vie.

Je comprends la frustration des autochtones qui attendent, depuis 30, 40 et même 50 ans dans certains cas, non pas le règlement d'une revendication territoriale globale, mais celui d'une revendication particulière. Une explication s'impose je crois. Prenons un exemple.

Dans certains cas, on a exporté des terres de réserves indiennes à des fins précises pour une base aérienne militaire. Une fois la fonction terminée, au moment de retourner les terres à la bande indienne, le gouvernement a rendu une superficie moindre que celle qui avait été expropriée. Les autochtones touchés ont réagi en disant «Attendez une minute. Vous avez emprunté 100 acres et vous en rendez 85. Que se passe-t-il au juste?» Ils ont alors présenté une revendication particulière. Je cite ce cas fictif à titre d'exemple. Il existe environ 550 revendications de ce genre.

Voici un autre exemple. Le montant des transferts aux collectivités autochtones est calculé d'après le nombre de leurs habitants. Il peut surgir des différends entre la première nation et le gouvernement fédéral ou sujet du nombre de membres, ce qui peut donner lieu à une revendication. Voilà le genre de problème très précis qui nous intéresse ici. Malheureusement, sans mécanisme satisfaisant de règlement, la bande n'a aucun recours, sinon encombrer le système judiciaire de ses revendications.

Comme je l'ai dit, personne de sensé ne refuserait un règlement rapide de ces griefs, de façon à réparer ces injustices qui remontent bien souvent très loin dans le passé.

Nous sommes exaspérés, et nous partageons l'exaspération des autochtones. Il reste encore à voir si toutes les revendications sont légitimes. On peut espérer qu'un arbitre juste et impartial en décidera. Toutefois, ce n'est pas le mécanisme que nous aurons. Le mécanisme longtemps espéré et dont on a fait un tel battage, pour enfin régler de façon satisfaisante, ces revendications se fait attendre. Il faudra se résoudre à recourir à un mécanisme faussé, un mécanisme douteux où il y a clairement des préjugés ou au moins

conflit d'intérêts. Il reste à voir s'il sera tout de même possible que justice se fasse.

Le processus de la commission ne prévoit aucun délai réel. Selon nous, c'est une lacune du projet de loi. Les chances de règlement satisfaisant seraient bien meilleures s'il était impossible d'atermoyer. Chose certaine, le gouvernement s'amuse depuis longtemps avec un grand nombre de ces revendications.

•(1305)

Utiliser l'absence de délais pour faire traîner les choses est répréhensible, selon moi. Une maxime dit que «justice différée est justice refusée». C'est même pire lorsque le gouvernement se retourne et dit aux autochtones qu'ils empêchent le bon fonctionnement des tribunaux avec toutes leurs revendications.

Si ces revendications se retrouvent devant les tribunaux, c'est parce que le gouvernement refuse de siéger à la table des négociations pour régler ces questions. Il faut être deux pour négocier. Il faut être deux pour créer une impasse. Les autochtones veulent régler ces revendications. Le gouvernement a tout intérêt à faire traîner les choses car si ces revendications sont réglées comme c'est le cas la plupart du temps, il va devoir déboursier de l'argent.

Si nous nous en remettons à un mécanisme de règlement des différends qui est censé être équitable et rapide, alors des délais devraient être imposés afin que le gouvernement fédéral ne puisse plus utiliser ces manoeuvres dilatoires. Le gouvernement fédéral a beaucoup trop d'occasions de faire traîner les choses dans le cadre de ce processus.

D'où vient le plafond de 7 millions de dollars? Il a été inventé de toutes pièces. Je ne peux dire si le montant du règlement d'une revendication particulière devrait être supérieur ou inférieur, mais chaque fois qu'on fixe une limite comme celle-là, il y a des cas qui sont pénalisés. Je vais donner à la Chambre un exemple du pire scénario possible.

Disons qu'une première nation attend depuis 30 ans d'obtenir satisfaction relativement à une revendication particulière et qu'elle a déjà dépensé 2 millions de dollars en frais juridiques. La revendication est de 10 millions de dollars. Cette première nation pourrait choisir de poursuivre le litige devant les tribunaux, car le processus est optionnel, et dépenser 2 autres millions de dollars pour obtenir ce qu'elle sait être son dû, ou bien de se présenter devant l'organisme indépendant de règlement des revendications et obtenir un montant maximal de 7 millions de dollars. Cela pourrait forcer par nécessité des premières nations à accepter moins que ce qu'elles méritent car elles ne peuvent se permettre de lutter pendant encore 50 ans.

Comme le député qui m'a précédé l'a signalé, cette génération d'autochtones pourrait ne pas être aussi patiente que les générations précédentes l'ont été pour obtenir justice. Ces gens en ont besoin et ils veulent qu'on leur rende justice maintenant. Cependant, à cause du plafond, la somme maximale qui sera accordée sera de 7 millions de dollars. Nous croyons que c'est une mesure de réduction des coûts que le gouvernement fédéral envisage et applique en imposant ce plafond dans le projet de loi.

Mon parti se montre de plus très critique à l'égard de la définition de revendication particulière qui est été plus restreinte par rapport à la politique existante. Croyez-le ou non, le projet de loi est censé accélérer le règlement de ces griefs en souffrance. Il le retarde plutôt. La définition de ce qui constitue une revendication particulière devant être traitée par une nouvelle commission indépendante est plus restreinte par rapport à ce qui pourrait actuellement être soumis à la commission indépendante du règlement des revendications.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi ne prévoit pas un engagement financier important et il vise davantage à restreindre la responsabilité fédérale qu'à régler les revendications. Je ne peux exprimer notre objection à ce projet de loi de façon plus simple. Il ne prévoit pas un engagement financier suffisant. Il vise davantage à restreindre la responsabilité fédérale qu'à régler les revendications. Le projet de loi C-6 a très peu de chances de pouvoir réduire l'arriéré croissant des dossiers de revendications particulières dans un avenir prévisible.

J'exhorte le ministre à prendre du recul et à se pencher à nouveau sur le train de mesures qu'il a déposées, soit les projets de loi C-6, C-7 et C-19. Il y a bon nombre de députés dans l'opposition qui seraient très heureux de pouvoir appuyer une mesure législative qui modifierait la Loi sur les Indiens parce que nous croyons que cette loi est fondamentalement mauvaise. Nous croyons qu'elle est responsable de la tragédie sociale qui sévit depuis 130 ans. Si je ne fais rien d'autre de tout le temps que j'aurai passé à la Chambre des communes, j'aimerais à tout le moins pouvoir dire que j'ai fait avancer un peu la cause des peuples autochtones.

J'exhorte le ministre à prendre un peu de recul et à repenser à la raison pour laquelle toute la communauté des premières nations s'oppose à ces mesures. Je l'exhorte à déposer une nouvelle mesure, de façon concertée, une mesure dont nous pourrions tous être fiers. Le gouvernement pourrait alors compter sur l'appui enthousiaste du Nouveau Parti démocratique au lieu d'essayer l'opposition que nous avons exprimée dans ce dossier jusqu'à maintenant.

• (1310)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la Présidente, mon collègue de Winnipeg-Centre-Nord a réussi à expliquer brillamment les lacunes fondamentales du projet de loi.

Aujourd'hui, le ministre des Affaires autochtones a parlé des consultations et défendu les pratiques du gouvernement. Il a dit que le gouvernement était engagé dans des négociations et des consultations avec les premières nations. Pourtant, comme le député l'a fait ressortir, le projet de loi contredit totalement les principes mêmes que le gouvernement prétend respecter.

Le député peut-il communiquer à la Chambre certaines des oppositions que la collectivité autochtone a manifestées à l'égard du projet de loi et placer ces oppositions dans le contexte d'autres projets de loi qui vont dans un sens tout à fait opposé par rapport à l'orientation que le gouvernement prétend imprimer?

M. Pat Martin: Madame la Présidente, je saisis l'occasion de répondre à cette question et je le ferai aussi simplement que possible. Je tiens vraiment à ce que l'on comprenne pourquoi le NPD est contre le projet de loi. Ce n'est pas pour le plaisir de s'opposer à tout ce que le gouvernement tente de faire.

C'est peut-être l'élément le plus évident du projet de loi qui explique pourquoi celui-ci ne mérite pas notre appui. Habituellement, les mesures législatives concernant les peuples autochtones contiennent des dispositions de non-dérogation. Ce projet de loi n'en contient pas. La plupart des projets de loi ont une disposition particulière disant ceci: «Rien dans le présent projet de loi ne peut être interprété par les tribunaux ou par quiconque de manière à porter atteinte aux droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones.»

La première chose qui saute aux yeux, c'est l'absence d'une disposition de non-dérogation dans le projet de loi. Puisque pareille disposition a délibérément été omise et que les amendements visant l'ajout d'une telle disposition ont été délibérément rejetés, on ne peut faire autrement que penser que le projet de loi comporte un élément qui constituera une dérogation aux droits inhérents dont jouissent

actuellement les autochtones et qui y portera atteinte. Il y a un point de droit selon lequel une personne est présumée avoir voulu les conséquences probables de ses actions. Les gens qui lisent le projet de loi savent que la conséquence probable de l'omission de la disposition de non-dérogation, c'est qu'il y aura dérogation. C'est une question très claire.

En réponse à la question de la députée, les spécialistes, les personnes compétentes et les gens qui ont étudié ces questions pendant des années sont des chercheurs et des dirigeants élus qui forment l'Assemblée des Premières Nations. Ils ont lu le projet de loi et ont signalé que celui-ci ne crée pas un comité indépendant et impartial. Pourquoi? Pour les raisons que j'ai déjà mentionnées.

Premièrement, le ministre nomme ceux qui feront partie de la commission et qui seront chargés de rendre les décisions, même si les principales questions sur lesquelles la commission devra se prononcer sont des facteurs de coûts pour le gouvernement fédéral. Je ne sais pas comment expliquer cela plus clairement. Si les gens n'arrivent pas à comprendre cela, il leur manque quelque chose entre les deux oreilles.

Ce qui est encore plus décevant, et je suis d'accord avec la députée de Vancouver-Est, c'est que de nombreuses personnes compétentes ont travaillé en nourrissant beaucoup d'espoir et en faisant preuve d'optimisme au sein du groupe de travail mixte qui s'est penché sur cette question. Elles se sont vraiment attelées à la tâche avec enthousiasme. Elles ont rédigé un rapport important assorti de recommandations sensées, recommandations dont le ministre et les fonctionnaires n'ont encore une fois tenu aucun compte. Tel qu'il est conçu, le projet de loi ne traduit pas fidèlement le travail du comité.

Pourquoi demander à des gens ce qu'ils souhaitent et ce dont ils ont besoin pour ensuite n'en tenir aucun compte en déposant un projet de loi qui ne correspond pas à ce que le gouvernement s'est fait dire. C'est une insulte. Cela tourne en ridicule le principe des consultations véritables. Sans vouloir entrer dans les détails, voilà une raison fondamentale qui pousse les premières nations à ne pas accepter le projet de loi et qui incite le NPD à ne pas l'appuyer. Le NPD veut appuyer les membres des premières nations qui sont visés par le projet de loi.

• (1315)

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Madame la Présidente, le député qui m'a précédé a parlé de certaines régions et organisations qui sont tout à fait opposées à la façon dont les choses sont faites. Lorsqu'on négocie une entente en vue de satisfaire des groupes, on le fait dans le but de satisfaire la majorité des gens.

D'après ce que je vois, le projet de loi a mécontenté beaucoup de gens au sein de l'organisation. C'est pourquoi le Parti progressiste-conservateur ne peut l'appuyer. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas vraiment eu de négociations. En fait, le gouvernement expose son point de vue sans tenir compte de ce que veut la population.

Le ministre a dit qu'il reste encore 550 revendications, qu'il faudra environ 30 ans pour les régler selon le régime actuel et que, selon lui, le nouveau système devrait permettre de régler 80 p. 100 de ces revendications. Si 80 p. 100 des revendications territoriales peuvent être aisément réglées, pourquoi ne le sont-elles pas déjà?

Je sais que les revendications peuvent être complexes, mais si le gouvernement ne s'assoit pas à la table de négociations avec tous les groupes, il n'arrivera à rien. Les négociations doivent cependant être ouvertes. Le gouvernement doit écouter les premières nations. Les choses ne peuvent se faire à sens unique, comme c'est le cas actuellement. Le gouvernement ne veut faire les choses qu'à sa manière.

Le ministre a également dit que le premier énoncé de politique relatif aux revendications était le résultat de la décision rendue par la Cour suprême en 1973. Depuis 1973, les choses n'ont pas bougé. Malheureusement, les premières nations attendent toujours un règlement de leurs revendications territoriales.

Nous ne pouvons pas continuer de la sorte. Nous devons faire la paix avec les premières nations. Nous devons nous assurer que la décision de la cour sera appliquée. Les revendications des premières nations sont justifiées. Réglons-les maintenant, afin que nous puissions travailler tous ensemble à bâtir notre pays. Nous savons tous, cependant, que ce n'est pas ce que le gouvernement veut faire.

Les députés qui m'ont précédé ont abordé de nombreux points. Ils ont notamment rappelé qu'après un examen initial, nous avons constaté que le projet de loi C-6 s'écartait d'un certain nombre de recommandations contenues dans le rapport produit en 1998 par le groupe de travail mixte. Cela risque d'empêcher le nouveau centre de contribuer à un règlement équitable, rapide et impartial des revendications.

Où cela nous mène-t-il? Nous devons faire preuve d'impartialité. Nous devons veiller à que cela se fasse à l'intérieur d'un certain délai afin que le système fonctionne pour tout le monde. Nous ne pouvons pas continuer à dire que, s'il ne fonctionne pas, nous compterons sur les tribunaux pour régler le problème général. Si les petits problèmes étaient résolus, on pourrait parfois régler les grands en négociant et en discutant intelligemment.

On craint beaucoup un conflit d'intérêts. L'indépendance est cruciale. Nous ne pouvons pas laisser le gouvernement nommer des gens pour faire certaines choses, car cela n'est pas impartial.

On a beaucoup parlé et on parlera encore beaucoup de cette question. Ce qu'il faut faire, c'est retourner à la table de négociation et régler les revendications territoriales, discuter avec les représentants des premières nations et avec tous les gens qu'il faut, afin de s'assurer de conclure non seulement le meilleur marché possible pour les autochtones, mais le marché le plus équitable pour le gouvernement.

Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, parce qu'il existe deux ensembles de règles, un pour les gens et un pour le gouvernement. Nous devons nous assurer que ce sera bon pour le pays et pour les gens. Le gouvernement ne peut pas toujours faire à sa guise.

• (1320)

Il en découle que le projet de loi ne répond pas à bon nombre des préoccupations des membres des premières nations. L'Assemblée des Premières Nations en a exprimé de nombreuses. J'en ai sept dont je voudrais parler. On a déjà parlé de la plupart d'entre elles aujourd'hui, à savoir: le plafond de 7 millions de dollars, le processus de nominations partisans, l'absence de participation des premières nations, l'augmentation dérisoire du budget affecté au nouveau processus, les conflits d'intérêts, et le rôle du ministre en ce qui concerne la gestion du processus.

La septième question fort préoccupante concernait les compromis intégrés à la structure du nouvel organisme par le groupe de travail mixte de 1998.

Initiatives ministérielles

Il reste tellement de choses à régler avec ce nouveau projet de loi que les partis représentés à la Chambre ne peuvent pas y souscrire. Je recommande que le ministre reprenne les négociations et les consultations et qu'il en discute avec le comité. Je sais que les membres du comité étaient mécontents. Je ne fais pas partie de ce comité, mais j'en ai discuté avec quelques députés qui en sont membres et qui se sont dits très préoccupés par l'orientation prise dans ce projet de loi.

Je sais que le ministre a les meilleures intentions du monde et qu'il veut s'assurer que les revendications territoriales seront toutes réglées et que les premières nations obtiendront ce qu'elles méritent à juste titre, mais si le projet de loi est adopté elles n'obtiendront pas ce qui leur revient. Cette mesure provoquera de graves dissensions, des querelles et des perturbations majeures chez les nôtres.

Je suis fermement convaincu que le ministre doit revenir à la case départ et prêter l'oreille à ce qu'on lui dira. Oui, nous devons faire des compromis, mais dans le cadre de la négociation. Le ministre a rappelé ses talents de négociateur, mais je puis lui dire dès à présent que la négociation implique que l'on cède sur certains fronts, mais que l'on avance aussi sur d'autres. C'est cela, le compromis. Mais, quand tout sera terminé, les deux parties en cause devraient être satisfaites de l'issue. Autrement, dans le monde réel, s'il s'agissait de négociations syndicales, nous serions confrontés à une grève.

À toutes fins utiles, on peut presque dire que les personnes qui s'y opposent font grève. Nous devons retourner à la table des négociations, reprendre ces questions et en discuter raisonnablement et calmement, mais, surtout, tâchons de conclure une entente qui sera des plus bénéfiques pour le Canada et pour l'ensemble des Canadiens.

• (1325)

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Madame la Présidente, mon collègue là-bas pourrait peut-être nous dire à quel point le processus est équitable si seul le gouvernement peut nommer ceux qui sont appelés à siéger à la commission et aux tribunaux.

Quelle est la situation dans son coin de pays, ailleurs au Canada, au niveau national? Que se passe-t-il lorsque le processus est entièrement contrôlé par le gouvernement et que les premières nations n'ont pas vraiment leur mot à dire à propos de ces nominations? À quoi cela nous expose-t-il?

M. Rex Barnes: Madame la Présidente, le processus doit être équitable. Si le gouvernement contrôle les formations ou l'ensemble du processus, alors il est en mesure de nommer des gens qui véhiculeront son message.

Dans le cadre du processus, il faut tenir compte de l'avis des premières nations. Les autochtones doivent participer au processus pour qu'il fonctionne bien. Si les gens dont le sort nous préoccupe ne sont pas en mesure d'exprimer leur point de vue ou de transmettre des messages concis, alors le gouvernement obtiendra exactement ce qu'il veut, car seul son point de vue sera mis de l'avant.

Les premières nations doivent participer au processus, sinon, le processus échouera et nous nous retrouverons à la case départ.

Le gouvernement semble avoir laissé ce groupe de côté, mais il a besoin de son avis. Nous devons veiller à ce que les premières nations se fassent entendre et puissent influencer sur les décisions finales.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, il est très important que nous trouvions une solution équitable aux problèmes que présente le projet de loi C-6.

Initiatives parlementaires

Ainsi, le projet de loi prévoit notamment qu'un tribunal doit tenir compte de l'existence d'un plafond de quelque 7 milliards de dollars, applicable aux dossiers sur lesquels il doit se prononcer. Au-delà de ce montant, le dossier ne relève plus de sa compétence. Il y a donc une limite. S'il y avait impasse dans le cadre d'une enquête, nous nous retrouverions dans une situation où le tribunal ne pourrait résoudre le problème et ce serait le même type d'impasse que nous avons connue au cours des 20, 30 ou 50 dernières années.

J'aimerais entendre les commentaires du député au sujet du plafond et du processus judiciaire.

M. Rex Barnes: Madame la Présidente, le gouvernement a bien sûr vu à ce que le processus comprenne un plafond. En cas de désaccord entre les grands groupes, il s'attend alors à ce que le litige soit porté devant les tribunaux. Or, le gouvernement a déjà été devant des tribunaux, mais il n'a pas donné aux gens ce à quoi ils sont en droit de s'attendre.

Le gouvernement ne se gêne pas pour gaspiller beaucoup d'argent pour des programmes comme le registre des armes à feu. Si nous voulons vraiment régler les revendications des autochtones, nous devons aller de l'avant et dégager l'argent voulu. Qu'il s'agisse de 8 milliards, 10 milliards ou 12 milliards de dollars, nous devrions aller de l'avant.

Allons-y et rétablissons la paix dans ce pays. À défaut d'agir de la sorte, nous connaissons toujours des perturbations et il y aura toujours des gens qui n'obtiendront pas ce qui leur revient d'emblée. Par conséquent, nous disons à la population que nous allons plafonner le tout à 7 milliards de dollars. Toute autre grande décision à adopter, si elle est controversée, aboutira devant les tribunaux. Le dossier pourrait être bloqué devant les tribunaux pendant des années.

Affectons l'argent là où il s'impose. Finissons-en. Nous discutons de cette question depuis 30 ou 40 ans. Faisons en sorte qu'elle se retrouve derrière nous afin que nous puissions renforcer la position du Canada et mieux situer le pays à l'échelle mondiale au cours des années 2003, 2004 et 2005.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai écouté le député discuter des négociations et de l'impartialité de tout ce processus. À son avis, comment pourrions-nous clarifier ce processus et mener ces négociations de façon à en assurer l'impartialité d'un bout à l'autre?

• (1330)

M. Rex Barnes: Madame la Présidente, comme c'est le cas pour toutes les négociations, nous discutons avec un groupe de personnes choisies qui peuvent servir d'intermédiaires entre leur peuple et nous pour que ceux qu'ils représentent puissent savoir ce que nous sommes disposés à accepter et de ce que nous refuserons.

L'essentiel, c'est de rencontrer les groupes importants à la table des négociations, de façon à pouvoir dialoguer et discuter en toute franchise. Il ne sert à rien de négocier avec des personnes qui ne peuvent retourner voir leurs gens et leur faire part de l'entente à laquelle nous en sommes arrivés. Nous devons pouvoir nous entretenir avec des personnes qui sont en mesure de prendre des décisions. Il ne sert à rien de discuter avec des gens qui ne peuvent pas prendre de décisions.

À mon avis, nous devons pouvoir compter sur un processus permettant à des représentants de toutes les parties en cause de discuter des revendications territoriales. Nous serions alors en mesure d'aplanir nos différences et d'en arriver à une conclusion finale pour que les gens des premières nations puissent obtenir ce à quoi ils ont droit.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le député aura droit à quatre minutes et demie pour les questions et observations lorsque nous reprendrons le débat sur ce projet de loi.

[Français]

Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LES LOIS SUR LE RACOLAGE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 novembre 2002, de la motion.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Madame la Présidente, dans un premier temps, je tiens à remercier et à féliciter notre collègue qui soulève un débat en cette Chambre qui ne peut plus être ignoré. Pourtant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, et bien qu'il soit incontournable, ce débat est trop souvent évité sous prétexte qu'il concerne les valeurs personnelles et sociales des citoyens. Je me réjouis donc que la motion M-192 puisse faire l'objet d'un vote, puisque nous en sommes aujourd'hui à la deuxième heure de débat.

La motion se lit comme suit, et il me fait plaisir de la lire:

Qu'un comité spécial de la Chambre soit chargé d'examiner les lois sur le racolage dans le but d'améliorer la sécurité des travailleurs du sexe et de la collectivité dans son ensemble, ainsi que de recommander des changements qui réduiront l'exploitation et la violence dont les travailleurs du sexe sont victimes.

En reconnaissant l'existence des travailleurs du sexe, cette motion fait preuve de réalisme et de responsabilité. Ce n'est certes pas en jouant à l'autruche que nous contribuerons à l'amélioration de notre société. Si nous voulons bâtir un monde meilleur, nous devons reconnaître les évidences et composer avec les faits qui sont notre réalité. La prostitution est un fait et non une vue de l'esprit. C'est «le plus vieux métier du monde», comme le dit l'expression, et il n'est certainement pas sur le point de déclarer faillite et de fermer boutique. Mais que savons-nous exactement de ce métier?

Dans ce dossier, certains prétendent que je fais fausse route. Il est assez vrai que j'aime me promener hors des sentiers battus. Pourtant, il m'apparaît fort probable que nous en sachions moins sur le sujet que nous ne le prétendons. En fait, mis à part le fait que nous sachions que la prostitution peut être répertoriée dans la catégorie des services, puisqu'il s'agit d'échanger des faveurs sexuelles contre de l'argent, plusieurs détails importants nous échappent.

Nous avons quand même quelques certitudes. En voici quelques-unes: la sollicitation dans le but de dispenser des services sexuels est réprimée par le Code criminel; à l'heure actuelle, les réseaux de prostitution sont gérés par le monde interlope; la prostitution est composée en grande partie de visages féminins; les femmes qui vivent de ce métier le font souvent dans des conditions de violence et de terreur; bien que cette activité existe depuis la nuit des temps, sa pratique n'est toujours pas réglementée; et, malheureusement, la société ferme trop souvent les yeux sur ce qui heurte ses valeurs et bouleverse ses tabous.

Initiatives parlementaires

La liste pourrait s'allonger longuement sur ce que nous avons entendu dire sur le sujet, sur ce que nous pouvons lire dans les journaux et ce que nous pouvons voir à la télévision. D'ailleurs, est-il besoin de rappeler la tragique disparition de 63 femmes qui étaient des prostituées dans le secteur du centre-ville de Vancouver. Nous savons aujourd'hui qu'au moins 15 d'entre elles ont été assassinées et que le même sort a probablement été réservé aux 48 autres.

Il est plus que déplorable d'avoir attendu une telle tragédie avant d'ouvrir les yeux pour se pencher sur la question, alors que nous savons depuis fort longtemps que la violence règne en maîtresse dans ce milieu. Pouvons-nous tolérer que pareils actes de cruauté soient commis envers des femmes qui, tout compte fait, ne font que gagner leur vie? En tant que législateurs, avons-nous le droit de fermer les yeux pour éviter de traiter d'un sujet aussi délicat? Ce dont il s'agit ici, c'est le respect dû à tout être humain, son droit à l'intégrité sans considération du métier qu'il pratique et des valeurs qu'il partage, tant qu'il ne fait pas de tort à autrui.

La motion de la députée de Vancouver-Est est très raisonnable puisqu'elle demande à cette Chambre de former un comité spécial chargé d'étudier les lois sur le racolage dans le but d'améliorer la sécurité des travailleurs du sexe et de la collectivité dans son ensemble.

• (1335)

Des études, il en faut. D'ailleurs, mon collègue de Hochelaga—Maisonneuve a présidé en 2000 un groupe de travail chargé d'étudier les différentes questions liées à la prostitution et de proposer des pistes de solution pour remédier aux différents problèmes.

Sans entrer dans les détails, la première proposition du groupe de travail affirmait qu'il était important de sortir la prostitution du Code criminel. En effet, nous pouvons fortement nous questionner sur la pertinence de criminaliser une relation sexuelle consentante entre deux personnes majeures, même si l'un des deux partenaires offre de l'argent de retour de services.

Qu'y a-t-il de criminel à cela sinon que ces revenus ne sont pas déclarés à l'impôt, ce qui constitue donc un travail au noir. Toutefois, si les revenus ne peuvent être déclarés, c'est que le gouvernement n'accepte pas de reconnaître que ce métier existe et qu'il cherche plutôt à l'éradiquer. Ce qui est peine perdue, nous le savons bien.

En fait, lors de la première heure de ce débat, mon collègue de Hochelaga—Maisonneuve soulignait avec pertinence que ce n'est pas la prostitution en soi qui est criminelle, mais plutôt la sollicitation dans un endroit public. Sur ce dernier point, il est tout à fait normal que la sollicitation dans un endroit public fasse l'objet de récriminations.

Tout comme vous, quoique chacun ait ses petits fantasmes, je ne suis pas intéressée à assister à des débats pour lesquels je n'ai aucun intérêt à être conviée. De la même façon, il est inacceptable que des faveurs sexuelles soient offertes dans un quartier résidentiel, près d'une école ou encore à la sortie d'une église. C'est pourquoi la prostitution devrait se passer dans des endroits qualifiés de zones désignées.

D'ailleurs, il existe, et on le sait pertinemment, une bien plus grande tolérance de la part des autorités policières envers la prostitution dite cachée qu'envers la prostitution de rue. À titre d'exemple, si les policiers tenaient vraiment à mettre sous verrous tous les travailleurs du sexe qui oeuvrent clandestinement, ils se garantiraient des semaines et des mois de boulot, si je me réfère à la rubrique escorte des pages jaunes. A chaque coup de téléphone, ce serait comme gagner à la loterie.

Sans vouloir m'avancer davantage sur les différentes pistes de solutions qui pourraient être mises de l'avant, ces quelques exemples démontrent qu'une étude approfondie réalisée par un comité spécial pourrait fortement contribuer à faire avancer le débat.

Il nous faut entendre les travailleurs du sexe, les intervenants, les représentants des forces de l'ordre et tous les spécialistes dans ce domaine. Nous pourrions passer alors à la deuxième partie de la motion qui consiste à recommander des changements qui réduiront l'exploitation et la violence dont les travailleurs du sexe sont victimes.

Comment cela se traduira-t-il? Quelles seront les recommandations proposées? Seul un débat éclairé pourra nous guider dans ce cheminement. Chose certaine, la formation d'un comité nous permettra d'aborder la question autrement que par la loupe de nos préjugés.

En terminant, je citerai une petite maxime qui dit ceci:

Nous sommes tous prisonniers, mais certaines de nos cellules sont munies de fenêtres, d'autres ne le sont point.

Ne serait-il pas temps d'ouvrir grandes nos fenêtres pour venir en aide à ces travailleuses et à ces travailleurs qui en ont besoin et qui y ont droit?

• (1340)

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Madame la Présidente, comme le disait ma consœur de Laval-Centre, je suis certainement très heureuse d'ouvrir une petite fenêtre pour regarder positivement le sujet qui nous est présenté aujourd'hui et d'annoncer que j'appuie cette motion visant à former un comité spécial de la Chambre, qui formulera des recommandations et proposera des changements afin de réduire l'exploitation dont sont victimes les travailleuses et les travailleurs du sexe, et surtout contrer la violence à leur endroit.

Notre but et le but de ma collègue de Vancouver-Est, est de créer des collectivités plus sûres pour toute la population canadienne et c'est certainement une motivation que nous partageons avec elle.

Je désire justement féliciter ma collègue de Vancouver-Est qui a présenté cette motion. Par l'entremise de cette initiative, elle tend la main à un secteur vulnérable de la population canadienne, les travailleurs et les travailleuses du sexe, y compris les personnes qui se prostituent et qui sont très majoritairement, il faut l'avouer, des femmes.

La prostitution a été qualifiée de plus vieux métier du monde. D'ailleurs, ma collègue de Laval-Centre l'exprimait elle-même juste avant de me laisser la parole. Mais, il faut avouer que le passage du temps n'a pas amélioré la situation des personnes qui se prostituent, ni la sécurité des collectivités où le commerce du sexe est très actif.

Aujourd'hui, ces travailleurs et travailleuses du sexe courent un très grand danger de connaître la maladie, la violence et même la mort. Les personnes qui se prostituent vivent et travaillent dans une sous-culture de notre société où la protection de la loi et le respect des droits fondamentaux de la personne sont largement absents.

Les appels en faveur de la justice sociale par rapport à la prostitution ne sont pas nouveaux, pas plus que la reconnaissance du fait de la vulnérabilité et l'insécurité de ces personnes qui se prostituent, sont reliées aux questions d'égalité entre les sexes et de droits fondamentaux des femmes.

En 1910, l'activiste politique et féministe Emma Goldman déclarait que l'infériorité économique et sociale des femmes était responsable de la prostitution, que les réformateurs le reconnaissent ou non.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

Les propos que Mme Goldman a tenus il y a près d'un siècle ont encore beaucoup de valeur. Les statistiques d'aujourd'hui révèlent que la vaste majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Ces femmes viennent des secteurs les plus vulnérables de notre société: ce sont des femmes autochtones, des femmes qui grandissent et vivent dans la pauvreté, des victimes de violence, des femmes aux prises avec l'alcoolisme ou la toxicomanie, et des femmes qu'on a fait venir illégalement d'autres pays.

Les Canadiens ne cessent d'exprimer leur préoccupation grandissante à l'égard de la sécurité des prostituées et de l'effet néfaste que les activités liées au commerce du sexe peuvent avoir sur la collectivité.

[Français]

La clameur publique qui entoure ces questions se fait plus forte, alors que l'on prend conscience des souffrances vécues par les femmes disparues du secteur est de Vancouver et d'autres femmes vulnérables dans des collectivités partout au pays. Il faut faire quelque chose pour répondre à ces préoccupations.

Mon gouvernement est déterminé à prendre des mesures concrètes pour favoriser la justice sociale, et ce, à la faveur de changements durables et positifs pour ces personnes et ces collectivités, ainsi que pour d'autres groupes à risque.

Dans le discours du Trône, le gouvernement du Canada s'est engagé à aider les familles et les enfants pauvres à briser le cycle de la pauvreté et de la dépendance, qui empêche les enfants de connaître un bon départ dans la vie, qui rend les familles vulnérables à la pauvreté et à la violence, et qui limite les possibilités d'autodétermination des femmes.

Il est donc important à cette fin d'examiner attentivement les enjeux criminels qui entourent la prostitution. Cette motion est admirable et s'inscrit dans l'engagement du gouvernement envers les enfants et les familles. Elle tente de trouver un moyen d'aider des personnes et des collectivités vulnérables, ces collectivités et ces personnes qui ont toujours été marginalisées.

Le caractère sérieux de l'étude et du dialogue suscités par un comité de la Chambre nous permettrait en effet d'examiner plus à fond les enjeux, de consulter les Canadiens et les Canadiennes et de mettre au point des stratégies d'interventions.

Comme d'autres honorables députés et collègues de cette Chambre l'ont souligné, la prostitution est un problème complexe et multidimensionnel qu'il faut aborder sur de nombreux fronts, notamment par une réforme législative, des services aux collectivités, une intervention sociale et d'autres éléments connexes.

●(1345)

[Traduction]

C'est un problème sur lequel on doit également se pencher avec un vaste éventail de partenaires. C'est pourquoi mon collègue, le ministre de la Justice, a décidé de parler de cette question aujourd'hui. Nous avons besoin de la collaboration d'un certain nombre de partenaires, y compris les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales d'un bout à l'autre du pays.

[Français]

Je vous rappelle que mon gouvernement a alloué 32 millions de dollars dans une stratégie nationale pour la prévention du crime, et

ce, annuellement. Il a aussi investi sept millions de dollars dans une stratégie pour contrer la violence familiale.

[Traduction]

En 2001-2002, Condition féminine Canada a approuvé des sommes de 3,9 millions de dollars, qui ont été versées par l'entremise de nos programmes pour les femmes. Ces fonds servent à appuyer des initiatives visant à éliminer les causes premières de la violence contre les femmes. Un exemple récent de cela est le programme Saskatoon Communities for Children, que mon ministre a appuyé en tant qu'initiative visant à aider les enfants impliqués dans le commerce du sexe. L'objectif était de favoriser des changements législatifs pour que les prédateurs sexuels fassent l'objet de mesures plus sévères.

Parmi les autres objectifs, mentionnons l'élaboration de stratégies visant à sensibiliser le public à l'exploitation sexuelle des enfants, la création de partenariats pour l'établissement de refuges pour les jeunes, et l'intensification des efforts pour ouvrir des foyers satellites pour la réadaptation des enfants exploités sexuellement.

[Français]

De tels efforts permettent d'examiner les problèmes de certains des membres les plus vulnérables de la population. Ils appuient et misent sur la sécurité et la qualité de la vie des collectivités touchées. En travaillant en partenariat, nous avons donné une impulsion qu'il faudra soutenir afin de faire une différence pour le Canada et les gens qui y vivent et y connaissent la prospérité.

Je suis donc très fière de répéter que je suis très heureuse d'appuyer cette motion qui vise à former un comité spécial de la Chambre, qui formulera et recommandera des changements afin de réduire l'exploitation dont sont victimes les travailleurs et les travailleuses du sexe, et la violence à leur endroit, et de créer des collectivités plus sûres pour toute la population canadienne.

Encore une fois, en terminant, je veux féliciter ma collègue de Vancouver-Est d'avoir présenté cette motion à la Chambre.

●(1350)

[Traduction]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole cet après-midi pour commenter la motion proposée par la députée de Vancouver-Est.

La motion n° 192 se lit comme suit:

Qu'un comité spécial de la Chambre soit chargé d'examiner les lois sur le racolage dans le but d'améliorer la sécurité des travailleurs du sexe et de la collectivité dans son ensemble, ainsi que de recommander des changements qui réduiront l'exploitation et la violence dont les travailleurs du sexe sont victimes.

Je suis tout à fait en faveur de cette proposition. Je suis heureux que le gouvernement soit disposé à constituer un comité pour se pencher sur la question. J'aimerais que son mandat soit élargi à l'ensemble de la question de la prostitution au Canada.

Si j'ai voulu parler de cette question, c'est que c'est un sujet de grande préoccupation dans plusieurs localités de l'immense circonscription rurale qu'est Prince George—Peace River, et plus particulièrement à Prince George. J'ai rencontré à plusieurs reprises les conseils municipaux et des citoyens engagés qui s'inquiètent particulièrement des problèmes que cause dans leur localité et aux travailleurs du sexe eux-mêmes le phénomène de la prostitution dans les quartiers résidentiels. Peut-être est-ce un secteur négligé ou oublié par le portefeuille de la justice.

Initiatives parlementaires

Tous ceux d'entre nous qui sont ici depuis longtemps reconnaissent qu'il y a, au portefeuille de la Justice, une myriade de questions qui préoccupent grandement les Canadiens. Il semble qu'il n'y ait jamais assez de temps pour en traiter comme il se doit.

Je sais, pour avoir été membre du Comité de la justice, que c'est un comité permanent de la Chambre des communes qui est constamment surchargé par l'étude non seulement des projets de loi, mais aussi de questions particulières. Il ne semble jamais y avoir de fin au travail de ce comité. C'est un indice de l'étendue du problème auquel notre pays doit faire face en ce qui concerne notre système de justice ou les changements qu'il faut y apporter, ainsi que de la difficulté qu'il y a, en toute justice, à traiter de certaines de ces questions en raison des vastes divergences d'opinions qui existent à leur sujet.

Je pense que cette question fait partie de celles qui ont été oubliées. Il est grand temps que les parlementaires se penchent sérieusement sur le problème de la prostitution et de tout ce qui va avec.

L'une des choses qui, bien entendu, est étroitement liée au commerce du sexe est la toxicomanie. Plusieurs députés en ont déjà parlé. Nous ne pouvons étudier l'un sans étudier l'autre car, comme on l'a déjà dit, dans bien des cas, les travailleurs du sexe sont la proie des drogues. Si nous voulons étudier la question de la sécurité de ces derniers, nous devons également étudier cet aspect particulier du problème.

Que peut-on faire? La question relève en partie de la compétence des provinces. De toute évidence, davantage de services sont nécessaires en vue de régler le problème. Nous devons veiller à ce que la loi soit bien mise en application au niveau local et faire en sorte que les forces policières et les travailleurs sociaux qui tentent d'aider ces personnes disposent des ressources nécessaires.

Il existe dans la ville de Prince George un programme mené par la GRC qui vise à repérer et à identifier les clients des travailleurs du sexe. Malheureusement, le programme est sous-financé, comme de nombreux programmes de la GRC. Nous devrions veiller à ce que nos organismes d'application de la loi disposent de suffisamment de revenus pour pouvoir s'attaquer efficacement au problème.

Comme je l'ai dit, il s'agit d'une question qui relève de la compétence des provinces. J'ai récemment écrit une lettre à l'honorable Geoff Plant, procureur général de Colombie-Britannique, au sujet de la prostitution dans les quartiers résidentiels, en particulier dans la ville de Prince George.

• (1355)

Je sais qu'à de nombreuses reprises, mon collègue d'Edmonton-Centre-Est a soulevé ce problème, qui existe à Edmonton. Il a effectué des recherches considérables sur la question. Je le félicite pour le travail qu'il a accompli. Je sais qu'il continue à travailler sur le dossier, car il s'agit d'un problème grave dans cette ville également.

Si le comité est chargé d'examiner ce problème et qu'il l'étudie sérieusement, il se rendra compte que les recherches démontrent qu'il s'agit d'un problème grave dans les grandes et petites collectivités partout au pays.

Dans la lettre que j'ai envoyée au procureur général de la Colombie-Britannique, j'ai indiqué les mesures que la province du Manitoba avait mises en oeuvre afin de décourager la prostitution dans les quartiers résidentiels. Le Manitoba a modifié son code de la route de façon à ce qu'il puisse saisir les véhicules des personnes qui font monter à bord des travailleurs du sexe.

Une autre triste réalité qu'a signalée le secrétaire parlementaire est l'exploitation des enfants. Nous pouvons prendre deux mesures à cet égard. L'Alliance canadienne exerce des pressions pour que l'âge du consentement à des relations sexuelles passe de 14 ans à au moins 16 ans, et peut-être plus au terme d'un bon débat sur le sujet au pays.

J'ai fait une autre proposition dans une lettre que j'ai adressée au procureur général de la Colombie-Britannique, déplorant que beaucoup de nos jeunes enfants soient attirés vers le commerce du sexe. Voici ce que j'ai écrit:

Un trop grand nombre de nos jeunes enfants sont attirés vers le commerce du sexe. En 1999, le gouvernement de l'Alberta a adopté des mesures en vertu du Protection of Children Involved in Prostitution Act. Cette loi permet aux policiers de détenir des travailleurs du sexe de moins de 16 ans pendant un maximum de 96 heures dans un refuge sûr. Pendant cette période, ces enfants reçoivent des conseils, des traitements et la possibilité de se construire une vie meilleure.

J'ai proposé dans ma lettre que la Colombie-Britannique étudie cette loi albertaine et envisage de l'intégrer à ses propres lois.

Dans l'étude de cette question, il faut largement dépasser le souci de la sécurité. Comme d'autres députés l'ont signalé, il est regrettable qu'un drame de l'ampleur de celui qu'on observe à Vancouver ait été nécessaire pour attirer l'attention sur le problème. Comme quelqu'un l'a signalé, 63 prostituées sont disparues, et on a relevé les empreintes génétiques d'au moins 15 d'entre elles sur une ferme. Un procès est en cours à Vancouver, et on peut espérer que les coupables devront répondre de ces actes horribles.

Je suis en faveur de la motion à l'étude. Ma seule critique serait qu'elle ne va pas tout à fait assez loin. Une fois que le comité sera sur pied, je présume qu'il aura le mandat d'étudier la question. Cette étude pourrait aller dans bien des directions différentes.

Je tiens plus particulièrement à appuyer la partie de la motion qui traite de l'amélioration de la sécurité des collectivités dans leur ensemble. Autrement dit, il ne faut pas s'attarder uniquement à la sécurité des travailleurs du sexe, mais aussi à celle de quiconque entre en contact avec eux, qu'il s'agisse de simples citoyens dans les rues, de leur famille, des êtres qui leur sont chers ou des gens qui se préoccupent d'eux. Il s'agit d'un problème considérable, et il ne se limite pas aux prostitués.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, je suis très heureux, au nom de mes électeurs de Winnipeg-Centre, de participer au débat qu'a lancé à la Chambre des communes la députée de Vancouver-Est, avec la présentation de la motion n° 192. Il s'agit d'une motion très sérieuse et d'une question qui tombe à point nommé pour les députés aujourd'hui.

La motion dit:

Qu'un comité spécial de la Chambre soit chargé d'examiner les lois sur le racolage dans le but d'améliorer la sécurité des travailleurs du sexe et de la collectivité dans son ensemble, ainsi que de recommander des changements qui réduiront l'exploitation et la violence dont les travailleurs du sexe sont victimes.

Initiatives parlementaires

Je suis très heureux de souligner à la Chambre que ma collègue, la députée de Vancouver-Est, a travaillé inlassablement sur cette question. La députée, ma collègue du NPD et leader du NPD à la Chambre, représente une localité très agitée sous bien des rapports, car elle a été la scène d'incidents horribles liés aux travailleurs du sexe et aux itinérants. De plus, 66 femmes sont disparues ces dernières années et, à première vue, elles ont été assassinées par un massacreur. Des accusations ont été portées et l'affaire n'est pas terminée, mais il n'y a certes jamais eu d'exemples plus flagrants d'actes de violence ou d'exploitation contre les travailleurs du sexe que ceux dont nous avons été témoins ces dernières années dans la circonscription de la députée.

Je devrais également souligner que la députée connaît cette question depuis longtemps. En tant que conseillère municipale dans cette même région pendant près de 20 ans, avant de devenir députée, elle a pris fait et cause pour les droits des personnes défavorisées qui deviennent des travailleurs du sexe dans les rues de Vancouver.

J'accueille favorablement ce débat, car il est important que le Canada examine les lois concernant la prostitution et les travailleurs du sexe. À mon avis, les lois fédérales concernant le racolage sont hypocrites, pour ainsi dire, car notre pays est disposé à tolérer l'idée d'une industrie du sexe, pourvu qu'elle ne soit pas visible dans nos rues. On dit et on fait très peu de choses, jusqu'à ce que la situation dégénère en problème social visible et flagrant dans les rues de nos grandes villes. C'est un point de vue contradictoire et, à mon avis, hypocrite, qui justifie encore davantage la nécessité de renvoyer cette question au Comité de la justice pour qu'elle soit étudiée plus à fond.

Je signale que ce n'est pas la première fois que le Canada est saisi de la question. En 1985, la commission Fraser a fait un examen exhaustif des lois du Canada relativement au racolage et au commerce du sexe. C'est à cette époque que des recommandations ont été faites et que la loi fédérale a été modifiée relativement à la communication à des fins de prostitution. L'examen de cette loi a révélé qu'au fil des années, depuis 1985, il n'y a eu aucun changement substantiel en ce qui a trait aussi bien à l'amélioration de la sécurité qu'au maintien de l'ordre public dans les collectivités. Il est temps que nous nous penchions de nouveau sur la question.

Je suis particulièrement ravi que la députée nous en fournisse l'occasion car la circonscription que je représente, Winnipeg-Centre, présente des similitudes avec le centre-ville de Vancouver. C'est une grande circonscription où l'on observe les conséquences prévisibles de la pauvreté chronique à long terme, dont la prostitution, comme la secrétaire parlementaire l'a si bien fait ressortir.

Permettez-moi de rendre hommage à certaines personnes oeuvrant dans les quartiers défavorisés du centre-ville de Winnipeg qui font une différence et qui seront certainement heureuses de voir que la Chambre des communes est saisie de cette question. Gloria Enns, qui a reçu récemment la Médaille du jubilé de la reine, dirige un organisme appelé Sage House, qui défend les intérêts des travailleurs et travailleuses du sexe qui arpentent les rues. Comme on l'a dit, son travail porte surtout sur la réduction des méfaits, sur le besoin de faire comprendre que prostitution et atteinte à la moralité publique ne vont pas de pair et sur les problèmes les plus pressants tels que la sécurité et le bien-être d'un grand nombre de personnes, des femmes pour la plupart, qui travaillent dans l'industrie du sexe. La clinique du Mont-Carmel, à Winnipeg, défend aussi sans relâche les travailleurs et travailleuses du sexe et fait un travail exemplaire pour ce qui est de leur procurer un refuge.

● (1400)

Certains ont dit qu'il y a un lien inexorable entre l'industrie du sexe et la pauvreté des travailleurs du sexe. L'inégalité économique et sociale des femmes est, dans une large mesure, à l'origine de la situation que nous constatons actuellement. C'est une question qui concerne autant l'égalité des sexes que les droits de la personne et le droit pénal.

On a aussi souligné que les personnes les plus susceptibles de pratiquer, dans la rue, ce métier dangereux de l'industrie du sexe sont: les femmes autochtones, déjà désavantagées parce qu'elles font partie du groupe socio-économique le plus démuné de notre pays; les consommateurs invétérés d'alcool et de drogue, ceux qui sont toxicomanes; et les personnes récemment arrivées de l'étranger. Nous sommes conscients que bien des travailleurs du sexe trouvent dans cette activité le seul moyen de composer avec les problèmes auxquels ils sont déjà confrontés dans la société.

Je sais que la députée de Vancouver-Est a fait beaucoup de recherches sur cette question. Même avant que cette motion soit débattue à la Chambre des communes, elle a envoyé une lettre au ministre de la Justice pour l'exhorter à entreprendre immédiatement un examen des lois fédérales, comme le préconise la motion. Elle a dit que l'examen des lois fédérales devrait être assorti de deux objectifs clés: améliorer la sécurité des travailleurs du sexe et de la collectivité dans son ensemble et recommander des changements qui réduiraient l'exploitation et la violence dont les travailleurs du sexe sont victimes.

La députée ne parle pas de modifications particulières qu'il faut apporter, mais laisse sagement à un sous-comité de la justice, espérons-le, le soin d'entendre des témoins, de se déplacer d'un océan à l'autre et de formuler des recommandations.

Une des choses qu'elle propose et qui sera probablement abordée dans le cadre de l'étude, c'est d'envisager la possibilité de décriminaliser, dans leur ensemble, les activités des travailleurs du sexe. Nous croyons que le moment est venu d'amorcer un dialogue franc et ouvert sur l'industrie du sexe et sur les mesures à prendre pour réduire les effets préjudiciables que celle-ci peut avoir sur les travailleurs du sexe et la collectivité visée.

Je le répète, les Canadiens doivent changer d'attitude à l'égard des travailleurs du sexe. Il faut oublier la question de moralité et s'attaquer aux questions pratiques de réduction des torts causés tant aux personnes intéressées qu'à la collectivité en général.

Dans les quelques minutes qui me restent, je tiens à signaler une situation tragique qui existe dans Winnipeg-Centre, ma circonscription, pour montrer que l'est de Vancouver n'a pas le monopole de ce problème. J'ai ici un article de journal. Il y a quelques jours à peine, Therenia Adelina Silva a été la dernière d'une série de prostituées à être assassinées à Winnipeg. Beaucoup de prostituées travaillent tout près de mon bureau, au coin des avenues Sargent et Elice, au centre-ville de Winnipeg. Où que nous vivions au Canada, nous sommes tous concernés par les tragédies associées à cet événement.

Le temps fuit, madame la Présidente, et je tiens à soulever cette question. Je crois que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre pour apporter l'amendement suivant à la motion de la députée. Je propose:

Que la motion soit modifiée en remplaçant les mots «un comité spécial de la Chambre soit chargé» par les mots «le Comité permanent de la justice et des droits de la personne soit chargé».

Initiatives parlementaires

•(1405)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): L'amendement est recevable.

M. Ken Epp: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je crois que, conformément au nouveau Règlement, on ne peut pas amender une motion d'initiative parlementaire sans l'approbation de son auteur. A-t-on demandé l'approbation de l'auteur?

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Cela s'applique, en fait, aux motions de l'opposition et non aux motions d'initiative parlementaire. Toutefois, la députée qui a proposé la motion voudra peut-être dire si elle approuve l'amendement.

Mme Libby Davies: Madame la Présidente, j'approuve l'amendement.

•(1410)

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, c'est un grand honneur d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de la motion n^o 192 présentée par la députée de Vancouver Est.

Je la félicite d'avoir abordé avec tant de sensibilité les problèmes entourant le commerce du sexe. Lorsque nous sommes saisis d'une motion comme celle-là, où il est question d'un segment de la société extrêmement vulnérable, je crois qu'il nous incombe à tous d'y réfléchir sérieusement.

La motion, assortie maintenant de l'amendement, demande à la Chambre de donner instruction au Comité de la justice d'examiner les lois criminelles régissant les infractions liées à la prostitution dans le but de réduire l'exploitation et la violence dont les travailleurs du sexe sont victimes et d'améliorer la sécurité des collectivités qui évoluent autour d'eux.

Mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, a déjà indiqué qu'il appuierait la motion. J'en ferai autant. En effet, du point de vue de la justice et de l'application de la loi, il y a tout lieu de continuer d'améliorer et de moderniser nos lois pour que les victimes de circonstances très difficiles ne soient pas également victimes du système de justice.

Mon collègue a parlé brièvement de l'important travail accompli par le comité et des modifications apportées au Code criminel, afin de cibler les véritables responsables, c'est-à-dire ceux qui exploitent les travailleurs du sexe et leur portent préjudice.

Je rappelle toutefois aux députés que le racolage comporte un autre aspect tout aussi important: la santé et la sécurité des travailleurs du sexe. Notre société se préoccupe grandement du bien-être physique et mental de tous ses membres, en particulier les plus vulnérables. On reconnaîtra certainement que les femmes, les hommes, mais surtout les garçons et les filles qui sont pris dans le commerce du sexe comptent parmi les membres les plus vulnérables de notre société.

Le commerce du sexe est un travail extrêmement dangereux. Qu'on pense aux cas extrêmes impliquant la disparition et le meurtre de nombreux travailleurs du sexe survenus à Vancouver et dans d'autres villes canadiennes. Mais même dans des conditions plus ordinaires, la prostitution est cause de violence physique, comme le viol, de maladies transmises sexuellement, de grossesses non désirées et d'une violence psychologique fréquente. Il y a souvent la toxicomanie et l'alcoolisme ainsi que l'hépatite et les infections au VIH causées par l'échange de seringues. Il y a aussi le fardeau psychologique que doivent supporter les travailleurs du sexe, qui pratiquent un métier dégradant et qui sont isolés et dépréciés.

Permettez-moi, madame la Présidente, de faire part à la Chambre de certains faits qui donnent à réfléchir. Les experts estiment que le commerce du sexe au Canada représente une industrie de 400 millions de dollars par année. L'argent exerçant un attrait puissant, les prostitués acceptent de courir des risques qu'ils éviteraient autrement. Par exemple, il n'est pas rare que des travailleurs du sexe reçoivent une prime de leurs clients pour avoir des relations sexuelles non protégées. Cette pratique, la rencontre de nombreux partenaires sexuels au cours d'une année et l'utilisation de drogues injectables font en sorte que les travailleurs du sexe soumettent leur santé et leur sécurité à des risques considérables. Les cas d'infections causées par l'hépatite, la tuberculose, l'herpès, la syphilis, la gonorrhée, le chlamydia et le sida sont de plus en plus fréquents.

Les travailleurs du sexe qui ne consultent pas de médecin s'exposent à des complications. Même le chlamydia, la gonorrhée et la syphilis, qui sont facilement traitables avec des antibiotiques, peuvent causer de graves complications et même entraîner la mort. Les maladies transmises sexuellement qui ne sont pas traitées contribuent aussi à la propagation du virus mortel du sida.

Il est pénible de penser que les Canadiens qui vivent dans la rue sont exposés à ces dures réalités, et il est insupportable de songer que des adolescents, voire des enfants, s'engagent dans un travail aussi dangereux. C'est pourtant le cas.

Publiée par Santé Canada, l'*Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants*, la seule étude nationale en son genre, a révélé 645 cas confirmés ou soupçonnés d'exploitation d'enfants, notamment à des fins de pornographie ou de prostitution. Publiée en 2001, cette étude a été effectuée avec la collaboration des services provinciaux et territoriaux responsables de l'aide et de la protection de l'enfance.

•(1415)

La surveillance améliorée exercée par Santé Canada pour ce qui concerne le projet intéressant les gamins des rues révèle plus du cinquième de ces enfants déclarent avoir des activités sexuelles en échange d'argent, de nourriture, de gîte et de drogues. Cet état de fait expose cette catégorie de la population à contracter des maladies transmissibles, le VIH et l'hépatite. Les jeunes filles et les jeunes femmes vivant dans la rue sont particulièrement exposées à l'exploitation sexuelle et à l'utilisation de drogues injectables.

Le service chargé de la promotion de l'hygiène sexuelle et de la lutte préventive contre les MTS à Santé Canada a lancé le projet en 1998 pour étudier cette population difficile à joindre. En collaboration avec les administrations à tous les niveaux et avec des organisations non gouvernementales, le service exerce une surveillance nationale permanente destinée à observer de près l'évolution des facteurs de risque de maladies sexuellement transmissibles et d'hépatites B et C chez les gamins des rues. Ses conclusions nous aideront à mieux comprendre la relation existant entre les abus sexuels, l'exploitation et la maladie.

Les centres d'excellence pour la santé des femmes, créés par Santé Canada, nous permettent de recueillir des informations nouvelles au sujet des groupes de femmes les plus vulnérables de la société canadienne. Le programme mis en oeuvre a produit plusieurs études sur le commerce du sexe, sur ses conséquences pour la santé des femmes et des enfants, et sur les meilleurs moyens à mettre en oeuvre pour les protéger.

Initiatives parlementaires

Pour l'instant, cependant, force nous est de reconnaître que nous n'avons pas toutes les réponses. Il nous reste encore beaucoup à apprendre, car nous ne savons toujours pas pourquoi les femmes, les hommes et les enfants se tournent vers la prostitution. Pour cette catégorie de la population, comme pour d'autres, il nous faut mieux comprendre les liens qui existent entre la santé, le sexe, et la situation socioéconomique des travailleurs du sexe.

Ce n'est qu'en comprenant bien les facteurs qui amènent les gens à se prostituer qu'on pourra mieux les aider à quitter ce milieu et qu'on pourra protéger ceux qui choisissent de poursuivre dans cette voie. De nouvelles recherches communautaires doivent donc être menées sur le commerce du sexe. Avec des connaissances plus solides, on pourra mieux façonner la politique gouvernementale et améliorer la santé et la sécurité des travailleurs du sexe.

Pour être utiles, ces recherches devront être vastes et diversifiées. Elles devront aborder de nombreux sujets et compter sur le concours du gouvernement fédéral, des provinces, des municipalités ainsi que des organisations non gouvernementales s'intéressant à la santé des femmes et des enfants. Elles devront surtout compter sur la participation des travailleurs du sexe eux-mêmes. Ils sont les seuls à pouvoir nous décrire en quoi consiste vraiment la vie dans la rue.

Les Canadiens ne toléreront pas l'exploitation des femmes et des enfants. Le gouvernement partage leur opinion et tient à veiller à la santé et à la sécurité de tous les Canadiens, mais surtout des membres les plus vulnérables de notre société. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires de tous les niveaux afin de satisfaire aux besoins des travailleurs du sexe, d'aider ceux qui veulent quitter le milieu de la prostitution et de protéger ceux qui choisiront d'y demeurer.

La prostitution est une question complexe. Les répercussions qu'elle a sur la santé des gens doivent être examinées sous bien des angles. Il faut tenir compte notamment de la santé au travail, du bien-être, de la sécurité personnelle, des comportements dangereux ainsi que de la santé physique et mentale à court et à long terme.

Il faudra donc collaborer avec nos partenaires pour élaborer des services de santé, des programmes de soutien communautaire et des interventions sociales qui seront appropriés et bien ciblés. Nous avons besoin de bonnes recherches et de bonnes connaissances pour avoir la certitude de bien saisir les problèmes et de prendre les mesures nécessaires pour les régler.

Par conséquent, j'appuie l'intention de la motion dont nous sommes saisis. Si la Chambre désire demander au Comité de la justice d'examiner les lois sur le racolage dans le but d'améliorer la sécurité des travailleurs du sexe et de leur collectivité, ce qu'elle fera, je l'espère, je serais alors ravie d'appuyer une telle initiative. Après tout, ce n'est pas seulement une question de justice sociale et de droits de la personne, c'est aussi une question de santé.

Je félicite la députée de Vancouver-Est d'avoir soulevé la question à la Chambre.

• (1420)

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureuse de parler de la motion d'initiative parlementaire n° 192 qui propose la création d'un comité spécial de la Chambre chargé d'examiner les lois sur le racolage. L'objectif global de ce comité serait d'améliorer la sécurité des travailleurs du sexe et de la collectivité dans son ensemble et de recommander des changements qui réduiront l'exploitation et la violence dont les travailleurs du sexe sont victimes.

Je félicite la députée de Vancouver-Est d'avoir présenté cette motion. Dans le cadre de cette initiative, je veux parler des inquiétudes de la population et des communautés au sujet des activités liées à la prostitution.

Au fil des ans, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral a pris diverses initiatives relativement à la prostitution, à la sécurité des travailleurs du sexe et à la réduction des préjudices causés aux collectivités. Aujourd'hui, j'appuie cette motion, ainsi que les initiatives du gouvernement et la création d'un comité spécial de la Chambre qui pourra contribuer à régler les questions concernant la prostitution.

En 1997, le gouvernement a adopté le projet de loi C-27 qui modifiait le Code criminel afin de créer l'infraction de proxénétisme grave. Le but était de faciliter le recours aux policières en civil qui infiltraient le milieu et permettaient aux autorités d'arrêter les clients des prostituées de moins de 18 ans. Cette modification a aussi assuré une protection spéciale aux jeunes qui dénonçaient ceux qui les exploitaient, en les autorisant à témoigner derrière un écran, devant une télévision en circuit fermé ou sur bande vidéo.

En ce qui concerne la prévention du crime et les projets communautaires, le ministère de la Justice a appuyé plusieurs initiatives, notamment tout au long de la deuxième étape de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, un programme de 32 millions de dollars par an qui vise à accroître la sécurité des collectivités.

Un exemple d'initiative a été la réalisation de la vidéo intitulée *Stolen Lives: Children in the Sex Trade*, qui décrit la vie difficile des jeunes travailleurs du sexe à Vancouver et à Calgary. L'affectation de fonds, par le ministère de la Justice, de près d'un demi-million de dollars à la Victoria's Capital Region Action Team, pour qu'elle s'attaque aux problèmes liés à la prostitution juvénile dans la région de Victoria, constitue un autre exemple.

Plus récemment, soit en octobre 2002, le Canada a adhéré au Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ou CEDAW. Le Canada a appuyé cette convention de l'ONU depuis sa ratification en 1981.

En novembre 2000, le ministère fédéral de la Justice a organisé, avec la collaboration des services d'aide à l'enfance de la Colombie-Britannique, une assemblée nationale des travailleurs du secteur judiciaire et des services de protection de l'enfance. À la suite de cette rencontre, un réseau de travailleurs du secteur judiciaire et des services de protection de l'enfance a été créé dans le but de partager rapidement toute information sur des questions touchant aux enfants et aux jeunes prostitués.

Le ministère de la Justice continuera de s'inspirer de ses réalisations antérieures et de collaborer avec tous ses partenaires, y compris les provinces, les territoires et les municipalités, les ministères et les agences qui s'occupent de la justice, des services sociaux et de la protection de l'enfance.

J'appuie donc cette motion visant à établir un comité spécial de la Chambre afin de revoir les lois sur le racolage. Nous devons trouver des moyens innovateurs pour traiter ces questions et ces problèmes. À cette fin, il nous faut discuter, nous remuer les méninges, établir des stratégies et trouver des solutions. Notre seul espoir pour faire avancer les choses réside dans la création d'un comité de la Chambre au sein duquel des représentants de chaque région du Canada tâcheraient de défendre les intérêts de leurs électeurs et de leurs collectivités.

Initiatives parlementaires

● (1425)

En terminant, j'invite tous les députés à collaborer avec la députée de Vancouver-Est, dont j'appuierai l'initiative.

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Madame la Présidente, je serai bref parce j'espère que la Chambre sera disposée cet après-midi à consentir à ce que cette très importante question soit étudiée le plus tôt possible par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Je félicite mon collègue de Winnipeg-Centre d'avoir présenté une motion à cet effet.

Je veux aussi rendre hommage à ma collègue, la députée de Vancouver-Est, pour le leadership et le courage dont elle a fait preuve en dénonçant ce problème avec autant d'insistance et d'efficacité non seulement au nom de ses électeurs de la partie est du centre-ville de Vancouver, mais aussi au nom de tous ceux qui sont touchés par cette motion. Je sais que la députée travaille à ce dossier depuis le temps où elle siégeait au conseil municipal de Vancouver il y a de nombreuses années, et elle continue inlassablement de préconiser des changements à cet égard dans notre législation.

Je suis d'avis, moi aussi, que la loi doit être changée. En fait, je crois que la loi actuelle est empreinte d'hypocrisie.

Comme John Lowman, un éminent criminologue de l'Université Simon Fraser, dans ma circonscription, l'a noté dans un document important qu'il a publié en 1998 sur la prostitution et la réforme du droit au Canada, le Code criminel est très hypocrite à l'heure actuelle. Il tolère la prostitution hors rue, et il suffit de prendre l'annuaire téléphonique pour y voir des pages et des pages d'annonces d'agences d'hôtesse, mais lorsqu'il s'agit de la prostitution de rue, il y a encore deux poids deux mesures manifestement.

Trop de femmes sont placées dans des situations dangereuses et ne sont pas traitées avec dignité et respect. La criminalisation dans ce domaine a causé toutes sortes de tragédies, notamment la disparition de plus de 50 femmes dans l'est du centre-ville de Vancouver.

Je suis probablement le seul député à la Chambre cet après-midi qui siégeait ici au milieu des années 80 lorsque la loi a été renforcée. Il s'agissait du projet de loi C-49. J'ai lutté contre ces modifications à l'époque et j'ai dit alors que je croyais qu'elles conduiraient à une terrible injustice. Je le crois toujours.

Ainsi, je suis heureux d'appuyer la motion de notre collègue. Dans les quelques minutes qui restent, je veux également demander au

comité d'examiner, si possible, un autre élément de la loi dans ce domaine. Je veux parler des dispositions du Code criminel sur les maisons de débauche.

Ces dispositions sont archaïques et désuètes et elles permettent trop souvent de graves abus. On l'a vu récemment dans le cas du raid mené par la police de Calgary contre l'établissement Goliaths. J'espère qu'on va reconnaître que ces dispositions sur les maisons de débauche n'ont également pas leur place dans la législation canadienne. J'exhorte le comité à étudier aussi ce domaine.

J'invite tous les membres du comité à se joindre à notre collègue de Vancouver-Est pour renvoyer cette question très importante au Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour qu'il procède à l'étude sérieuse qui s'impose et qu'il recommande, on peut l'espérer, que ces dispositions soient modifiées fondamentalement, qu'on décriminalise tout cela une fois pour toutes.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je déclare l'amendement adopté.

(L'amendement est adopté.)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote suivant porte sur la motion principale modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion principale modifiée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je déclare la motion modifiée adoptée.

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. JACQUES SAADA

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	Ind.
Brisson, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib. ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood —St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ Ind.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
VACANCE	Perth—Middlesex	Ontario	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood —St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Lib.
ONTARIO (101)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Perth—Middlesex	

QUÉBEC (71)

Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	Ind.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib. ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcel, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ Ind.

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Labiberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (4)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse).....	Western Arctic	Lib.
YUKON		
Bagnell, Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 7 février 2003 — 2^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Gérard Binet
Serge Cardin
David Chatters
Stan Dromisky

John Godfrey
Charles Hubbard
Yvan Loubier

Inky Mark
Pat Martin
Anita Neville

Brian Pallister
Julian Reed
Benôit Serré

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Claude Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête

John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill

Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Charlie Penson

Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Irwin Cotler	John Harvard	Alexa McDonough	(18)
Murray Calder	John Duncan	André Harvey	Deepak Obhrai	
Aileen Carroll	Art Eggleton	Francine Lalonde	Karen Redman	
Bill Casey	Mark Eyking	Keith Martin		

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Jason Kenney	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Ken Epp	Yvan Loubier	Svend Robinson
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Yves Rocheleau
David Anderson	Raymonde Folco	James Lunney	Benoît Sauvageau
André Bachand	Paul Forseth	Peter MacKay	Werner Schmidt
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Roy Bailey	Peter Goldring	Pat Martin	Monte Solberg
Sue Barnes	Jim Gouk	Brian Masse	Kevin Sorenson
Colleen Beaumier	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Bob Speller
Leon Benoit	Deborah Grey	Grant McNally	Larry Spencer
Bernard Bigras	Art Hanger	Val Meredith	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Mac Harb	Rob Merrifield	Peter Stoffer
Rick Borotsik	Stephen Harper	Bob Mills	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Richard Harris	James Moore	Greg Thompson
Scott Brison	Loyola Hearn	Shawn Murphy	Myron Thompson
Andy Burton	John Herron	Lorne Nystrom	Vic Toews
Chuck Cadman	Grant Hill	Brian Pallister	Tony Valeri
Rick Casson	Jay Hill	Pierre Paquette	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Joseph Volpe
Joe Clark	Betty Hinton	Beth Phinney	Elsie Wayne
Paul Crête	Rahim Jaffer	James Rajotte	Ted White
John Cummins	Dale Johnston	Scott Reid	John Williams
Norman Doyle	Gerald Keddy	John Reynolds	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-présidents: Stéphane Bergeron
Mark Eyking

Bill Casey	Pat O'Brien	Bob Speller	Tony Valeri	(9)
Rick Casson	Svend Robinson			

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:

Vice-président:

Sarkis Assadourian	Irwin Cotler	Marlene Jennings	Beth Phinney	(9)
Colleen Beaumier	Antoine Dubé	Deepak Obhrai	Svend Robinson	
Bill Casey				

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle

Vice-présidents: Howard Hilstrom
Rose-Marie Ur

David Anderson
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz

Claude Duplain
Mark Eyking
Marcel Gagnon

Rick Laliberte
John Maloney
Larry McCormick

Louis Plamondon
Dick Proctor
Bob Speller

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Madeleine Dalphond-Guiral
Jerry Pickard

Diane Ablonczy
Sarkis Assadourian
John Bryden
Yvon Charbonneau

Libby Davies
Antoine Dubé
Inky Mark

Grant McNally
Anita Neville
John O'Reilly

Massimo Pacetti
David Price
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Keith Martin
Brian Masse
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth PhinneyColleen Beaumier
Odina Desrochers
John Finlay
Paul ForsethRoger Gaudet
Gerald Keddy
Sophia Leung
Steve MahoneyPhilip Mayfield
Val Meredith
Shawn MurphyMassimo Pacetti
Tony Tirabassi
Judy Wasylycia-Leis

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell DayBev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty HintonRahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott ReidJohn Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: David Pratt

Vice-présidents: David Price
Elsie Wayne

Rob Anders
Claude Bachand
Leon Benoit
Robert Bertrand

Bill Blaikie
Cheryl Gallant
Ivan Grose

Dominic LeBlanc
Joe McGuire
Anita Neville

Lawrence O'Brien
Janko Peric
Louis Plamondon

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
Stan Dromisky
John Duncan
Reed Elley

Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Wendy Lill

Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Dan McTeague
Dan McTeague
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
John O'Reilly
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Carmen Provenzano
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Rose-Marie Ur
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Eugène Bellemare
Monte Solberg

Peter Adams	Peter Goldring	Ovid Jackson	Larry Spencer	(18)
Libby Davies	Jim Gouk	Gurbax Malhi	Diane St-Jacques	
Norman Doyle	Monique Guay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
John Finlay	Tony Ianno	Raymond Simard		

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Dale Johnston	Dick Proctor
Peter Adams	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	John Reynolds
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Gerry Ritz
Roy Bailey	Paul Forseth	Wendy Lill	Jean-Yves Roy
Rex Barnes	Christiane Gagnon	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Mauril Bélanger	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Carol Skelton
Carolyn Bennett	Sébastien Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Inky Mark	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	John Godfrey	Keith Martin	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Pat Martin	Myron Thompson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Tony Tirabassi
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Vic Toews
Chuck Cadman	Art Hanger	Réal Ménard	Alan Tonks
Bill Casey	Stephen Harper	Val Meredith	Maurice Vellacott
Rick Casson	Richard Harris	Rob Merrifield	Judy Wasylcyia-Leis
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	James Moore	Randy White
Paul Crête	Grant Hill	Anita Neville	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Deepak Obhrai	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton		

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: John Godfrey

Vice-président:

Libby Davies	Loyola Hearn	Larry Spencer	Tony Tirabassi	(9)
Sébastien Gagnon	Anita Neville	Diane St-Jacques	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Carolyn Bennett

Vice-président:

Mauril Bélanger	Norman Doyle	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	(9)
Madeleine Dalphond-Guiral	Reed Elley	Wendy Lill	Tony Tirabassi	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: John Herron
Karen Kraft Sloan

Mark Assad
Roy Bailey
Bernard Bigras
Serge Cardin

Joe Comartin
Joe Jordan
Rick Laliberte

Gary Lunn
Bob Mills
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Yvan Loubier
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola
Richard HarrisBill Blaikie
Scott Brison
Rick Casson
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Sophia Leung
Maria Minna
Shawn MurphyLorne Nystrom
Pierre Paquette
Charlie Penson
Pauline PicardGary Pillitteri
Tony Valeri
Judy Wasylcyia-Leis
Bryon Wilfert

(20)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman DoyleAntoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty HintonDale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Gilles-A. Perron
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Judy Sgro
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
James Rajotte

André Bachand
Larry Bagnell
Paul Crête
Brian Fitzpatrick

Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Serge Marcil

Brian Masse
Gilbert Normand
Andy Savoy

Brent St. Denis
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Eugène Bellemare
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Joe McGuire
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister

Pierre Paquette
Charlie Penson
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Carole-Marie Allard	Ivan Grose	John Maloney	Kevin Sorenson	(18)
Garry Breitzkreuz	Derek Lee	Richard Marceau	Vic Toews	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Lynn Myers	Pierrette Venne	
Hedy Fry	Paul Harold Macklin	Lorne Nystrom		

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Betty Hinton	James Rajotte
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Scott Reid
Rob Anders	Norman Doyle	Dale Johnston	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	Gerald Keddy	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Jason Kenney	Svend Robinson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Werner Schmidt
Rex Barnes	Paul Forseth	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Monte Solberg
Bernard Bigras	Peter Goldring	James Lunney	Larry Spencer
Rick Borotsik	Jim Gouk	Inky Mark	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Keith Martin	Chuck Strahl
Scott Brison	Deborah Grey	Philip Mayfield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Grant McNally	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Réal Ménard	Maurice Vellacott
Rick Casson	Richard Harris	Val Meredith	Judy Wasylcyia-Leis
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	James Moore	Randy White
Joe Comartin	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: Marlene Jennings
Kevin Sorenson

Bill Blaikie	Peter MacKay	Lynn Myers	Geoff Regan	(11)
Robert Lanctôt	John McKay	David Pratt	Vic Toews	

LANGUES OFFICIELLES

Président: Mauril Bélanger

Vice-présidents: Yvon Godin
Yolande Thibeault

Carole-Marie Allard	Jeannot Castonguay	Rahim Jaffer	Scott Reid	(16)
Mark Assad	Christiane Gagnon	Jason Kenney	Benoît Sauvageau	
Eugène Bellemare	John Herron	Dan McTeague	Raymond Simard	
John Bryden				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Dale Johnston	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	Werner Schmidt
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Carol Skelton
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Monte Solberg
André Bachand	Ken Epp	James Lunney	Kevin Sorenson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Larry Spencer
Rex Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Guy St-Julien
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Grant McNally	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Jim Gouk	Val Meredith	Greg Thompson
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Rob Merrifield	Myron Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	Bob Mills	Vic Toews
Andy Burton	Art Hanger	James Moore	Suzanne Tremblay
Chuck Cadman	Stephen Harper	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Bill Casey	Richard Harris	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Grant Hill	Charlie Penson	Ted White
Joe Clark	Jay Hill	Louis Plamondon	John Williams
Joe Comartin	Howard Hilstrom	James Rajotte	Lynne Yelich
John Cummins	Betty Hinton	John Reynolds	

LIAISON

Président: Walt Lastewka

Vice-président: Judi Longfield

Peter Adams	Bonnie Brown	Gurmant Grewal	Andy Scott	(19)
Reg Alcock	Charles Caccia	Clifford Lincoln	Paul Steckle	
Sue Barnes	Joe Comuzzi	Bernard Patry	Tom Wappel	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	David Pratt	John Williams	
Raymond Bonin				

Membres associés

Jim Abbott	Yvon Godin	Diane Marleau	James Rajotte
Eugène Bellemare	Mac Harb	John McKay	Benoît Sauvageau
Paul Bonwick	Richard Harris	Dan McTeague	Monte Solberg
Chuck Cadman	John Herron	Réal Ménard	Peter Stoffer
Rodger Cuzner	Howard Hilstrom	James Moore	Yolande Thibeault
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Carolyn Parrish	Rose-Marie Ur
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Tony Valeri
Nick Discepolo	Karen Kraft Sloan	Jerry Pickard	Maurice Vellacott
Stan Dromisky	Derek Lee	David Price	Elsie Wayne
Paul Forseth			

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:		Vice-président:		
Peter Adams Mauril Bélanger	Gurmant Grewal Walt Lastewka	Judi Longfield	John Williams	(6)

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:		Vice-président:		
Reg Alcock Mauril Bélanger	Bonnie Brown Joe Fontana	Walt Lastewka Andy Scott	Tom Wappel John Williams	(8)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Reg Alcock	Vice-présidents:	Paul Forseth Tony Valeri	
Carolyn Bennett Scott Brison Roy Cullen Ken Epp	Raymonde Folco Robert Lanctôt Steve Mahoney	Pat Martin Gilles-A. Perron Gerry Ritz	Judy Sgro Paul Szabo Tony Tirabassi	(16)

Membres associés

Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson André Bachand Roy Bailey Rex Barnes Leon Benoit Rick Borotsik Garry Breitreuz Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark Paul Crête John Cummins Stockwell Day Odina Desrochers Norman Doyle	John Duncan Reed Elley Brian Fitzpatrick Liza Frulla Christiane Gagnon Cheryl Gallant Jocelyne Girard-Bujold Yvon Godin Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Monique Guay Art Hanger Stephen Harper Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom	Betty Hinton Rahim Jaffer Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Inky Mark Keith Martin Brian Masse Philip Mayfield Grant McNally Réal Ménard Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Pierre Paquette	Charlie Penson Dick Proctor James Rajotte Scott Reid John Reynolds Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich
--	--	--	--

SOUS-COMITÉ DU RENOUVELLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présidents:	Roy Cullen Paul Forseth	Vice-président:		
Carolyn Bennett	Robert Lanctôt	Pat Martin	Judy Sgro	(6)

SOUS-COMITÉ DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Présidents: Gerry Ritz
Tony Valeri

Vice-président:

Gilles-A. Perron

Paul Szabo

Tony Tirabassi

(5)

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Paul Bonwick

Carole-Marie Allard
Sarmite Bulte
R. John Efford
Liza Frulla

Christiane Gagnon
John Harvard
Loyola Hearn

Betty Hinton
Wendy Lill
Dennis Mills

Alex Shepherd
Caroline St-Hilaire
Chuck Strahl

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins

Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Rodger Cuzner
Peter Stoffer

Andy Burton
John Cummins
R. John Efford
Reed Elley

Georges Farrah
Loyola Hearn
Dominic LeBlanc

Bill Matthews
Joe Peschisolido
Carmen Provenzano

Yves Rocheleau
Jean-Yves Roy
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Dale Johnston
Carolyn Parrish

Rick Borotsik	Michel Guimond	Geoff Regan	Benoît Sauvageau	(16)
Marlene Catterall	Joe Jordan	John Reynolds	Werner Schmidt	
Rodger Cuzner	Lynn Myers	Jacques Saada	Guy St-Julien	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	Marcel Proulx
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Ken Epp	Gary Lunn	Scott Reid
André Bachand	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Gerry Ritz
Roy Bailey	Paul Forseth	Peter MacKay	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Inky Mark	Monte Solberg
Leon Benoit	John Godfrey	Keith Martin	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Larry Spencer
Bill Blaikie	Jim Gouk	Larry McCormick	Caroline St-Hilaire
Garry Breitkreuz	Gurmant Grewal	Grant McNally	Darrel Stinson
Scott Brison	Deborah Grey	Réal Ménard	Chuck Strahl
Andy Burton	Art Hanger	Val Meredith	Greg Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	Rob Merrifield	Myron Thompson
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Vic Toews
Rick Casson	John Harvard	James Moore	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	Deepak Obhrai	Randy White
John Cummins	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
Libby Davies	Howard Hilstrom	David Price	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton		

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Rick Borotsik	David Price	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(6)
Yvon Godin				

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Rick Borotsik	Michel Guimond	Marcel Proulx	Scott Reid	(6)
Yvon Godin				

SANTÉ

Président: Bonnie Brown

Vice-présidents: Stan Dromisky
Réal Ménard

Carolyn Bennett
Diane Bourgeois
Jeannot Castonguay
Brenda Chamberlain

Raymonde Folco
Hedy Fry
James Lunney

Rob Merrifield
Svend Robinson
Hélène Scherrer

Carol Skelton
Yolande Thibeault
Greg Thompson

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral

Libby Davies
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill

Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

Pauline Picard
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DIRECTEUR DE SNAS

Président:

Vice-président:

Marlene Jennings

Robert Lanctôt

Derek Lee

Kevin Sorenson

(4)

TRANSPORTS

Président: Joe Comuzzi

Vice-présidents: John Cannis
James Moore

Larry Bagnell	Roger Gallaway	Stan Keyes	Pat O'Brien	(16)
Rex Barnes	Jim Gouk	Mario Laframboise	Marcel Proulx	
Bev Desjarlais	Ovid Jackson	Robert Lanctôt	Lynne Yelich	
Liza Frulla				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Howard Hilstrom	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Betty Hinton	James Rajotte
Rob Anders	John Duncan	Rahim Jaffer	Scott Reid
David Anderson	Reed Elley	Dale Johnston	John Reynolds
Gérard Asselin	Ken Epp	Gerald Keddy	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Ghislain Fournier	Gary Lunn	Monte Solberg
Bernard Bigras	Christiane Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Paul Bonwick	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Larry Spencer
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Keith Martin	Peter Stoffer
Scott Brison	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Chuck Cadman	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day			

SOUS-COMITÉ SUR LE TRANSPORT MARITIME

Président: Roger Gallaway

Vice-président:

Rex Barnes	Joe Comuzzi	Antoine Dubé	Jim Gouk	(9)
John Cannis	Bev Desjarlais	Liza Frulla	Stan Keyes	

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

Bernard Bigras	Mac Harb	Réal Ménard	Kevin Sorenson	(13)
Libby Davies	Dominic LeBlanc	Jacques Saada	Greg Thompson	
Hedy Fry	Derek Lee			

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Président: Bob Kilger

Vice-présidents: Don Boudria
John Reynolds

Bill Blaikie
Norman Doyle

Michel Gauthier
Monique Guay

Loyola Hearn
Stan Keyes

Dick Proctor
Werner Schmidt

(11)

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Roch Bolduc
Michael J. Forrestall
Jean Lapointe

Yves Morin
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Carolyn Bennett
Robert Bertrand
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Deborah Grey
Grant Hill

Jim Karygiannis
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Guy St-Julien
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Derek Lee

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
Elizabeth Hubley
James Kelleher

Wilfred Moore
Gérard Phalen
Pierre Claude zznolin

Paul Bonwick
Joe Comuzzi
John Cummins
Liza Frulla
Michel Guimond
Paul Harold Macklin
John Maloney
Pat Martin

John McKay
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Greg Thompson
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ DU PROJET DE LOI C-17, LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Président: Bob Kilger

Vice-président:

Diane Ablonczy
Sarkis Assadourian
Claude Bachand
Rex Barnes

John Bryden
Bev Desjarlais
Marlene Jennings
Mario Laframboise

Gary Lunn
Steve Mahoney
James Moore
John O'Reilly

Beth Phinney
Marcel Proulx
Andy Savoy

(16)

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Wayne Easter	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Rodger Cuzner	du premier ministre
M. Steve Mahoney	du ministre des Transports
M. Marcel Proulx	du ministre des Transports
M. Alan Tonks	du ministre de l'Environnement
Mme Judy Sgro	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Carole-Marie Allard	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	de la ministre de la Santé
M. Serge Marcil	du ministre de l'Industrie
Mme Marlene Jennings	du solliciteur général du Canada
M. Tony Tirabassi	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Diane St-Jacques	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Joe Peschisolido	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Murray Calder	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Claude Duplain	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Mme Nancy Karetak-Lindell	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. Charles Hubbard	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Colleen Beaumier	de la ministre du Revenu national
M. Sarkis Assadourian	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Ivan Grose	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. André Harvey	de la ministre de la Coopération internationale
M. Dominic LeBlanc	du ministre de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 7 février 2003

Le rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Manitoba

Le président suppléant (Mme Bakopanos)..... 3287

Les travaux de la Chambre

Le président suppléant (Mme Bakopanos)..... 3287

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur le règlement des revendications particulières

M. Nault 3287

Projet de loi C-6. Troisième lecture..... 3287

M. Vellacott 3289

Amendement 3294

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La santé

M. Merrifield..... 3295

Le nouvel an chinois

Mme Leung 3295

Le logement

M. Maloney 3295

Dorothy Rungeling

M. Tirabassi 3295

La Bibliothèque nationale du Canada

M. Harb 3295

La Médaille du jubilé de la reine

M. Obhrai 3296

Le Mois de l'histoire des noirs

M. Malhi 3296

La circonscription de Jonquière

Mme Girard-Bujold 3296

La Semaine du développement international

M. Harvey 3296

Les espèces en péril

M. Mayfield 3296

La Garde côtière

M. Peschisolido 3297

L'Alliance canadienne

M. Martin (Winnipeg-Centre)..... 3297

Le Forum social mondial de Pôrto Alegre

M. Paquette..... 3297

Le Mois de l'histoire des Noirs

M. McKay 3297

Les anciens combattants

M. Barnes (Gander—Grand Falls)..... 3297

Les pêches

M. Duncan 3298

QUESTIONS ORALES

L'Irak

M. Hill (Macleod)..... 3298

M. Manley..... 3298

M. Hill (Macleod)..... 3298

M. Manley..... 3298

La sécurité à la frontière

M. Hill (Macleod)..... 3298

M. Manley..... 3298

La justice

M. Toews..... 3298

Mme Jennings..... 3298

M. Toews..... 3298

M. Cauchon 3299

L'Irak

Mme St-Hilaire..... 3299

M. Manley..... 3299

Mme St-Hilaire..... 3299

M. Manley..... 3299

M. Bergeron..... 3299

Mme Carroll..... 3299

M. Bergeron..... 3299

M. Manley..... 3299

Mme Davies..... 3299

M. Manley..... 3299

Mme Davies..... 3300

M. Manley..... 3300

La santé

M. Clark..... 3300

M. Manley..... 3300

Le registre des armes à feu

M. Clark..... 3300

M. Boudria..... 3300

La pornographie juvénile

M. Thompson (Wild Rose)..... 3300

M. Cauchon 3300

M. Cadman..... 3300

M. Cauchon 3301

L'agriculture

M. Gagnon (Champlain) 3301

M. Vanclief..... 3301

M. Gagnon (Champlain) 3301

M. Vanclief..... 3301

Mme Skelton..... 3301

M. Vanclief..... 3301

L'environnement

Mme Yelich 3301

M. Tonks 3301

La carte d'identité nationale

Mme Dalphond-Guiral 3301

M. Assadourian..... 3302

Mme Dalphond-Guiral 3302

M. Assadourian.....	3302
La taxe sur les produits et services	
M. Jaffer.....	3302
Mme Caplan.....	3302
Le bois d'oeuvre	
M. Duncan.....	3302
M. Calder.....	3302
Les marchés publics	
M. Maloney.....	3302
M. Goodale.....	3302
La santé	
M. Robinson.....	3302
Mme McLellan.....	3303
M. Robinson.....	3303
Mme McLellan.....	3303
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	3303
Mme McLellan.....	3303
La défense nationale	
M. Barnes (Gander—Grand Falls).....	3303
M. LeBlanc.....	3303
Les affaires autochtones	
M. Vellacott.....	3303
M. Nault.....	3303
M. Pallister.....	3303
M. Nault.....	3304
Le prix de l'essence	
M. Sauvageau.....	3304
M. Rock.....	3304
M. Sauvageau.....	3304
M. Rock.....	3304
La pornographie juvénile	
M. Epp.....	3304
M. Cauchon.....	3304
L'itinérance	
M. Goldring.....	3304
M. Collette.....	3304
Les affaires étrangères	
M. Harb.....	3304
M. Assadourian.....	3304
La défense nationale	
Mme Gallant.....	3305
M. LeBlanc.....	3305
La santé	
M. Lunney.....	3305
Mme McLellan.....	3305
L'assurance-emploi	
Mme Tremblay.....	3305
Mme St-Jacques.....	3305
Le développement des ressources humaines	
Mme Barnes (London-Ouest).....	3305
Mme St-Jacques.....	3305
L'environnement	
M. Mayfield.....	3306
M. Tonks.....	3306

Le développement des ressources humaines	
Mme Guay.....	3306
Mme St-Jacques.....	3306
La fiscalité	
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	3306
M. Manley.....	3306
Présence à la tribune	
Le vice-président.....	3306
Question de privilège	
La ministre de la Santé	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	3306
M. Boudria.....	3307
Mme Davies.....	3307
Recours au Règlement	
La période des questions orales	
Mme Dalphond-Guiral.....	3308
M. Pallister.....	3308

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Cuzner.....	3309
Pétitions	
La Société canadienne des postes	
M. Harb.....	3309
Le mariage	
M. Vellacott.....	3309
La recherche sur les cellules souches	
M. Vellacott.....	3309
Le mariage	
M. Bellemare.....	3309
La pornographie juvénile	
M. Robinson.....	3309
La paix	
M. Robinson.....	3309
Postes Canada	
Mme Davies.....	3309
La pornographie juvénile	
M. Epp.....	3309
Le mariage	
M. Epp.....	3310
Questions au Feuilleton	
M. Cuzner.....	3310
Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. Cuzner.....	3310

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur le règlement des revendications particulières	
Projet de loi C-6. Troisième lecture.....	3310
M. Loubier.....	3310
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	3313
Mme Davies.....	3316
M. Barnes (Gander—Grand Falls).....	3316
M. Vellacott.....	3317
M. Epp.....	3317
M. Mayfield.....	3318

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Les lois sur le racolage

Motion	3318
Mme Dalphond-Guiral	3318
Mme Allard	3319
M. Hill (Prince George—Peace River)	3320
M. Martin (Winnipeg-Centre)	3321

Amendement	3322
Mme Jennings	3323
Mme Leung	3324
M. Robinson	3325
Adoption de l'amendement	3325
Adoption de la motion modifiée	3325

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**